

PARC NATUREL
RÉGIONAL DES BOUCLES
DE LA SEINE NORMANDE

2024

Bilan d'activités



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Sommaire



Le mot du Président.....	4
Carte du territoire.....	5
Carte d'identité du Parc.....	6
Présentation des instances du Parc.....	7
Composition du Bureau syndical du Parc.....	8
L'équipe du Parc naturel régional.....	9
Le budget de l'année 2023.....	10
Couverture médiatique.....	11
PROJET 0.0.1.1. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EVALUATION.....	12
PROJET 0.0.1.2. ORGANISER LA VIE DU SYNDICAT MIXTE.....	14
PROJET 1.1.1.1. ACCOMPAGNER LES SCOT DU TERRITOIRE POUR ASURER LEUR COMPATIBILITE A LA CHARTE.....	15
PROJET 1.1.2.1. ACCOMPAGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU PARC.....	16
PROJET 1.1.2.3. METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DU PARC UNE EXPERIMENTATION EN MATIERE D'URBANISME.....	18
PROJET 1.1.3.2. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET D'AMENAGEMENT DANS LA LOGIQUE ERC.....	19
PROJET 1.2.1.1. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER QUALITATIFS.....	20
PROJET 1.2.1.2. ETRE MAITRE D'OUVRAGE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGERS SUR LES SITES EMBLEMATIQUES DU PARC.....	22
PROJET 1.2.1.3. OPERATION DE COMMANDES GROUPEES ET DE CONSEILS A LA PLANTATION.....	23
PROJET 1.2.2.1. METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRESERVATION/REHABILITATION DES STRUCTURES PAYSAGERES SUR AU MOINS UN DES TERRITOIRES IDENTIFIES PAR LA CHARTE.....	25
PROJET 1.2.4.1. ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET ACTEURS ECONOMIQUES DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE.....	26
PROJET 1.3.1.1. VEILLER A LA TRADUCTION LOCALE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, NOTAMMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION.....	27
PROJET 1.3.1.2. LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE.....	29
PROJET 1.3.2.1. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES.....	30
PROJET 1.3.2.3. ENGAGER ET SUIVRE DES CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000 ET DES MAE.....	36
PROJET 1.3.3.2. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE, ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES HAIES ET FORETS.....	38
PROJET 1.4.1.1. ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE VALORISATION D'UN RESEAU DE SITES HUMIDES GERES PAR LE PARC.....	41
PROJET 1.4.1.2. METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000.....	48
PROJET 1.4.1.3. ACQUERIR DES TERRAINS EN ZONE HUMIDE ET LES CONFIER EN GESTION A DES EXPLOITANTS AGRICOLES.....	51
PROJET 1.4.2.1. METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX.....	53
PROJET 1.4.2.2. ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE.....	54
PROJET 1.4.3.1. APPORTER UN CONSEIL ARCHITECTURAL AUX COLLECTIVITES ET AUX HABITANTS EN MATIERE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI.....	56
PROJET 2.0.0.1. ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER.....	57
PROJET 2.1.1.1. VALORISER LES PRODUCTIONS EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE (FRUITS, VOLAILLES, ABEILLES, ELEVAGE ...) ET CONSERVER LA BIODIVERSITE DOMESTIQUE.....	59
PROJET 2.1.1.2. DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	63
PROJET 2.1.1.3. DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS (POINT DE VENTE, RESTAURATION COLLECTIVE).....	64

PROJET 2.1.2.1. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (PNR, METROPOLE ROUEN NORMANDIE), VALORISER LE BOIS D'ŒUVRE ET DE CHARPENTE LOCAL.....	66
PROJET 2.1.2.2. DEVELOPPER LES FILIERES ARTISANALES ET VALORISER LES ARTISANS ET LES SAVOIR-FAIRE.....	70
PROJET 2.2.1.1. DEVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITE.....	71
PROJET 2.2.2.1. DEVELOPPER L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DE TOUS LES PUBLICS (ENFANTS, PERSONNES AGEES, HANDICAPEES, SITUATION DE PRECARITE	73
PROJET 2.3.2.2. DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	74
PROJET 2.4.2.1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LEUR AGENDA 21 ET DE LEUR DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	75
PROJET 2.4.4.1. AVIS/DOSSIERS ICPE, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	76
PROJET 2.5.1. PROJET ROUTE DES CHAUMIERES.....	77
PROJET 2.5.1.1. ANIMER LES ROUTES TOURISTIQUES (ROUTE DES FRUITS, ROUTE DES CHAUMIERES, ROUTE DES PANORAMAS).....	78
PROJET 2.5.1.4. STRUCTURER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE.....	80
PROJET 2.5.2.2. DEVELOPPER LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES PAR DES DEMARCHES DE LABELLISATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE (MARQUE ACCUEIL, PANDA, RESPECT...). SELON LES PRINCIPES DE LA CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE.....	82
PROJET 2.5.3. ACTIONS DE PROMOTION, D'ANIMATION ET DE DIFFUSION.....	84
PROJET 2.6.1.1. REALISER UNE RENOVATION THERMIQUE EXEMPLAIRE DE LA MAISON DU PARC.....	85
PROJET 2.6.2.1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DES SPECIFICITES DU TERRITOIRE.....	86
PROJET 3.1.1.1. OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES.....	88
PROJET 3.1.1.2. METTRE EN PLACE ET SUIVRE L'OBSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES ET DES INDICATEURS ASSOCIES.....	89
PROJET 3.1.1.3. SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE.....	90
PROJET 3.1.1.4. ADMINISTRATION DES DONNEES SIG.....	91
PROJET 3.1.1.4. PROJET AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES PHARES, MILIEUX ET SOUS TRAMES.....	92
PROJET 3.1.1.4. PROJET AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DES ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES.....	95
PROJET 3.1.1.6. CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	97
PROJET 3.1.2.2. PARTAGER LES DONNEES DU TERRITOIRE.....	98
PROJET 3.1.2.3. EVOLUTION DES OUTILS DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE (NOTAMMENT CARTAPARC)	100
PROJET 3.2.1.1. CREER UNE DYNAMIQUE DE RESEAU ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION AU TERRITOIRE.....	101
PROJET 3.2.2.2. DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL POUR LES COLLECTIONS DU PNR.....	102
PROJET 3.2.3.1. POURSUIVRE L'ACTION D'INVENTAIRES COMMUNAUX CROISES DES PATRIMOINES CULTURELS ET LES ACTIONS DE VALORISATION DE CES INVENTAIRES.....	105
PROJET 3.3.1.1. GENERER DE LA MEDIATION CULTURELLE ET DEVELOPPER DES EVENEMENTS PORTEURS D'UN MESSAGE DE DEVELOPPEMENT DURABLE FAVORISANT LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET ENTRE GENERATIONS.....	107
PROJET 3.3.1. PROGRAMMATION ET ANIMATION DES MANIFESTATIONS FESTIVES ACCUEILLANT UN PUBLIC NOMBREUX.....	108
PROJET 3.3.1.2. COORDONNER ET STRUCTURER L'EVENEMENTIEL DU SYNDICAT MIXTE POUR CREER DU LIEN SOCIAL ET IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	109
PROJET 3.4.1.1. EDITIONS GENERALES.....	110
PROJET 3.4.1.2. DECLINER UN PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE.....	113
PROJET 3.4.1.3. REDEFINIR LA PLACE ET LE ROLE DES REPRESENTANTS DES STRUCTURES, DEVELOPPER POUR EUX DES FORMATIONS ET VOYAGES D'ETUDE.....	114
PROJET 3.4.1.4. COMMUNICATION NUMERIQUE.....	115

Le mot du Président

Chaque année, c'est un plaisir pour moi de vous remettre ce bilan d'activités, présentant dans chacune des missions du Parc, les actions accomplies et en cours. Ce document réunit de façon exhaustive nos activités. Une autre version allégée de 16 pages est éditée au format papier et disponible sur notre site Internet.

50 ans ! En effet, c'est le 17 mai 1974 que par décret du Premier ministre, le Parc naturel régional de Brotonne a été créé, sous l'impulsion d'André Bettencourt. Devenu en 2001 « Boucles de la Seine Normande », nous avons donc soufflé les 50 bougies du Parc au cours d'une année particulièrement intense en émotions et dense en événements.

Pour marquer ce demi-siècle, une programmation exceptionnelle de 50 Rendez-vous du Parc a été proposée sur tout le territoire. Le point d'orgue a été l'organisation de Parc en fête, sur le site de la Maison du Parc le dimanche 16 juin 2024. Tous ces événements ont rappelé l'importance de la présence de notre Parc et de son rôle de laboratoire du territoire, innovant et expérimentant sans cesse de nouvelles initiatives pour qu'*une autre vie s'invente ici*, le slogan des Parcs naturels régionaux de France.

C'est en regardant et en analysant son passé qu'on construit l'avenir. C'est ainsi que 2024 a aussi été marquée par le lancement de la concertation citoyenne, dans le cadre de la révision de notre charte, qui couvrira la période 2028 – 2043. Une charte qui devra répondre aux exigences du territoire et prendre en compte la transition écologique dans chacune de nos actions.

La transition écologique est un des axes majeurs de l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande, inaugurée fin novembre 2024. Grâce notamment à la conservation d'objets et de témoignages de la vie domestique, de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture de la fin du XIXe au milieu du XXe siècle, ce musée d'un nouveau genre, quasiment 100 % hors les murs, interroge les anciens modes de vie pour mieux penser la transition écologique.

50 ans, révision de charte, Ethnothèque, trois événements majeurs qui se sont ajoutés à toutes nos actions quotidiennes, dans nos thématiques habituelles.

Je vous invite à découvrir dans cette synthèse quelques-unes de ces actions. Un grand merci à l'équipe technique et sa directrice, aux élus du bureau et du comité syndical pour leur travail et à tous nos partenaires pour leur accompagnement. Je vous souhaite une très bonne lecture.

Jacques Charron
Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande



NB : Ce rapport d'activité est issu d'un export du logiciel EVA, logiciel d'évaluation de l'activité des Parcs naturels régionaux. C'est un rapport complet et exhaustif, mais qui peut parfois comporter des redondances de texte et/ou des éléments descriptifs antérieurs à 2024. Merci de nous excuser au préalable pour les difficultés de lecture que cela pourrait engendrer.

Carte d'identité du Parc (au 01/01/2025)

- **Une Région** : Normandie
- **2 Départements** : Seine-Maritime et Eure
- **76 Communes** :
45 en Seine-Maritime, 31 dans l'Eure, + 2 communes associées : Sandouville et Bourg-Achard
- **3 villes portes d'entrées** : Canteleu, Yvetot et Pont-Audemer
- **7 intercommunalités** :
Métropole Rouen Normandie,
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,
Communauté de communes Yvetot Normandie,
Communauté de communes Roumois-Seine,
Communauté de communes Pont-Audemer val de Risle,
Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville.
- **90 900 hectares et 110 000 habitants**
- **9 espaces naturels protégés** :
2 Réserves Naturelles Nationales, 6 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, 1 Réserve Biologique Domaniale et 2 Réserves Naturelles Régionales en cours
- **1 site Ramsar** : marais Vernier – vallée de la Risle maritime et une ville RAMSAR : Pont-Audemer
- **7 sites Natura 2000** :
6 Zones Spéciales de Conservation et 1 Zone de Protection Spéciale
- **3 Routes touristiques** : fruits, chaumières et abbayes.



Les instances du Parc

LE COMITE SYNDICAL

- Vote le budget, le tableau des emplois.
- Approuve les comptes administratifs.
- Se prononce sur les décisions portant orientations du syndicat mixte.
- Définit les attributions qu'il délègue au Bureau et au Président.
- Approuve le bilan d'activités.

LE CONSEIL ANNUEL DES MAIRES

- Suit l'activité du Parc (bilan d'activité, suivi de l'Agenda 21, évaluation de la charte) avec débat.

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

- Préparent les débats d'orientations du comité syndical et du Bureau.
- Suivent les dossiers qu'elles estiment prioritaires.
- Peuvent s'autosaisir.

AVIS

LE BUREAU SYNDICAL

- Approuve les décisions relatives au fonctionnement courant du syndicat mixte.
- Vote les avis dans le cadre des procédures pour lesquelles le Parc doit être consulté (urbanisme, étude d'impact, ...).

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Débat du suivi de l'activité du Parc.
- Est le relais des réseaux professionnels et de la société civile.
- Est force de proposition pour l'aménagement durable du territoire.
- Peut s'autosaisir.

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Apporte une évaluation scientifique des projets du syndicat mixte.
- Peut être consulté sur les projets, plans et programmes pour lesquelles le Parc est consulté (études d'impact...).
- Contribue à promouvoir le Parc comme territoire de recherche et d'expérimentation.
- Peut s'autosaisir.

D
É
C
I
S
I
O
N

LE PRESIDENT

Il est l'organe exécutif du syndicat mixte et délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

LA DIRECTION

Sous l'autorité du Président, prépare et exécute les délibérations des instances, assure le fonctionnement des services, de la gestion du personnel et le fonctionnement des instances.

**Pôle
Aménagement
du territoire**

**Pôle
Transition
économique**

**Pôle
Eau et
Biodiversité**

**Pôle
Education
et culture**

**Pôle
Ressources**

**Unité
Communication
et accueil**

Composition du Bureau Syndical (au 01/01/2025)

Trombinoscope des élus

DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE



LE BUREAU SYNDICAL



Jacques CHARRON
Président



Virginie LUTROT
Vice-présidente



Bertrand BELLANGER
Vice-président



Nicolas GAVARD-GONGALLUD
Vice-président



Julien DELALANDRE
Vice-président



Gwendoline PRESLES
Vice-présidente

COMPOSITION DU BUREAU

Région Normandie



Jean DELALANDRE



Pascal HOUBRON



Agnès LALOI



Clothilde EUDIER



Virginie LUTROT

SUPPLÉANTS

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Eric HERBET
Xavier LEFRANCOIS
Sabrina GOULAY
Laetitia MALHERBE

Conseil départemental de la Seine-Maritime



Bertrand BELLANGER



Brigitte MANZANARES



Didier TERRIER

SUPPLÉANTES
Chantal COTTEREAU
Patricia RENO
Cécile SINEAU-PATRY

Conseil départemental de l'Eure



Sylvain BONENFANT



Nicolas GAVARD-GONGALLUD

SUPPLÉANTES

Myriam DÜTEIL
Marie TAMARRELLE-VERHAEGHE

Communes de la Seine-Maritime



Marie-Claude BEAUFILS



Françoise DENIAU



Marc MIGRAINE



Jacques CHARRON

SUPPLÉANTS

Didier FERAY
Sandrine LEMOINE
Gérard LEVILLAIN
Annic DESSAUX

Communautés d'agglomération et Communautés de communes



Julien DELALANDRE



Martine HOUSSAYE



Bastien CORITON

SUPPLÉANTS
Cyriaque LETHUILLIER
Denise HEUDRON
Philippe MARIE

Communes de l'Eure

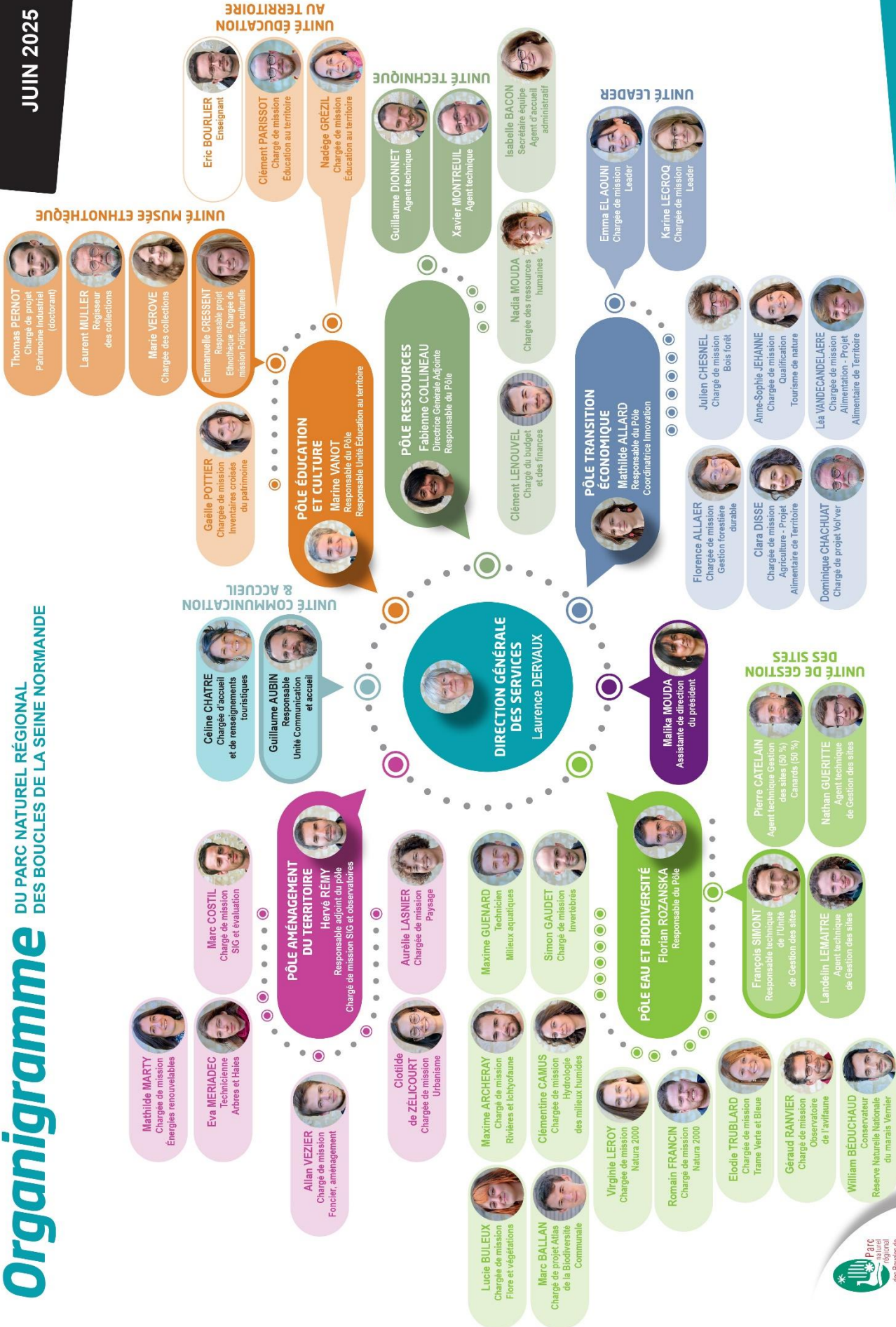


Gwendoline PRESLES



Thierry LECOMTE

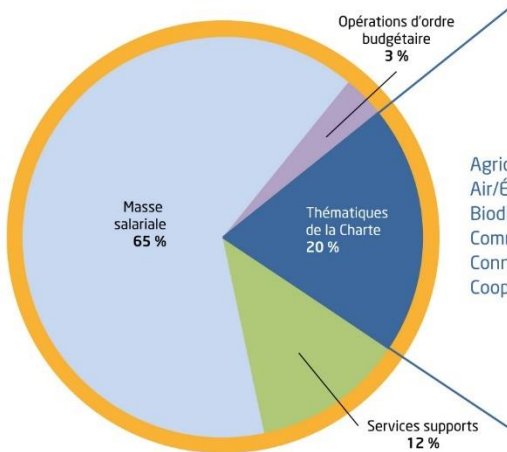
SUPPLÉANTS
Jean-Michel MAUPIN
Maryline LOUVEL



Budget

[Éléments issus du Compte administratif 2024]

Dépenses de fonctionnement : 4 083 671 €



Thématiques de la Charte :

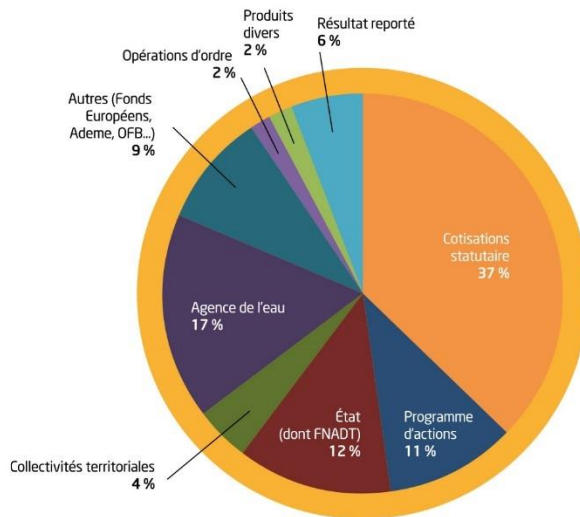
Agriculture/Alimentation.....	3 %	Culture/Patrimoine	10 %
Air/Énergie	3 %	Économie locale/Services de proximité	1 %
Biodiversité/Milieus naturels	30 %	Éducation au territoire	5 %
Communication/Événementiel	9 %	Forêt/Filières bois	9 %
Connaissance	23 %	Paysages	1 %
Coopération	1 %	Tourisme/Loisirs	5 %

Le budget de fonctionnement du Parc passe la barre des 4 000 000 € du fait notamment de la hausse des charges de personnel et la finalisation de plusieurs études.

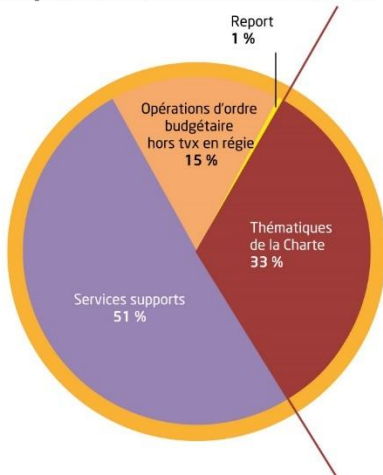
Les recettes pour financer le fonctionnement et l'ingénierie du Parc via les cotisations statutaires et le Contrat de Parc sont stables et sont complétées par des subventions diverses auprès d'autres partenaires en fonction des thématiques d'étude.

Le résultat de fin d'exercice est négatif du fait du report de perception de certaines recettes (programme Leader 2014-2022, Natura 2000...).

Recettes de fonctionnement : 3 967 054 €



Dépenses d'investissement : 414 927 €

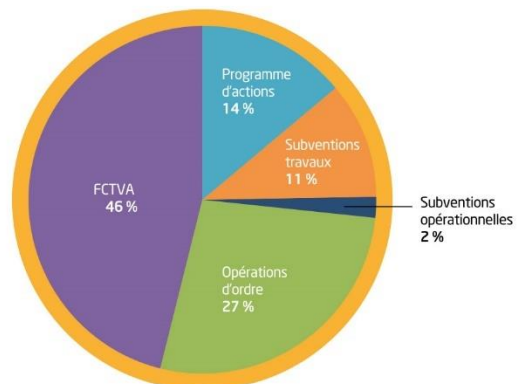


Thématiques de la Charte :

Agriculture/Alimentation	1 %	Éducation au territoire	1 %
Biodiversité/Milieus naturels	40 %	Forêt/Filières bois	1 %
Connaissance	11 %	Tourisme/Loisirs	2 %
Culture/Patrimoine	44 %		

Le fonds de roulement en investissement se reconstruit progressivement suite au versement de toutes subventions liées aux travaux de la Maison du Parc et du FCTVA (perçu en N+2).

Recettes d'investissement : 498 704 €





Couverture médiatique

- *Conférences et points presse marquants de l'année :*
 - Remise de prix du Concours Prairie et Parcours au Salon International de l'agriculture avec le troisième prix national pour M. et Mme Vautier, en février
 - Lancement de l'inventaire croisé, secteur Villequier, le 18 mars
 - Restitution de l'inventaire croisé, secteur Roumois, le 4 avril
 - Tournage d'un reportage TV sur la route des fruits pour Météo à la Carte sur France 3 National, en juin
 - Inauguration de *l'Ethnothèque, musée des Boucles de la Seine*, le 29 novembre
 - Inauguration de la Cigogne des 50 ans, le 19 décembre

- *Partenariat spécial 50 ans du Parc*
 - France 3 Normandie : enregistrement des JT du midi et du soir en direct de la Maison du Parc le jeudi 13 juin 2024, avec des éditions exclusivement consacrées au Parc (sauf décrochage actu) :
 - Reportage sur l'école du dehors avec l'école d'Hautot-sur-Seine,
 - Reportage sur la Réserve du marais Vernier,
 - Duplex en direct sur les fossés à Jumièges avec un inventaire piscicole,
 - Duplex en direct pour l'inventaire croisé à Villequier,
 - Interviews en direct de Jacques Charron, Laurence Dervaux et Michaël Weber (président fédération des Parcs)
 - France Bleu Normandie : installation d'un plateau sur le site de la Maison du Parc pendant Parc en fête, de 10h à 12h30 : interviews en direct de 6 agents et du président du Parc et reportages en direct sur la fête auprès des visiteurs et des exposants.

- *Partenariats :*
 - Supplément été du Courrier Cauchois : page promo Rendez-vous du Parc
 - Supplément été du Paris-Normandie : encart pour *Parc en fête*
 - Supplément été Tendances Ouest : ¼ de page de pub sur la vidéo « A quoi il sert le Parc ? »
 - Publi-reportage sur le Parc dans le magazine Best Normandy + reportage Route des fruits

Projet 0.0.1.1. Mise en place d'un dispositif d'évaluation

Animation du dispositif d'évaluation

Code fiche : P0011-A1

Contexte de l'action :

Le dispositif d'évaluation prévu dans la charte du Parc s'appuie sur 54 indicateurs qui permettent de comparer ce qui s'est effectivement passé par rapport à ce qui avait été prévu.

- 35 indicateurs renseignent chacun un objectif opérationnel,
- 19 indicateurs stratégiques renvoient aux grands enjeux du territoire.

Les valeurs de ces indicateurs sont renseignées en début (2014), et en fin de charte (2025). Une évaluation intermédiaire sera également réalisée.

Des compléments à ce dispositif existant sont apportés au fur et à mesure, et la gouvernance interne se définit progressivement.

Afin de répondre aux besoins des Parcs, la Fédération a impulsé, il y a quelques années, la création du logiciel EVA pour mener l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de PNR et améliorer le pilotage. Cet outil est mis en place au sein de l'équipe du Parc fin 2014.

Objectifs :

Animer le dispositif global d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire, en suivant les recommandations de la circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux.

Descriptif :

Il s'agit de compléter la stratégie évaluative du Parc (définition de questions évaluatives, suivi de l'évolution du territoire, modalités de restitution des résultats de l'évaluation, recours à un bureau d'études...), et d'organiser la collecte des données des indicateurs de charte. La gouvernance interne en matière de suivi de l'évaluation doit également être précisée. Des réflexions sont menées au niveau du réseau Evaluation, animé par la Fédération des Parcs.

Référent de l'opération : Marc Costil

Bilan de l'année 2024 :

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte 2028-2043 et sur la base des travaux préparés, en amont, par l'équipe du Syndicat mixte, le bureau d'étude Planète Publique a accompagné le Parc, à partir de février 2024, afin d'établir un bilan des actions menées sur le territoire et analyser l'atteinte des objectifs de la Charte : quels moyens ont été mobilisés ? les orientations de la Charte ont-elles été mises en œuvre ? les engagements ont-ils été respectés ? les objectifs fixés ont-ils été atteints ? quels ont été les effets sur le territoire ?

Cette étude a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre de la Charte : analyse de la gouvernance, des moyens humains et financiers, bilans évaluatifs thématiques, niveau de réalisation des engagements des signataires, articulation de la Charte avec les autres politiques publiques... Les élus et partenaires du Parc ont notamment été interrogés par le biais d'une enquête en ligne au printemps 2024. A l'été 2024, une série d'entretiens individuels et collectifs ont également permis de recueillir les perceptions de plus d'une trentaine d'acteurs clés du territoire.

La restitution des travaux a été réalisée au Comité syndical du 17 octobre 2024 et les éléments de bilan de cette étude seront intégrés au rapport des études préalables prévu pour juin 2025.

Animation du logiciel EVA auprès de l'équipe

Code fiche : P0011-A2

Objectifs :

Mettre en place un outil de pilotage et de suivi des opérations menées par l'équipe du Parc, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte.

Descriptif :

Le Parc naturel régional a construit un dispositif lui permettant d'évaluer sa charte à 6 ans et à 12 ans. Pour compléter ce système d'indicateurs présent au niveau des objectifs de la charte, le Parc a décidé de recourir à l'utilisation du logiciel EVA. Cet outil est utile au Parc pour améliorer le suivi des opérations menées dans le cadre des objectifs fixés par la charte, et qui sont déclinées dans le contrat de Parc, programme d'actions contractualisé avec la Région pour 2014-2016 / 2018-2020 / 2022-2024.

Une animation est nécessaire au sein de l'équipe du Parc pour l'utilisation de l'outil. Cette animation est réalisée par un chargé de mission Evaluation, avec l'appui de la direction du Parc.

Un réseau des Parcs utilisateurs d'EVA est animé par la Fédération et permet les échanges sur les utilisations possibles du logiciel et les évolutions prévues. La Communauté EVA se réunit annuellement au siège de la Fédération.

Référent de l'opération : Marc Costil

Bilan de l'année 2024 :

La capitalisation des données intégrées par les agents dans le logiciel EVA a permis la réalisation du Rapport d'Activités 2023 (présenté en Comité Syndical du 17 octobre 2024).

Projet 0.0.1.2. Organiser la vie du syndicat mixte

Suivi des réunions institutionnelles

Code fiche : P0012-A1

Objectifs :

Avoir des éléments de mesures de la gouvernance sur la période de la charte pour estimer l'implication des acteurs du territoire dans le fonctionnement du Parc et pour évaluer le fonctionnement du syndicat mixte.

1- Suivi des instances consultatives : suivre le fonctionnement des instances non délibératives du Parc pour favoriser et évaluer la gouvernance partagée.

2- Suivi des bureaux et comités syndicaux : faire vivre la gouvernance du syndicat mixte et suivre la vitalité des instances délibératives.

Descriptif :

Le suivi des instances institutionnelles doit permettre de vérifier que les instances délibératives sont réunies régulièrement et sont en mesure de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte, d'une part.

Et d'autre part, ce suivi doit permettre d'évaluer le fonctionnement des instances consultatives mises en place par la charte et de mesurer l'implication des acteurs locaux (privés, publics, associatifs).

1-Le Parc a mis en place dans sa charte plusieurs instances consultatives pour mieux impliquer les acteurs institutionnels et les acteurs du territoire.

Les commissions thématiques sont chargées de suivre et de nourrir les ambitions de la charte.

Le conseil scientifique et technique est chargé d'apporter une évaluation scientifique sur les projets du Parc.

Le conseil de développement durable du territoire est chargé notamment de déterminer les orientations de travail prioritaire ayant trait au développement durable du territoire du Parc.

2-Le syndicat mixte dispose de deux instances délibératives conformément à ses statuts. Le comité syndical est compétent pour prendre toute décision concernant le fonctionnement du syndicat mixte, il dispose notamment de la compétence exclusive en matière budgétaire. Le Comité syndical se réunit au minimum 4 fois par an. Pour permettre une gestion administrative plus fluide, il a délégué certaines de ses compétences au bureau qui se réunit en moyenne 9 fois par an.

Référente de l'opération : Fabienne Collineau

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le comité syndical s'est réuni à quatre reprises, pendant lesquelles 20 délibérations ont été prises. Le bureau syndical a, de son côté, enregistré 96 délibérations au cours des 11 réunions de bureau.

En dehors des décisions budgétaires (vote du CA 2023, du BP 2024, des décisions modificatives et des orientations budgétaires 2025), ces débats ont permis, en particulier de valider l'avancement des travaux sur la Révision de Charte, les avis sur les documents d'urbanisme en cours de révision (PLUi Yvetot Normandie et Honfleur Beuzeville, SCOT du Havre) et les projets d'aménagement impactant le territoire, de renouveler les conventions de partenariat (Gestion des milieux aquatiques - GEMAPI, rénovation du Canal St Aubin, éducation à l'environnement, Culture et transition économique), les demandes de subventions (Région Normandie, Ademe) et d'attribuer différents marchés : travaux de mise en place d'équipements pastoraux sur la Réserve Nationale du Marais Vernier, recensement d'oiseaux, étude des végétations dans le cadre de l'ABC Seine et Pays de Caux sur 16 communes du Parc et prestation de nettoyage des locaux.

Chiffres clés :

11 réunions de Bureau,

4 réunions du comité syndical,

1 réunion des financeurs Contrat de Parc 2024-2026,

1 réunion de la Commission Transition Economique,

1 réunion de la Commission Education et Culture,

2 réunions de la Commission Aménagement du Territoire,

1 réunion de la Commission Eau et Biodiversité,

1 réunion de la Commission des Ressources Humaines (Représentants du personnel),

2 réunions du Conseil scientifique,

3 réunions du Conseil de développement durable du territoire,

4 réunions du Comité de programmation Leader, 1 du comité de pilotage Leader pour la programmation 2014-2022,

1 réunion du Comité de programmation Leader pour la nouvelle programmation,

1 Copil Leader pour les 2 programmations Leader.

Projet 1.1.1.1. Accompagner les Scot du territoire pour assurer leur compatibilité à la charte

< < 1.1.1 Objectif opérationnel : Préserver les espaces agricoles et naturels

Accompagner les structures porteuses de SCoT

Code fiche : P1111-A1

Objectifs :

Accompagner les structures porteuses de SCoT pour veiller au respect des engagements définis dans la charte du Parc et à sa compatibilité avec celle-ci.

Descriptif :

Le Parc fournit l'ensemble des informations comprenant les données disponibles sur la consommation foncière, la biodiversité, la nature ordinaire, le tourisme, le patrimoine...

Il aide à la transposition des dispositions pertinentes de la charte dans le SCoT et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales (article L. 122-1-5-II).

Une grille d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc pourra être élaborée en tant que de besoin avec les collectivités. Celle-ci pourra être utilisée en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme, comme outil d'information en aval, pour la préparation des avis rendus sur les projets arrêtés.

Le syndicat mixte du Pnr participe aux différentes phases des études et peut élaborer des contributions régulières pour enrichir le projet notamment sur la prise en compte des enjeux paysagers, du maintien de la biodiversité, de la limitation de l'artificialisation des sols, de la démarche Eviter / Réduire / Compenser. Il donne un avis sur le SCoT arrêté.

Référente de l'opération : Clotilde De Zélicourt

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Métropole Rouen Normandie ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

SCoT Le Havre Seine Métropole : avis favorable rendu par le bureau syndical le 17 octobre 2024.

Projet 1.1.2.1. Accompagner les documents d'urbanisme des communes du Parc

<< 1.1.2 Objectif opérationnel : Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols

Accompagner les structures porteuses de PLUi/PLU/carte communale en tant que personnes publiques associées

Code fiche : P1121-A1

Contexte de l'action :

Le rôle du Parc consiste à conseiller et sensibiliser les élus en amont (démarche d'élaboration du PLU, définition des objectifs et des modalités de concertation, aide à la rédaction du cahier des charges, tour du territoire) et durant l'élaboration du dossier de PLU pour enrichir le projet en termes de données et de points de vue sur le paysage, les milieux naturels (trame verte et bleue), le patrimoine, la consommation de l'espace... Il est également amené à proposer des modalités de concertation innovantes pour une aide à la décision.

Objectifs :

Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc.

Descriptif :

Le Pnr propose aux collectivités qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme le soutien suivant :

- Fourniture en amont d'un appui pour la définition des objectifs, des modalités de concertation et pour la rédaction du cahier des charges afin notamment d'intégrer les grands objectifs de la charte du Pnr et les enjeux du territoire. Le Pnr peut participer également à l'entretien de sélection des bureaux d'étude et proposer aux élus de réaliser un tour du territoire de la commune avec la commission urbanisme. Ce tour du territoire se fait en présence des techniciens du Parc (urbaniste, paysagiste, environnementaliste) pour identifier avec eux les atouts faiblesses du territoire et les thématiques sur lesquelles le Parc peut les appuyer.
- Fourniture d'un porter à connaissance. Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le Parc fournit le Porter à Information : outil d'accompagnement destiné à informer, sensibiliser et guider les communes dans la définition de leurs projets d'aménagement, au regard des engagements et orientations de la Charte. Ce document comporte un rappel des principes généraux et mesures de la Charte approuvée par la commune ; des informations relatives aux milieux naturels et à la biodiversité : il s'agit notamment de faire connaître les espèces remarquables et les menaces qui pèsent sur elles et de maintenir ou de restaurer les habitats qui les abritent. Il comporte également des informations relatives au patrimoine culturel, au patrimoine paysager et à l'évolution de l'urbanisation en sensibilisant les élus à la nécessité de maîtriser l'étalement urbain. Différentes informations permettant de nourrir le projet de développement de la commune, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière et de souligner les enjeux spécifiques de la commune au regard des dispositions de la Charte sont également précisées.
- Participation aux réunions des personnes publiques associées, ou à toute réunion préparatoire à l'initiative de la commune.
- En qualité de Personnes Publiques Associées, le Pnr rendra des avis sur les documents d'urbanisme arrêtés (délibération du bureau syndical).

Référente de l'opération : Clotilde De Zélicourt

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Duclair ; Le Perrey (Saint-Thurien) ; Yvetot ; Petiville ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Hautot-sur-Seine ; Anneville-Ambourville ; Tancarville ; Touffreville-la-Cable ; Sahurs ; Canteleu ; La Bouille ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Berville-sur-Mer ; Auzebosc ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Yville-sur-Seine ; Berville-sur-Seine ; Jumièges ; Allouville-Bellefosse ; Métropole Rouen Normandie ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Barneville-sur-Seine ; Caumont ; Honguemare-Guenouville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Quillebeuf-sur-Seine

Bilan de l'année 2024 :

En 2024 le bureau syndical a rendu des avis sur les documents suivants :

- Modification n° 2 du PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. Avis favorable,
- SCOT Le Havre Seine Métropole. Avis favorable,
- PLUi de la CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville. Avis favorable,
- PLUi Caux Seine Agglo : point technique sur l'inventaire des fossés et sur l'inventaire du patrimoine. Le PLUi est réalisé en interne,
- PLUi CC Roumois Seine : organisation d'une journée technique pour l'intégration de l'inventaire du patrimoine dans le PLUi, ainsi que la TVB. Mobilisation de l'ABF de l'Eure, du CEN, de Gaëlle Pottier et de la responsable du PLUi.

Intervention dans les communes membres pour présenter les recensements ABC et inventaire croisés. Avis intermédiaire sur le PADD lors de la réunion PPA de juin 2024. Point de vigilance sur la localisation précise de la TVB.

Formation et / ou sensibilisation

Code fiche : P1121-A3

Objectifs :

Proposer des formations, des démarches innovantes visant à sensibiliser et conseiller les élus dans le domaine de l'urbanisme réglementaire.

Descriptif :

Il s'agit de sensibiliser sur la législation en vigueur, les documents de planification (présentation du contenu d'un dossier, de la procédure d'élaboration et d'exemples au conseil municipal), de proposer des outils d'aide à la décision, des tours du territoire avec les élus et les techniciens du Pnr, de travailler sur plan, de proposer des modalités de concertation innovantes.

Référente de l'opération : Clotilde De Zélicourt

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Honguemare-Guenouville ; Barneville-sur-Seine ; Auzebosc ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Quillebeuf-sur-Seine ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

1 rendez-vous du Parc organisé à Bourneville-Sainte-Croix : patrimoine bâti et PLUi. Déambulation dans la commune à destination des élus et des habitants. Explication de l'inventaire croisé et lien avec le PLUi en cours.

Projet 1.1.2.3. Mettre en place sur le territoire du Parc une expérimentation en matière d'urbanisme

Mettre en place sur le territoire du Parc une expérimentation en matière d'urbanisme

Code fiche : P1123-A1

Objectifs :

Des opérations expérimentales pourront être développées sur le territoire du Parc, en collaboration avec les différents partenaires : il s'agit de promouvoir des projets innovants et exemplaires.

Descriptif :

Le Parc souhaite proposer aux élus, en collaboration avec les CAUE, les agences d'urbanisme, les DDTM... des opérations de promotion d'un urbanisme intégrant les préceptes du développement durable. Ces opérations pourront prendre la forme d'un concours ou d'un appel à projet.

Référente de l'opération : Clotilde De Zélicourt

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

1 atelier hors les murs en lien avec l'ABC Seine et Pays de Caux. 6 communes touchées. 6 communes observées : Auzebosc, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Nicolas-de-la-Haye, Allouville-Bellefosse, Bois-Himont

2 rendus intermédiaires avec les élus : 1 rendu intermédiaire des étudiants de l'ENSAN le 27 septembre 2024 à Allouville-Bellefosse et un rendu intermédiaire des étudiants de l'ENSAIA à destination des élus du périmètre ABC Seine et Pays de Caux (6 décembre à Saint-Gilles-de-Crétot).

Valorisation à venir en 2025.

Projet 1.1.3.2. Accompagner les porteurs de projets d'aménagement dans la logique ERC

< < 1.1.3 Objectif opérationnel : Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

Accompagnement des porteurs de projets

Code fiche : P1132-A1-P1

Objectifs :

L'objectif est d'accompagner les porteurs de projets afin de minimiser les impacts des projets sur l'environnement : maximiser les mesures d'évitement et de réduction des impacts de leurs projets, et donc minimiser la compensation écologique.

Descriptif :

Le Parc intervient le plus en amont possible dans les dossiers afin d'en améliorer la qualité. Il apporte le soutien suivant aux porteurs de projets qui en feront la demande :

- fourniture d'un porter à connaissance,
- accompagnement dans la recherche de solutions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts (sans substitution de la maîtrise d'ouvrage des projets),
- accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de restauration ou de gestion des terrains affectés à des mesures compensatoires.

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Tancarville

Bilan de l'année 2024 :

Participation aux ateliers et groupes de travail sur le Schéma Régional des Carrières (SRC).

Participation à toutes les Commissions Locale de Concertation et de suivis (CLCS) des carrières du territoire.

Travail sur la modification du plan de réaménagement de la carrière de Jumièges.

Accompagnement dans la réalisation d'un mémoire intitulé « Impacts des panneaux photovoltaïques flottants sur les composantes physiques chimiques et biologiques des plans d'eau et sur la biodiversité associée ».

Suivi du projet de photovoltaïque flottant mené par la Métropole Rouen Normandie, la Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergie Renouvelable et la commune d'Anneville-Ambourville.

Participation aux réunions et groupes de travail sur le projet "transition énergétique des Boucles de Seine" incluant la construction d'une nouvelle ligne 400 000 volts mené par RTE.

11 projets accompagnés et rédaction de 2 avis signés par le Président.

14 communes accompagnées dans l'élaboration de leurs ZAEnR et 22 avis rendus.

Projet 1.2.1.1. Conseiller et accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets d'aménagement paysager qualitatifs

<< 1.2.1 Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine ; 1.2.3 Objectif opérationnel : Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire

Conseil et appui technique sur les projets de développement, les études pré-opérationnelles et opérationnelles

Code fiche : P1211-A2

Objectifs :

Favoriser la mise en œuvre de projets d'aménagement de qualité sur le territoire du Parc en conservant un équilibre urbain, écologique, économique, paysager au sein des différentes échelles territoriales

Descriptif :

L'appui du Parc auprès des collectivités pourra se traduire par :

- la sensibilisation des élus afin de construire et partager une culture commune, une vision partagée de l'urbanisme durable et de guider les choix d'urbanisation ; la création d'outils de sensibilisation utiles en urbanisme opérationnel et en urbanisme réglementaire (élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation). La sensibilisation des élus pourra prendre la forme d'éductour, de conférences/débat ; la mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ; la mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME... ;
- la mise en œuvre de projets pilotes, l'expérimentation ; la mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ; la mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME ... ;
- l'appui technique : l'appui aux communes pour le lancement d'études pré-opérationnelles (définition du préprogramme, aide à la rédaction des cahiers des charges, suivi des études). Dans la phase projet, le Parc peut participer aux réunions afin d'enrichir le projet en matière de qualité urbaine, d'intégration architecturale et paysagère, d'intégration des continuités écologiques telles que définies par le SRCE et le plan de Parc, de conception d'une gestion différenciée des espaces verts, de limitation de l'artificialisation des sols. Il pourra également proposer un appui à la rédaction de cahier des charges (Appui à la Maîtrise d'Ouvrage). En aval, le Parc apportera un appui aux collectivités dans l'instruction des permis de construire ou permis d'aménager (avis consultatif). Il s'agira également de proposer des conseils en vue d'enrichir et les projets d'aménagement des collectivités (projets de territoire, projets de lotissements, aménagements de centres bourgs...)

Référents de l'opération : Frédéric Closset ; Aurélie Lasnier ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Corneville-sur-Risle ; Auzebosc ; Caumont ; Tancarville ; Bourneville-Sainte-Croix (Bourneville, Sainte-Croix-sur-Aizier) ; Bois-Himont ; Honguemare-Guenouville ; Anquetierville ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Barneville-sur-Seine ; Berville-sur-Mer ; Louvetot ; Petiville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Saint-Mards-de-Blacarville

Bilan de l'année 2024 :

Participation aux comités de pilotage et comités de projets Petite Ville de demain Le Trait - Duclair.

Finalisation de la démarche de conseil et appui à la conception de l'OAP au sein du quartier du Fay (conseils architecture). La nouvelle OAP a été intégrée lors de la modification du PLUi de la CC Yvetot Normandie.

Aide au montage d'un dossier sur l'impact paysager de la création d'un verger dans le site classé Boucle de Roumare.

< < 1.2.1 Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine ; 1.2.2 Objectif opérationnel : Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères

Conforter la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire

Code fiche : P1211-A3

Objectifs :

Accompagner et soutenir la mise en place d'outils de reconnaissance et de protection des paysages remarquables du territoire du Parc

Descriptif :

Au-delà de l'accompagnement technique, le Syndicat Mixte œuvre à travers différentes actions pour la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire. Il intervient en :

- menant des actions de sensibilisation/ communication sur ce thème,
- en participant et en suivi le travail d'autres politiques paysagères locales, telles que les sites inscrits et classés ou les actions liées à la fiche 1.3. Paysage du CPIER Vallée de Seine
- œuvrant sur certains éléments paysagers plus prégnants tels les arbres.

Référentes de l'opération : Aurélie Lasnier ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Bouquelon ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Quevillon ; Sahurs ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Bardouville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Hautot-sur-Seine ; La Bouille ; Marais-Vernier ; Hénouville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Moulineaux

Bilan de l'année 2024 :

Sensibilisation / communication, préparation et coanimation de deux rendez-vous du Parc à destination des habitants : "les évolutions passées et à venir de la vallée de Seine", les samedi 16 mars à Rives-en-Seine et mercredi 10 avril à Duclair.

Lecture de paysage au phare de Saint-Samson-de-la-Roque le 11 janvier lors de la visite terrain de la délégation estonienne.

Présence lors de la restitution du travail des étudiants paysagistes "Métabolisme territorial en vallées littorales : Seine, Étretat, Touques", organisé par l'École nationale supérieure de paysage et l'Agence d'urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine. Participation à une réunion sur les Panoramas de l'axe Seine. Participation au travail de territoire pionnier (résidence d'architecture sur trois territoires dont Rives-en-Seine sur le thème de la reconstruction). Participation à des comités techniques de la stratégie touristique. Production d'un texte pour alimenter les vitrines de la Maison du Parc sur le thème des prairies. Réunion avec le service route du Département 76 sur les études paysagères autour du chemin des demoiselles et de la DR490. Cadrage et coanimation de deux animations pour des écoles lors des journées des enfants du patrimoine le 20 septembre. Intervention sur le terrain lors des visites des écoles d'architecture et d'agronomie de Nancy pour les ateliers Hors-les-murs.

Participation aux réunions préparatoires et présentation du Plan de paysage Afterre2050 Maulévrier-Sainte-Gertrude, lors du colloque sur les Paysages de demain organisé par la DREAL Normandie le 28 mars 2024, lors du séminaire de clôture du PAT le 2 avril et lors de la venue d'une délégation québécoise le 14 octobre. Les documents de rendu du plan de paysage ont été fournis fin mai 2024. Pour enclencher la suite de ce plan de paysage, deux travaux d'étudiants d'UniLaSalle Rouen ont été lancés sur deux exploitations agricoles de la commune.

Le travail stratégique de définition des objectifs de qualité paysagère a été poursuivi, en complétant, finalisant et synthétisant le diagnostic du territoire après l'avoir présenté lors de deux groupes de travail technique (le 18 juin et le 3 octobre). Deux ateliers de concertations ont été organisés avec les habitants (boucle de Brotonne le 18 mars et pays de Caux). Une étude a été menée par les Cocottes urbaines sur les dynamiques, les sensibilités paysagères et les enjeux paysagers du territoire.

Projet 1.2.1.2. Être maître d'ouvrage de projets d'aménagement paysager sur des sites emblématiques du Parc

<< 1.2.1 Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine

Valorisation de la Hêtraie de Barre-Y-Va

Code fiche : P1212-A1

Objectifs :

Mener un projet global de restauration, d'entretien et de valorisation de la hêtraie de Barre-Y-Va.

Descriptif :

Reconnue pour ses valeurs patrimoniale, paysagère et touristique, la hêtraie de Barre-Y-Va a fait l'objet d'importants travaux de restauration entre 1999 et 2006, sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Les hêtres dépérissant ont été abattus et de nombreux jeunes plants ont été plantés. Le manque d'entretien qui a suivi, de 2007 à 2012, a mis en péril les investissements consentis et la mobilisation des différents acteurs locaux sur ce projet.

En réponse à cette situation, les collectivités publiques locales et le Pnr ont lancé un projet de restauration du site en 2012. Les communes de Villequier, Saint-Arnoult et Caudebec-en-Caux ont souligné la nécessité de mener un projet global de valorisation de la hêtraie dans le cadre d'une gestion pérenne et ont souhaité confier au Parc la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le projet de restauration et de valorisation de la hêtraie a débuté par une première phase de remise en état du site et de gestion forestière du coteau le surplombant (surveillance et abattage des arbres menaçant de tomber) ; pour maintenant développer des actions de valorisation des lieux, en lien avec des partenaires locaux. Un suivi continu est assuré (taille de formation des arbres si nécessaire ou taille d'entretien, débroussaillage du pied des arbres).

Référentes de l'opération : Aurélie Lasnier ; Eva Mériadec

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-seine (Caudebec-en-Caux, Villequier) ; Saint-Arnoult

Bilan de l'année 2024 :

Depuis 2016 aucune intervention d'entretien de la hêtraie n'a été réalisée. Le Parc a acquis en 2014 le terrain en bordure de la falaise, ce qui inclut l'ensemble du linéaire de hêtres planté le long de la route côté falaise (situé sur la commune de Saint-Arnoult). Le linéaire de hêtre planté côté Seine est situé sur et appartient à la commune de Rives-en-Seine (et une petite partie au camping).

Un état des lieux a été réalisé par la technicienne "arbres et haies" du Parc en début d'année 2024 sur l'état d'embroussaillage de la hêtraie qui avait alors une vingtaine d'années (plantée entre 2004 et 2006 sauf 30 hêtres plantés en 2016), en présence des élus et des responsables des services techniques des communes de Rives-en-Seine et Saint-Arnoult. Il a été relevé comme à gérer rapidement :

- le développement important des ronces, clématites étouffant les hêtres et les déformant,
- la présence de buddleja.

Il a été proposé de faire intervenir une entreprise de travaux paysagers pour l'entretien de la hêtraie sur le foncier du Parc. La commune de Rives-en-Seine a fait le choix de réaliser les travaux de son linéaire en mobilisant l'équipe technique de la commune étant donné que les travaux sont de moindre ampleur. La dynamique de la végétation en bordure de falaise est plus rapide. La mobilisation de l'équipe technique du Parc et les moyens matériels à disposition ne permettent pas la réalisation de ce chantier en régie. En effet, les travaux à réaliser nécessitent l'emploi de matériel de type broyeur forestier (selon les retours exprimés par les agents techniques lors des visites sur le terrain).

Des devis auprès de trois entreprises ont été fait.

Projet 1.2.1.3. Opération de commandes groupées et de conseil à la plantation

< < 1.1.2 Objectif opérationnel : Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols ; 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Conseils plantations

Code fiche : P1213-A1-P1

Objectifs :

Préserver et valoriser le patrimoine paysager du territoire en proposant un accompagnement et de conseil auprès des partenaires, collectivités et particuliers

Descriptif :

Cette action consiste à apporter des conseils paysagers et techniques pour les opérations de plantation et de gestion du patrimoine arboré, à l'occasion notamment des commandes groupées de végétaux.

Référente de l'opération : Eva Mériadec

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

Au total 35 conseils donnés sur le renouvellement, la gestion et la valorisation du patrimoine arboré (dont 5 avec visite sur le terrain)

18 conseils à la plantation (choix des essences et des fournitures de protection - présentation du dispositif des commandes groupées - information sur les programmes d'aide financières mobilisables)

9 conseils réglementaires (porté à connaissance des lois régissant la protection des haies et des arbres)

5 demandes de diagnostic phytosanitaire de l'arbre

2 conseils sur la gestion de l'existant (technique de taille et d'entretien des haies et des arbres)

1 labellisation Arbre Remarquable de France pour le houx du Golf de Jumièges qui a été accepté par la commission nationale en avril 2024.

< < 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Commande groupée

Code fiche : P1213-A1-P2

Objectifs :

Participer indirectement à la création ou à la restauration de haies sur le territoire.

Planter des arbres et des arbustes adaptés au climat et au paysage de notre région.

Permettre aux habitants, communes... de bénéficier d'essences locales à prix réduits.

Descriptif :

Cette action consiste à proposer un service de commande groupée de végétaux (arbres, arbustes et fruitiers) en direction des acteurs du territoire. Le Parc se charge de rédiger le cahier des charges pour le choix de la ou des pépinières qui fournissent les plants, accompagne la commande en assurant la communication de l'opération, en centralisant les bons de commandes et en assurant l'organisation du retrait des végétaux. Cette action pourra s'étendre dans l'espace en développant un partenariat avec d'autres collectivités intéressées.

Référente de l'opération : Eva Mériadec

Public cible : Tous les publics

Bilan des ventes de Février 2024 : site internet INOVAGORA

80 commandes, 75 clients,

2559 plants champêtres soit environ 2,5 km de haie plantée,

23% charme, 13% hêtre commun, 13% troène commun,

77 fruitiers greffés,

137 articles matériel de plantation (protections faune-sauvage, tuteurs, dalles de paillage).

Chiffre d'affaires : 8062 €

Bilan des ventes décembre 2024 : site internet INOVAGORA

80 commandes, 80 clients,

3012 plants champêtres soit environ 3 km de haie plantée,

25% charme, 13% hêtre commun, 5% troène commun, 5% églantier,

128 fruitiers greffés,

412 articles matériel de plantation (protections faune-sauvage, tuteurs, dalles de paillage).

Chiffre d'affaires : 10948 €

Sur l'année 2024 :

160 commandes,

5571 plants champêtres,

205 fruitiers greffés,

549 articles de plantation hors plants.

Chiffre d'affaires : 19 010 €

Projet 1.2.2.1. Mettre en place un projet de préservation/réhabilitation des structures paysagères sur au moins un des territoires identifiés par la charte

< < 1.2.2 Objectif opérationnel : Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères

Préserver et valoriser les clos masure

Code fiche : P1221-A1

Objectifs :

Préserver, maintenir et gérer les clos mesures en mettant en œuvre de nouvelles réflexions permettant de réadapter les stratégies d'actions du Pnr et des partenaires aux usages et fonctions actuels des clos-masures

Descriptif :

Œuvrer en faveur des clos mesures implique de :

- 1 - recueillir de la connaissance sur leurs usages et fonctions actuelles, connaître les habitants des clos et leur regard
- 2 - communiquer et sensibiliser en faveur des clos. Le Pnr travaille sur la reconnaissance de ce patrimoine et de ce paysage. Pour cela, nous profitons de différents événements pour communiquer sur les clos. Les objectifs de ces rencontres restent de croiser les regards des différents acteurs (habitants, élus, techniciens) et d'écouter l'autre, de débattre de ces regards.
- 3 - réaliser/expérimenter des opérations de gestion

Référente de l'opération : Aurélie Lasnier

Public cible : Habitants ; Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Saint-Paër ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Allouville-Bellefosse ; Saint-Nicolas-de-la-Taille ; La Cerlangue ; Norville ; Petiville ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon, Villequier) ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Bois-Himont ; Hénouville ; Anquetierville ; Louvetot ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Saint-Arnoult ; Saint-Gilles-de-Crétot ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Touffreville-la-Cable ; Triquerville ; Auzebosc ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Touffreville-la-Corbeline ; Yvetot ; Duclair

Bilan de l'année 2024 :

Participation au groupe de travail associant Yvetot et Caux-Seine-Agglomération sur leur Projet Alimentaire de Territoire, sur le volet éducatif pour créer un outil pédagogique sur l'agriculture du Pays de Caux.

Présentation d'un clos-masure à Allouville-Bellefosse lors de la visite des étudiants d'UniLaSalle de Beauvais en décembre 2025.

Projet 1.2.4.1. Accompagner les communes et les acteurs économiques dans le respect de la réglementation en matière d'affichage publicitaire

< < 1.2.4 Objectif opérationnel : Réglementer la publicité et mettre en place une charte signalétique

Accompagner les communes et les acteurs économiques en termes de signalétique

Code fiche : P1241-A1

Contexte de l'action :

Dans un parc naturel régional, la publicité et les préenseignes sont interdites. Seuls sont autorisées les enseignes et les préenseignes dérogatoires pour lesquelles des demandes d'autorisation préalables doivent être remplies.

Objectifs :

Parvenir à une bonne application de la réglementation en matière d'affichage de la publicité extérieure dans le périmètre du Parc

Accompagner les travaux d'harmonisation dans les pratiques de signalisation des informations et activités locales
Permettre aux acteurs locaux (élus, habitants, visiteurs) d'identifier le label « Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande » et affirmer l'identité du territoire.

Descriptif :

Le Parc rend également des avis sur les Règlements Locaux de Publicité et les Règlements Locaux de Publicité intercommunaux.

Le Parc souhaite accompagner les communes et les acteurs économiques pour expliciter cette réglementation et les aider dans leurs démarches d'application de cette réglementation.

Mise en œuvre d'un projet de renouvellement des panneaux d'entrée de communes

Référente de l'opération : Aurélie Lasnier

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Canteleu ; PnrBSN ; Duclair

Bilan de l'année 2024 :

Le diagnostic de l'affichage publicitaire sur le territoire du Pnr a été réalisé et discuté lors d'une journée de formation. Mise à niveau sur la réglementation en termes d'affichage publicitaire par la DDTM27 le 27 novembre.

Projet 1.3.1.1. Veiller à la traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification

<< 1.3.1. Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité

Veiller à la traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et de planification

Code fiche : P1311-A1

Objectifs :

Veiller à assurer une réelle traduction locale et adaptée des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification.

Descriptif :

Pour assurer la réalisation de cet objectif :

Le Parc fournit l'ensemble des informations disponibles (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) à prendre en compte dans le document d'urbanisme dans le cadre du Porter A Information, permettant à la commune de réaliser au mieux son document d'urbanisme...

Le Parc appuie les collectivités pour intégrer les enjeux dans les documents ou les projets urbains par des conseils sur la méthode de travail, par des documents mettant en évidence des enjeux suite à des visites de terrain (notamment en site Natura 2000). Le Parc pourra aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de projets à traduire à l'échelle de la commune les données Trame verte et Bleue.

L'action peut consister pour le Parc à cartographier les corridors écologiques à l'échelle parcellaire sur des secteurs qui présentent à la fois un fort enjeu écologique et des usages qui menacent le maintien des continuités écologiques de la trame verte et bleue (forte urbanisation...). Cette cartographie à échelle fine présente plusieurs intérêts. Elle peut servir de base pour la réalisation de la trame verte et bleue des documents d'urbanisme ; c'est un document technique apportant une aide à l'instruction des évaluations d'incidences en sites Natura 2000 (projets d'urbanisme ou autres cf. fiche projet relatif à N2000) ; c'est un support pour sensibiliser les habitants à la gestion de leurs parcelles en faveur de la circulation des espèces (gestion différenciée...).

Le Parc met en œuvre des compétences à la fois en termes d'urbanisme, de biodiversité mais aussi de paysage pour réaliser cette cartographie des corridors et des parcelles supports de ces corridors à préserver.

Le Parc donne un avis sur les documents d'urbanisme et notamment la qualité de la traduction des enjeux trame verte et bleue (grille d'analyse).

La démarche sera adaptée pour les documents de planification (SAGE, Schéma des Carrières, etc.).

Référents de l'opération : William Bédouchaud ; Clotilde De Zélicourt ; Elodie Trublard

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) ; Bouquelon ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Sahurs ; Hautot-sur-Seine ; Barneville-sur-Seine ; Honguemare-Guenouville ; Hénouville ; Jumièges ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Bilan de l'année 2024 :

Poursuite du travail d'accompagnement des intercommunalités pour la prise en compte et l'intégration de la connaissance des mares et réseaux de mares dans les documents stratégiques.

En septembre 2024, un recensement participatif des mares a été organisé dans le cadre des Rendez-vous du Parc et a permis de mettre à jour la connaissance des mares sur ce territoire pour une meilleure prise en compte dans le PLUi en cours sur Caux Seine Agglo.

La communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle a mis en place une étude sur la trame verte et bleue, le parc accompagne la collectivité lors des COPIL et COTECH dont elle fait partie et apporte son expertise technique et son retour d'expérience. Il partage également les données acquises lors de la révision de la trame verte et bleue du Parc dans le cadre du travail mené pour la révision de sa charte.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLUi, la Métropole Rouen Normandie a engagé un travail de déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle de son territoire. Le Parc accompagne la Métropole lors des COPIL et groupes de travail organisés sur ces thématiques afin d'apporter un appui technique et également pour le partage des données de sa propre TVB.

Poursuite de la sensibilisation des techniciens et des élus de la communauté de communes Roumois Seine : les inventaires issus de l'ABC avaient déjà été transmis mais le travail conjoint en 2024 permet de s'assurer qu'ils sont bien pris en compte dans l'élaboration du PLUi en cours. Plusieurs rendez-vous techniques ont été organisés afin de préparer une journée de sensibilisation et d'information sur le sujet. En parallèle, 10 rendez-vous communaux pour présenter les éléments TVB ont été organisés dans les communes.

Cartographier les corridors écologiques à l'échelle communale ou intercommunale

Code fiche : P1311-A2

Objectifs :

Assurer la prise en compte de la trame verte et bleue à l'échelle parcellaire sur des secteurs à fort enjeu écologique.

Avoir une vision précise des corridors écologiques encore fonctionnels notamment sur les sites Natura 2000 pour aider à la planification et à l'instruction des projets d'urbanisme.

Descriptif :

L'action consiste pour le Parc à cartographier les corridors écologiques à l'échelle parcellaire sur des secteurs qui présentent à la fois un fort enjeu écologique et des usages qui menacent le maintien des continuités écologiques de la trame verte et bleue (forte urbanisation...).

Cette cartographie à échelle fine présente plusieurs intérêts. Elle peut servir de base pour la réalisation de la trame verte et bleue des documents d'urbanisme ; c'est un document technique apportant une aide à l'instruction des évaluations d'incidences en sites Natura 2000 (projets d'urbanisme ou autres cf. fiche projet relatif à N2000) ; c'est un support pour sensibiliser les habitants à la gestion de leurs parcelles en faveur de la circulation des espèces (gestion différenciée...).

Le Parc met en œuvre des compétences à la fois en termes d'urbanisme, de biodiversité mais aussi de paysage pour réaliser cette cartographie des corridors et des parcelles supports de ces corridors à préserver.

Référents de l'opération : William Béduchaud ; Clotilde De Zélicourt ; Elodie Trublard ; Marc Ballan

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Berville-sur-Mer ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Toutainville ; Conteville ; Foulbec ; Bouquelon ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Bilan de l'année 2024 :

Dans le cadre de la révision de la charte pour la période 2028-2043, le Parc a réactualisé son diagnostic et sa trame verte et bleue.

Ce travail a permis d'identifier les réservoirs de biodiversité par sous trames (boisés, calcicoles, silicicoles, humides, prairiales) sur la base des évolutions des périmètres des zonages réglementaires et des inventaires ou études menées sur le territoire depuis la dernière approbation.

Une modélisation a été réalisée sur le principe des chemins de moindre coût pour relier les réservoirs de biodiversité de même sous trames.

Cela permet d'avoir un rendu cartographique des continuités écologiques à l'échelle du Parc et plus localement à l'échelle communale ou intercommunale. Cette connaissance permettra d'accompagner les collectivités dans leur projet d'aménagement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Projet 1.3.1.2. Lutter contre le développement des espèces invasives en cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité

< < 1.3.1. Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité ; 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes en cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité

Code fiche : P1312-A1

Objectifs :

Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes sur le territoire et contribuer à la dynamique d'acteurs en vue de la mise en œuvre concertée et intégrée d'une stratégie de lutte contre ces espèces.

Descriptif :

Affichée comme l'un des axes de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes correspond également à un engagement fort du Grenelle de l'Environnement. Les objectifs sont de :

- apporter des réponses scientifiques et techniques aux acteurs de terrain,
- améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes,
- partager les retours d'expériences de terrain avec l'ensemble des acteurs,
- proposer des stratégies de gestion opérationnelle des invasions en cohérence avec les politiques publiques,
- communiquer régulièrement les résultats acquis auprès de tous les acteurs concernés, sur le territoire du Parc et à plus long terme dans la région,
- sensibiliser et communiquer auprès du grand public et du monde professionnel sur cette problématique.

Référente de l'opération : Lucie Buleux

Public cible : Tous les publics ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Aizier ; Allouville-Bellefosse ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Vieux-Port ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Heurteville ; Saint-Romain-de-Colbosc

Bilan de l'année 2024 :

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale de lutte pour les EEE (porté par le CEN), le Parc a participé aux groupes de travail visant à évaluer et à définir les nouvelles actions du programme.

Des projets ont été menés sur cette thématique et sont développés dans d'autres fiches :

- lutte contre la Crassule de Helms sur une mare de chasse au Marais Vernier,
- chantier d'arrachage et de coupe dans le cadre de la gestion des terrains gérés par le Parc.

Projet 1.3.2.1. Accompagner les acteurs du territoire pour les projets en faveur de la biodiversité et des milieux humides et aquatiques

< < 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Accompagner les partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de documents de gestion ou de programmes d'actions structurants

Code fiche : P1321-A1-P1

Objectifs :

Faire bénéficier les collectivités et partenaires de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des milieux humides et aquatiques.

Descriptif :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande dispose de compétences, de moyens spécifiques et d'expérience en matière de connaissance et de gestion écologique. Il accompagne ainsi, à des degrés variables selon les besoins, les partenaires dans leur propre démarche de planification et de gestion des milieux humides et aquatiques.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Simon Gaudet

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Vatteville-la-Rue ; Lillebonne ; Sahurs ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Anneville-Ambourville ; Petiville ; Quevillon ; Vieux-Port ; Sandouville ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Saint-Pierre-du-Val ; Berville-sur-Mer ; Fatouville-Grestain ; Le Trait ; Pont-Audemer ; Saint-Germain-Village ; Toutainville ; Sainte-Opportune-la-Mare

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement de la Fédération des Chasseurs de l'Eure pour le plan de gestion de la Grand Mare
Le Parc a participé au comité de suivi du plan de gestion de ce site.

Accompagnement du CEN pour la mise en place de son Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution
Le Parc a plus largement participé aux réunions techniques sur le sujet.

Accompagnement de la Maison de l'estuaire pour le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'Estuaire de Seine

Le Parc a participé aux réunions dédiées au plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine.

Accompagnement de la Communauté de Communes pour la gestion des Etangs de Pont-Audemer
Le Parc assiste la CCPAVR dans la mise en œuvre du label Ramsar (cf. P1321-A1-P2).

Accompagnement du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec

En 2023, le Parc a accompagné le SMBVAS en élaborant un diagnostic écologique de plusieurs parcelles situées dans la vallée de la Sainte-Gertrude. L'état des lieux a été rédigé en 2024, pour une finalisation avec les partenaires prévue en 2025.

Co-porter la gestion du site Ramsar Marais Vernier vallée de la Risle maritime et en accompagner l'animation

Code fiche : P1321-A1-P2

Objectifs :

Accompagner l'animation du site Ramsar par le portage de certains volets du programme d'actions.

Descriptif :

Le site du marais Vernier et de la Risle maritime s'étend sur 9 564 ha de la commune d'Aizier jusqu'à Berville-sur-Mer, recoupant ainsi les territoires de trois Communautés de Communes. Il est intégralement inclus dans le territoire du Parc. Il présente une importante diversité d'habitats comprenant des milieux secs représentés par les coteaux crayeux, et des milieux humides très variés allant des habitats de marais ouverts, de tourbière, de marais boisés, de vallée alluviale, etc... La diversité, la richesse et la patrimonialité des espèces et des habitats présents sur le site qui justifient la labellisation du territoire. Du fait de ses missions constitutives et de ses actions sur le territoire concerné, le Parc est désigné comme cogestionnaire du site dans le cadre de la charte de gestion dédiée. Il travaille ainsi étroitement avec la Communauté de communes en charge de l'animation du site.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Géraud Ranvier

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Pont-Audemer ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur
Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de
Risle

Bilan de l'année 2024 :

Le Parc a contribué à la mise à jour des données du site Ramsar du Marais Vernier et de la Vallée de la Risle maritime. Il s'agit d'une obligation de rapportage international que nous avons vis-à-vis du secrétariat de la Convention de Ramsar : tout site labellisé doit voir ses données mises à jour a minima tous les 6 ans. Cela permet un suivi au niveau mondial de l'ensemble des sites labellisés, et la France doit remplir ses engagements comme toutes les autres parties contractantes.

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des SAGE

Code fiche : P1321-A1-P3

Objectifs :

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Descriptif :

Le Parc naturel régional est associé à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...) qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Au travers de ces objectifs, le Pnr participe à l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE de son territoire. Spécifiquement, le Parc peut aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration de ces documents. Dans ce cadre, il apporte l'ensemble des informations qu'il a en sa possession (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) permettant à la structure porteuse de réaliser au mieux son schéma.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Bilan de l'année 2024 :

Le Parc a participé aux instances du SAGE du Commerce et des 6 Vallées. L'année 2024 marque également le début de la refonte du SAGE de la Risle Charentonne, à laquelle le Parc a contribué.

Assister les structures menant des actions sur les rivières et le fleuve Seine

Code fiche : P1321-A1-P4

Objectifs :

Apporter aux structures à compétence GEMAPI ou celles menant des projets sur les rivières un appui technique et administratif, ainsi qu'une expertise scientifique pour la gestion et la restauration des cours d'eau (lits mineur/majeur), dont ils ont la charge.

Descriptif :

Le Syndicat mixte n'est pas maître d'ouvrage direct sur les rivières et cours d'eau. En revanche, il assure un rôle d'assistant aux maîtres d'ouvrage existants sur les cours d'eau pour inciter à des projets ambitieux de décroisement longitudinal et transversal et de restauration de la continuité écologique. L'accompagnement peut aller de l'avis simple jusqu'à la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque celle-ci n'est portée par aucune structure, en passant par la réalisation d'études, protocoles, analyses, au stade diagnostic, suivi avant/après travaux, ou retour d'expériences.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Bilan de l'année 2024 :

- Mise en œuvre de conventionnement avec les structures à compétence GEMAPI

Les EPCI se sont vu confier automatiquement la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018, telle que définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Au vu de la convergence d'intérêts majeurs en matière de préservation et restauration des milieux humides et aquatiques, et de la demande de clarification par l'Agence de l'Eau sur la répartition des actions, le Parc a engagé des discussions dès 2020 pour établir des conventions avec chaque EPCI ou Syndicat de bassin versant concerné afin de consigner par écrit les actions et projets relevant de la GEMAPI et particulièrement de la GEMA, que chacune des structures prévoit de mener dans les 3 ans à venir, dans un esprit de complémentarité, de mutualisation et de synergie.

En 2024, le Parc a établi 8 conventions avec les structures Gémapiennes. 3 sont prévues pour 2025.

- GIPSA - Renforcement des connaissances sur l'anguille Européenne au service de la restauration des habitats de l'estuaire de la Seine (REEL)

Dans le cadre des travaux menés par le GIPSA pour renforcer les connaissances sur l'Anguille européenne en vue de restaurer les habitats de l'estuaire de la Seine, le Parc a activement contribué aux comités techniques, de pilotage et de travail, en apportant une expertise transversale au projet. Plus spécifiquement, le Parc a intégré le groupe scientifique animé par le GIPSA en tant que producteur de données. En 2024, il a fourni de nombreuses données scientifiques issues des pêches aux verveux et participé à la définition des prochaines étapes de l'étude. Il a notamment contribué à la mise en place d'un suivi flottant à l'échelle de l'estuaire de la Seine, dont la phase test est en cours pour la période 2024-2025.

- SMBV Austreberthe Saffimbec - Pêches électriques sur l'Austreberthe

En 2024, trois pêches à l'électricité ont été réalisées par le Parc :

- la station « Services techniques » à Duclair, dans le cadre des inventaires interannuels réalisés par le Parc. 217 individus représentant 5 espèces ont été inventoriés sur cette station dont 81 truites fario et 94 anguilles européennes,
- la station « Moncel » à Pavilly, dans le cadre d'un état des lieux avant les travaux d'arasement du seuil de Moncel et les travaux hydromorphologiques du cours d'eau. 465 individus représentant 4 espèces ont été inventoriés sur cette station dont 65 truites fario et 2 anguilles européennes,
- la station « La cotonnière » à Pavilly, dans le cadre des inventaires interannuels du Parc et comme station de référence pour l'inventaire de « Moncel ». 739 individus représentant 4 espèces ont été inventoriés sur cette station dont 48 truites fario et 6 anguilles européennes.

<< 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Etude de faisabilité portant sur la restauration de la continuité écologique du Canal Saint-Aubin (marché)

Code fiche : P1321-A1-P5

Objectifs :

Evaluer la faisabilité de la restauration de la continuité écologique du canal Saint-Aubin, exutoire du réseau hydrographique du marais tourbeux du marais Vernier.

Descriptif :

Le canal Saint-Aubin, principale sortie d'eau du marais tourbeux du Marais Vernier, est équipé de deux ouvrages : un clapet « anti-retour » pour empêcher les remontées d'eau de Seine dans le marais, et un vannage pour maintenir un niveau d'eau dans le marais tourbeux. Les études menées par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et ses partenaires démontrent que ces obstacles engendrent des problèmes de franchissement pour les espèces piscicoles, dont l'anguille.

Par délégation de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de régulation hydraulique du marais Vernier, propriétaire et gestionnaire des ouvrages, le Parc mène une étude de faisabilité permettant d'étudier les possibilités d'aménagement de ces ouvrages pour faciliter le passage de ces espèces.

Cette étude intègre des inventaires piscicoles au niveau du clapet de Quillebeuf, et des relevés altimétriques sur le canal entre les deux ouvrages par un géomètre expert pour réaliser une modélisation de son fonctionnement hydraulique.

Il s'agit également d'étudier les possibilités d'évolution du règlement d'eau des ouvrages et notamment la gestion des niveaux d'eau au sein du marais tourbeux.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Quillebeuf-sur-Seine ; Marais-Vernier ; Bouquelon

Bilan de l'année 2024 :

En raison du dépassement du seuil fixé par le code des marchés publics, la consultation des bureaux d'études n'a pas abouti. Par ailleurs, l'arrivée du SMGSN en tant que nouveau référent GEMAPI sur le territoire a conduit à l'élaboration d'une convention de groupement entre celui-ci, la CCPAVR et le Parc, ce dernier demeurant le

coordinateur. Ce changement de porteur d'étude a nécessité l'élaboration d'une nouvelle convention avec l'ASA du Marais Vernier, dont la signature est prévue début 2025, en vue du lancement du marché au printemps.

<< 1.3.2. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue*

Accompagner la gestion des réseaux hydrauliques en vallée de Seine

Code fiche : P1321-A1-P7

Objectifs :

- Inventorier, cartographier les réseaux hydrauliques de la vallée de Seine et en réaliser un diagnostic suivant une approche transversale afin de proposer des plans de gestion concertés et durables du réseau hydrographique de la basse vallée de Seine (petits cours d'eau et fossés en zone humide).
- Promouvoir une gestion durable des réseaux hydrauliques en basse vallée de Seine et accompagner la mise en œuvre de plans de gestion hydraulique.

Descriptif :

Depuis plusieurs années, le Parc s'est lancé dans une démarche d'inventaire et de diagnostic des réseaux hydrauliques de la vallée de Seine, qui servent de base à l'élaboration de plans de gestion des réseaux hydrauliques par unité hydrographique.

L'animation de ces plans de gestion auprès des gestionnaires doit permettre :

- de promouvoir une vision globale de la gestion des réseaux hydrauliques par la mise en œuvre de plans de gestion à l'échelle de chaque boucle,
- de sensibiliser les gestionnaires sur les "bonnes pratiques" d'entretien permettant de limiter les impacts sur la biodiversité, voire d'en améliorer les composantes.

Cette démarche s'inspire des outils de gestion de l'eau et des milieux aquatiques mis en place sur les différents bassins du territoire et s'inscrit dans une vision globale de préservation et restauration des zones humides et des milieux aquatiques de l'estuaire de Seine.

Référents de l'opération : Clémentine Camus ; Maxime Guénard

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Bouquelon ; Heurteville ; Vatteville-la-Rue ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perrey (Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien) ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Petiville ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon) ; Conteville ; Foulbec ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Pont-Audemer ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Jumièges

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le Parc a poursuivi le travail de mobilisation des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'une gestion concertée des réseaux hydrauliques via l'accompagnement des gestionnaires concernés (ASA, communes...) et des EPCI dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI dans la basse vallée de Seine. Plusieurs expertises ponctuelles et/ou des conseils ont également été délivrés sur la gestion des réseaux hydrauliques notamment dans le cadre de projets de travaux ou de l'accompagnement des communes du Parc.

L'inventaire des réseaux hydrauliques de la partie dite "tourbeuse" du marais Vernier a été complété par plusieurs caractérisations hydromorphologiques sur 6 km de tronçons hydrauliques mais n'est toutefois pas encore finalisé, (trop courte fenêtre de prospection sur le terrain).

L'inventaire des réseaux hydrauliques du marais Vernier dit "alluvionnaire" a été finalisé grâce à la prospection de 9 km de tronçons hydrauliques. Au total, il a permis la caractérisation de ± 185 km de fossés, le recensement de ± 360 ouvrages ainsi que l'identification et la cartographie de ± 260 éléments ponctuels afin d'appréhender l'ensemble des enjeux du réseau hydraulique. Une base de données ainsi qu'une cartographie détaillée du périmètre de l'étude ont été réalisées. Un rapport de diagnostic et de propositions de gestion est en cours de réalisation et sera fini et présenté au cours de l'année 2025 aux différents acteurs du territoire.

Un partenariat a été initié avec le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande dans le cadre d'un transfert d'expérience pour la réalisation et/ou la mise à jour des diagnostics des réseaux hydrauliques de la basse vallée de Seine.

Accompagner les différents acteurs du territoire pour la préservation et la restauration des mares

Code fiche : P1321-A1-P8

Objectifs :

Répondre aux besoins des particuliers ou des partenaires en matière de conseil pour la gestion et la restauration de mares.

Descriptif :

Au-delà des programmes d'actions structurants pour la préservation et la restauration des réseaux de mares, le Parc se tient également à disposition pour délivrer des conseils auprès des habitants, partenaires, collectivités lors de leurs projets d'études ou de travaux, voire pour porter la maîtrise d'ouvrage de programmes de travaux.

Référente de l'opération : Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville

Bilan de l'année 2024 :

Sur 2024, trois communes ont été accompagnées pour la mise en place d'actions en faveur de la préservation et la restauration des mares.

La commune de la Haye-Aubrée a été accompagnée pour le diagnostic de sa mare communale et pour avis sur la création d'un aménagement de centre bourg dont la restauration de cette mare fait partie intégrante.

La commune d'Hautot-sur-Seine a également été accompagnée pour la gestion écologique du site du château dont elle a la propriété en apportant un appui technique sur la mise en place d'une gestion différenciée.

Enfin, 11 propriétaires de mares ont également fait l'objet d'un accompagnement sur leur mare, pour un diagnostic (caractérisation de l'état de santé des mares), du conseil en gestion et en entretien des mares. Le Parc a orienté les particuliers pour de la recherche de financement ou vers des programmes de restauration déjà existants portés par les différentes intercommunalités.

< < 1.3.2. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue* ; 1.3.3. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte*

Accompagner des communes pour mettre en place des plans d'actions en faveur de la Trame verte et des actions de sensibilisation à la biodiversité.

Code fiche : P1322-A1-P1

Objectifs :

Mettre en place et animer des plans d'actions, sensibiliser et accompagner les communes qui le souhaitent à restaurer les fonctionnalités écologiques de la Trame verte sur leur territoire.

Descriptif :

Le Parc soutien les communes qui le sollicitent pour mener des actions globales en faveur de la biodiversité (dont la biodiversité dite plus "ordinaire").

Il accompagne les communes soit par des actions de sensibilisation, de valorisation et de connaissances soit par la mise en œuvre d'actions opérationnelles en faveur de la restauration des continuités écologiques terrestres.

Le parc se veut intégrateur dans cette démarche en concertant toutes les forces vives du territoire (élus, habitants, associations, entreprises...).

Cette approche permet de conforter, d'affiner ou de compléter la Trame verte existante sur les territoires et d'opérer sur les milieux pour les rendre plus favorables à l'accueil et au déplacement de la petite faune, et à l'accueil de la flore spontanée.

Le Parc accompagne les collectivités dans les dispositifs de reconnaissance existants pour valoriser et faire connaître le travail entrepris.

Référents de l'opération : Marc Ballan ; Eva Mériadec ; Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Manneville-sur-Risle ; Jumièges

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le Parc a accompagné la commune d'Hautot-sur-Seine propriétaire du parc et château de la commune. Le site avait été retenu pour la candidature "Rouen Capitale de la Biodiversité".

Le site se décompose de vastes ensembles de pelouses régulièrement entretenues et d'un important patrimoine arboré (bosquets, alignements d'arbres ou arbres isolés...) ainsi qu'un château qu'elle loue pour l'organisation de divers évènements.

Une partie du parc est également utilisé à des fins pédagogiques et récréatives par l'école située à proximité immédiate du château (dispositif "école du dehors" porté par le Parc).

Le Parc a donc fait un diagnostic du site (description des sites et des milieux) en préconisant des actions de gestions écologiques de type pâturage ou encore gestion différenciée. Chaque espace identifié et composant le site a donc une opération de gestion liée ; une fréquence d'entretien et des recommandations.

La commune doit revenir vers le Parc pour mettre en place certaines de ces actions.

Projet 1.3.2.3. Engager et suivre des contrats et chartes Natura 2000 et des MAE

<< 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Engager et suivre des contrats MAE

Code fiche : P1323-A2

Contexte de l'action :

En 2014, une nouvelle campagne de mesures agro-environnementales s'est enclenchée dans le cadre de la nouvelle PAC. Le Parc a souhaité poursuivre son rôle d'opérateur Natura 2000 et MAE qui lui permet d'avoir un outil opérationnel, technique et financier, à proposer aux gestionnaires des milieux pour pérenniser ou restaurer ces derniers. En 2015, il a déposé en ce sens un Projet Agro-Environnemental et Climatique. Il peut ainsi assurer l'ensemble de la démarche, depuis l'inventaire des milieux jusqu'au suivi de la gestion et de ses effets sur le milieu. En accompagnement des animations collectives et des formations peuvent être organisées en lien avec le développement de la filière élevage et de l'agriculture biologique (2.1.1).

En 2023 s'est ouverte la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) avec ses nouvelles règles, tant sur les aides du premier pilier que sur celles du second pilier dont font partie les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Ainsi, en 2023, débute la mise en place d'un nouveau catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques.

Objectifs :

Engager les exploitants agricoles ayant des parcelles en zone humide ou Natura 2000 dans des mesures agro-environnementales et climatiques, afin de garantir des pratiques respectueuses des enjeux locaux.

Descriptif :

En lien avec les structures administratives (DDTM, DRAAF...) et financières (AESN, DREAL, DRAAF...), le syndicat mixte accompagne individuellement les exploitants souhaitant contractualiser des mesures agro-environnementales. Il réalise le montage et le suivi financier des opérations, puis rencontre plusieurs fois les exploitants, pour réaliser le diagnostic technique et environnemental, mais également les conseiller dans le choix des mesures. Enfin, il constitue les dossiers individuels pour les présenter aux financeurs, et assure le suivi des dossiers.

Référente de l'opération : Clara Disse

Public cible : Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval ; Zones humides ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime

Bilan de l'année 2024 :

L'année 2024 faisant suite à l'année de renouvellement de la programmation PAC, les nouveaux contractants ont été moins nombreux. Le bilan de la campagne 2024 est le suivant : Surface totale = 156 ha / Linéaire de ligneux = 1.134 km / Nombre d'agriculteurs : 10 Bilan / MAEC sur les sites Natura 2000 : 9 agriculteurs - 70 ha / Boucles Seine Aval : 4 agriculteurs - 48 ha / Marais-Vernier Risle-Maritime : 5 agriculteurs - 22 ha et 1.13 km de haies. 3 agriculteurs ont décidé de s'engager dans une MAEC système élevage d'herbivores (88 ha). A noter, ces valeurs sont issues d'une analyse interne avant instruction des dossiers par les DDTM. Ces données sont susceptibles d'être modifiées.

Un agent a été recruté en renfort du chargé de mission agriculture et environnement pour une période de 8 mois pour le suivi des dossiers MAEC.

Les instructions des contrats 2023 se sont déroulées en 2024 : elles ont conduit à l'établissement de modifications et rédaction d'avenants aux plans de gestion pour certains exploitants. Des échanges ont eu lieu avec la DRAAF pour mettre à jour des notices (mesure MHU1) pour entrer en conformité avec le cadre réglementaire national sur les paramètres de fertilisation et amendements.

Des réunions internes ont eu lieu avec les chargés de mission avifaune, flore, entomologie, TVB, afin de hiérarchiser les surfaces les plus favorables aux emplacements des mises en défens (pour les contrats ESPX) qui peuvent être changées annuellement. Une vingtaine d'avenants ont d'ailleurs été établis pour modifier les emplacements des zones en défens.

Les exploitants engagés dans la mesure système HBV ont été rencontrés afin d'établir les bilans IFT et plans prévisionnels de fumure (PPF) requis par le cahier des charges ; 19 exploitants sont concernés.

Des réunions internes en concertation avec les animateurs N2000 se sont tenues et une trame méthodologique a été élaborée au sujet de l'évaluation de l'efficacité économique et environnementale des MAEC.

Organisation de formations thématiques à destination des agriculteurs engagés en MAEC : 8 demi-journées thématiques ont été organisées faisant intervenir des agents du parc ou des experts extérieurs, elles ont comptabilisé

la participation de 69 agriculteurs. Les sujets ont porté sur : l'avifaune prairiale (x2) (Géraud Ranvier), les insectes des prairies de la vallée de Seine (Simon Gaudet), la biodiversité fonctionnelle (Johanna Villenave), le parasitisme en zones humides (Philippe Camuset), la diversification des fourrages (x2) et la gestion durable des intrants (CA : Alix Pfaff).

Une demande de paiement a été finalisée pour financer des formations MAEC (arbres fourragers, pâturage et flore des prairies...) dans le cadre d'un appel à projet France Relance DREAL.

Projet 1.3.3.2. Dans le cadre de la charte forestière, encourager la gestion durable des haies et forêts

<< 1.3.3. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte

Améliorer les connaissances sur les écosystèmes forestiers

Code fiche : P1332-A1

Contexte de l'action :

Afin d'accéder à un financement pour ces actions, le Parc a répondu à un appel à projet FEDER "Accroître la protection et la restauration des milieux naturels". Le projet FEDER a pris fin en 2020.

Depuis lors, une nouvelle problématique s'est déclarée autour du retour du cerf en forêt domaniale de Brotonne. Un programme d'éradication du cerf y avait été mis en place en 2006 suite à la mise en évidence de son rôle de vecteur de la tuberculose bovine. Cette espèce patrimoniale est actuellement considérée comme absente du massif et cette situation est unique en France. L'enjeu est donc de construire un plan pour gérer de manière responsable la nouvelle population de cerfs, tout en tenant compte des intérêts et craintes des acteurs affectés par son retour (ONF, chasseurs, agriculteurs...).

Objectifs :

Mieux connaître les écosystèmes présents en forêt privée dans un but d'information des propriétaires en vue d'une meilleure préservation des milieux forestiers les plus remarquables.

Descriptif :

Réaliser des inventaires complémentaires de terrain pour l'acquisition des données manquantes compatibles avec l'OBHN. Y associer le CRPF pour le suivi méthodologique et la garantie des intérêts des propriétaires forestiers :

- des habitats d'intérêt communautaire sur les zonages Natura 2000 (focus sur boisement alluviaux),
- sur les mares forestières,
- sur les aires de rapaces.

Réaliser des études complémentaires sur le fonctionnement des écosystèmes (par exemple : fonctionnement des lisières, fonctionnalité des corridors écologiques, naturalité des forêts, relation entre l'ancienneté des forêts et leur biodiversité, etc.)

Informers les propriétaires forestiers :

- de la réalisation d'inventaires écologiques dans leurs forêts,
- des résultats de ces inventaires.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2024 :

Retour du Cerf en forêt de Brotonne : ayant pris connaissance des résultats des stages de Sarah Bachelart et Alice Martin, croisés aux résultats d'analyses sanitaires des DDPP, les acteurs concernés (les agriculteurs représentés par le GDMA76 et GDS 27, les chasseurs représentés par les fédérations départementales et l'ONF) ont pu exposer leur point de vue. Des réunions spécifiques ont été organisées sur la situation sanitaire et génétique de la population de cerfs au Marais Vernier. Le Parc continuera de faciliter les échanges dans l'objectif d'exposer les pistes possibles de retour du cerf auprès du préfet dès la levée d'éradication qui devrait être annoncée en juin 2025.

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés

Code fiche : P1332-A2

Objectifs :

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés sur le territoire du Parc.

Descriptif :

Accompagnement des propriétaires d'espaces boisés, publics et privés, pour la mise en œuvre d'une gestion favorable à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

Mise en œuvre de projets ou programmes visant à sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de protection de la biodiversité et des sols forestiers.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2024 :

Un projet inter-Parcs normands, avec le Parc du Perche et de Normandie-Maine, sur l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique est en cours de construction. Les partenaires forestiers ont été mobilisés pour faire émerger des protocoles permettant de donner des lignes directrices de gestion pour améliorer la résilience des forêts sans passer par défaut par le remplacement des essences autochtones. Il sera ensuite question de diffuser les résultats auprès des étudiants et professionnel mais aussi d'ouvrir la discussion à d'autres types d'acteurs (élus, associations naturalistes, associations d'usagers...).

< < 1.3.3. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte ; 3.2.1*
Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

Développer la culture forestière du grand public

Code fiche : P1332-A3

Objectifs :

Permettre une bonne compréhension des enjeux forestiers par le grand public : protection des écosystèmes, exploitation, multiplicité des usages.

Descriptif :

Collaborer avec les partenaires pour l'élaboration de supports d'information en commun ou pour la création d'animations à destination du grand public dans le cadre de la semaine de la forêt (ou autres) pour améliorer la connaissance de la sylviculture et de l'exploitation forestière.

Intégrer la thématique forêt/bois aux événementiels existants sur le territoire (journée de la randonnée, fête du parc, 24 heures de la biodiversité, fête du bois et de la chasse, etc.).

Améliorer les expositions proposées par le Parc sur la forêt et les usages du bois :

- organiser un retour d'expérience sur les expositions actuellement en place,
- restructurer le cas échéant les éléments de l'exposition.

Mettre à disposition des outils pédagogiques déjà existants sur la forêt auprès des animateurs nature du Parc (dupliquer notamment la mallette pédagogique de la MRN).

Continuer les animations d'éducation à la forêt auprès des scolaires dans les écoles et en proposer de nouvelles régulièrement concernant des thématiques variées autour de la forêt et la filière bois.

Aider les communes pour accéder aux animations du Parc, de la MRN et d'autres prestataires (appui logistique et financier), dans le cadre du parcours « Je découvre mon Parc » proposé aux enseignants.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Touristes / Visiteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

Plusieurs rendez-vous du Parc ont été organisés en 2024 dans le but d'améliorer la culture forestière des habitants du territoire :

- Un rendez-vous du Parc à destination des professionnels du tourisme : "Entre loisirs et gestion forestière, les multiples usages de la forêt" :
 - la réalisation d'un indice de biodiversité potentiel par une classe de primaire,
 - une activité sur la biodiversité au vallon du Vivier avec une classe de l'école primaire de Tancarville dans le cadre du CTEJ.
- Deux marteloscopes avec le grand public et un autre avec des étudiants du lycée agricole de Corbie en option sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.
- Un bivouac en forêt de Brotonne pour parler de gestion forestière et de faune nocturne, plus précisément des papillons avec Simon Gaudet.
- Une "balade sylvicole à dos de cheval" avec Céline Langumier de l'ONF.

Sensibiliser les élus à la gestion durable et multifonctionnelle des haies

Code fiche : P1332-A4

Objectifs :

Impliquer les collectivités dans la gestion des haies à l'échelle communale et apporter aux communes une vision globale du patrimoine boisé de leur territoire afin de pouvoir mener des actions de gestion et d'accompagnement des propriétaires cohérentes en termes d'aménagement et de développement durable du territoire.

Descriptif :

- 1) Informer et sensibiliser les collectivités sur leurs compétences en faveur de la gestion durable des haies. Les informer notamment sur les possibilités de valorisation des haies par le biais des mesures d'urbanisme et sur la disponibilité en biomasse présente sur les haies d'après l'étude de la ressource locale.
 - Réaliser des réunions d'information collectives à destination des élus.
 - Réaliser des visites sur des projets de valorisation de la ressource bocagère (exemple de la communauté de communes de Broglie).
- 2) Rencontrer individuellement les collectivités pour les :
 - inciter à la valorisation des haies, notamment au travers des filières de bois-énergie,
 - inciter à la mise en place de démarches locales sur la gestion des haies,
 - conseiller sur l'entretien des haies et la valorisation des déchets verts qui en résultent en s'appuyant sur le guide régional.
- 3) Réaliser des Plans de Gestion des Haies à l'échelle communale

Ce travail est réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime dans le cadre du programme ARBRE pour la partie agricole.

Le Parc assure quant à lui la partie concernant le patrimoine boisé hors exploitations agricoles et milieux urbanisés.

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Métropole Rouen Normandie

Bilan de l'année 2024 :

Le Parc naturel a poursuivi en 2024 l'accompagnement de l'Association EDEN pour la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont les activités porteront sur la plantation et la gestion durable des haies, l'exploitation et l'entretien des linéaires boisés et la vente de chaleur clés en main.

Un noyau de partenaires techniques a été identifié et travaille avec l'URSCOP à la rédaction des statuts de la future coopérative.

L'Assemblée Générale constitutive est programmée au premier semestre 2025.

Projet 1.4.1.1. Elaborer, mettre en œuvre et évaluer les documents de gestion et de valorisation d'un réseau de sites humides gérés par le Parc

<< 1.3.3. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire*

Patrimoine arboré des terrains gérés par le Parc

Code fiche : P1411-A1-P1

Objectifs :

Veiller à ce que les travaux effectués sur le patrimoine arboré des terrains gérés par le Parc soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

Descriptif :

L'ensemble des terrains gérés en régie par le Pnr abrite un patrimoine arboré conséquent (haies, arbres têtards). Cette phase vise à coordonner les différents travaux de plantations, élagages sur l'ensembles de ces terrains.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Heurteauville ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Tancarville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Marais-Vernier ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Foulbec

Bilan de l'année 2024 :

Des arbres têtards ont été entretenus par prestation :

- sur l'ENS des Marais de la Risle Maritime, 15 arbres ont été entretenus et 62 formés en têtard,
- 13 arbres en taille d'entretien à Heurteauville et 2 dans le marais de St-Nicolas-de-Bliquetuit.

L'UGS est également intervenue sur le patrimoine arboré pour des interventions en régie :

- sur les sites des Manneville, les haies du chemin d'accès entretenues,
- sur le marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, le populetum a été entretenu (végétation autour des arbres et taille des peupliers en têtard) et un gros têtard de frêne taillé sur le terrain pâturé en décembre,
- sur le site de l'Observatoire, les haies et les pommiers ont été taillés,
- sur le site du Pré aux ânes, les haies et les pommiers ont été taillés, (dont une matinée avec l'APHN),
- sur le site d'Heurteauville, les tailles sanitaires ont été réalisées sur 67 arbres têtards (frênes et chênes) le long du chemin, ainsi que des tailles d'entretien sur 3 frênes et un chêne au pré aux moines en décembre,
- un stage de 3 mois a été réalisé afin de mettre à jour et de numériser l'inventaire des arbres têtards sur les terrains gérés par le Parc.

<< 1.3.2. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire*

Prés aux ânes

Code fiche : P1411-A1-P10

Objectifs :

Mettre en œuvre des actions de gestion du site.

Descriptif :

Sur le territoire du Marais Vernier, le Pnr possède et gère depuis de nombreuses années une prairie, "le pré aux Anes". Cette parcelle a de nombreux atouts paysagers, écologiques et culturels. Elle accueille un verger conservatoire entouré d'une haie champêtre composée d'une diversité d'essences d'arbustes et de saules têtards, ainsi que deux mares.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier

Bilan de l'année 2024 :

2 chevaux ont pâturé le site en janvier-février, ainsi que fin décembre. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les pommiers ont été taillés (coupe du gui, taille sanitaire et tailles adaptés à la présence des animaux), dont une matinée avec l'APHN.

Les clôtures ont été entretenues.

Les haies ont été taillées, à l'intérieur du site et à l'extérieur côté route et côté du voisin à l'Ouest. Le site a été fauché avec exportation pendant l'été.

Sentier de la Fontenelle

Code fiche : P1411-A1-P14

Objectifs :

Gérer écologiquement des prairies bordant le sentier de la Fontenelle à Saint-Wandrille-Rançon.

Descriptif :

La commune de Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon) a souhaité valoriser le site de la Fontenelle suite à sa renaturation en aménageant un sentier de découverte. Le Parc a été sollicité pour gérer une partie des parcelles longeant ce sentier à l'aide d'animaux rustiques.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon)

Bilan de l'année 2024 :

Le site a été pâturé par des bovins de janvier à avril 2024. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les zones de prairies ont été gérées mécaniquement : broyage des petits saules en fin d'hiver et fauche avec exportation en juin. Les ronciers et certains refus (tanaïsie notamment) ont également été contenus par broyage.

Les clôtures et la zone de contention ont été entretenues mécaniquement.

Les pieds d'*Acer negundo*, espèce exotique envahissante, ont été coupés à l'automne.

Marais du Mesnil-sous-Jumièges

Code fiche : P1411-A1-P15

Objectifs :

Gérer une partie des marais communaux du Mesnil-sous-Jumièges.

Descriptif :

Dans le cadre d'un partenariat entre la commune du Mesnil, la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime et le Parc, le Parc a été sollicité pour assurer la gestion par pâturage extensif d'une partie des marais communaux dotés d'un plan de gestion.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Le Mesnil-sous-Jumièges

Bilan de l'année 2024 :

Le site a été pâturé tout l'année par un couple de chevaux et des bovins. Une pouliche est née le 6 mai. Des bovins ont également pâturé le site (au maximum 3). Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les clôtures intérieures et la zone de contention ont été entretenues mécaniquement, ainsi que l'entrée du site et les buttes le long du chemin. Des réparations ont été effectués sur les clôtures.

La Balsamine du Cap a été arrachée manuellement.

Les petits saules ont été broyés dans la parcelle le long du chemin.

RNN du Marais Vernier

Code fiche : P1411-A1-P2

Contexte de l'action :

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du plan de gestion. Une partie conséquente du temps de travail du gestionnaire a été consacré en 2022 à la rédaction du plan de gestion : le diagnostic a été présenté en commission Espaces naturels du CSRPN du 16 novembre 2021 afin de valider ses conclusions et de travailler à la formulation des enjeux de conservation. Les remarques et demandes de corrections ont été intégrées dans la version finalisée du diagnostic, début 2022. A l'issue de ce diagnostic, deux enjeux ont été formulés :

- habitats ouverts, oligotrophes à mésotrophes, des milieux tourbeux à paratourbeux et des mares,
- mosaïque de milieux ouverts et fermés.

Le fonctionnement hydrologique est identifié comme un facteur d'influence central, à présenter en préambule de la déclinaison stratégique.

Ces deux propositions d'enjeux ont servi de base de travail pour la rédaction du second document du plan de gestion : le document stratégique pour l'élaboration-description des enjeux associés à l'arborescence du plan de gestion. Il s'agit d'un travail prospectif qui a pour objectif d'apporter aux lecteurs et aux décideurs tous les éléments techniques et scientifiques qui composent la complexité de la situation de la Réserve dans le marais.

Un second passage en commission espaces protégés du CSRPN en janvier 2023 a permis au gestionnaire d'échanger avec des experts régionaux sur la difficulté de cerner ou de formuler les enjeux, en lien avec le niveau élevé d'incertitude sur le devenir du marais.

Plusieurs autres points forts ressortent : La Réserve est actuellement en période de gros travaux, notamment de remise en état des clôtures (4km de clôtures refaites, 8 ponts installés) et l'aménagement de l'entrée du secteur de Bouquelon. La thématique sangliers représente toujours un investissement en temps de travail conséquent. L'animation territoriale s'étoffe progressivement et demande un investissement conséquent et sur le long terme pour aboutir à une gestion et une animation sereine du territoire. Les modifications du plan de pâturage initié en 2019 portent leurs fruits.

Objectifs :

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer une stratégie de gestion et de valorisation de la RNN du Marais Vernier.

Descriptif :

La RNN du Marais Vernier se compose du site des Manneville (97ha) appartenant à l'Etat, et du marais de Bouquelon (48ha) propriété du Parc. La Réserve est également incluse dans le site Natura 2000 "Vallée de la Risle maritime - Marais Vernier" (ZPS et ZCS) et labellisé Ramsar. Ce site est doté d'un plan de gestion qui guide les actions de connaissance, de gestion et de valorisation, et qui est révisé régulièrement. Un comité consultatif encadre la bonne mise en œuvre des actions, et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel joue le rôle de conseil scientifique de la RNN

Référent de l'opération : William Beduchaud

Public cible : Habitants ; Public expert ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Bouquelon ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Communauté de Communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2024 :

Début 2024, le plan de gestion de la RNN a été finalisé.

La subvention du Fonds Vert a été obtenue pour compléter l'équipement pastoral de la réserve (clôtures, passerelles), changer la porte et le pont d'accès des Manneville, et équiper la réserve d'une voiture. Un marché public a été lancé pour aboutir. Ces travaux seront mis en œuvre en 2025-2026.

Les actions courantes d'entretien des milieux ouverts par pâturage avec vaches Highland et chevaux Camargue et de fauche, ainsi que les travaux d'entretien ont continué en 2024.

Les suivis scientifiques (avifaune, entomologiques), hydrologiques, pédologiques et micro-climatiques notamment dans le cadre de l'étude "Stratégie de Restauration du Marais Vernier" qui intègre le RNN ont été mis en œuvre. Pour exemple, un sondage de tourbe sur 6m illustrant l'accumulation de sphaigne facilite la compréhension de l'écologie de la tourbière comme acide et alimentée par l'eau de pluie sur le secteur des Manneville. Les premiers résultats des suivis micro-climatiques illustrent les périodes de désaturation des sols en humidité.

L'observatoire de la héronnière a été conçu en 2024. Il sera installé en 2025.

L'exposition photo de la réserve, financée par Natura 2000 est exposée sur le site de la maison du Parc depuis l'été 2024. Elle a pour objectif de diffuser les visuels et impressions de la tourbière, souvent méconnue des riverains du marais. 135 étudiants et Lycéens ont été accueillis sur la RNN ainsi que deux classes de Quillebeuf-sur-Seine et de Tancarville.

La Réserve est intégrée aux travaux locaux et régionaux, à travers le comité du règlement d'eau notamment, du Plan de Gestion de la Grand'Mare, le PRAT et des réseaux des réserves RNN et gestionnaires ANBDD.

Les espèces exotiques envahissantes ont été suivies et gérées comme la Lampourde et la Crassule de Helms nouvelle sur le site.

Les suivis et actions de destruction du sanglier par battue administrative ont été mis en œuvre par arrêté préfectoral.

Vallon du Vivier

Code fiche : P1411-A1-P3

Objectifs :

Réaliser et mettre en œuvre le plan de gestion du Vallon du Vivier.

Descriptif :

Le Parc gère depuis 1977 le site du Vallon du Vivier, acquis à la même date par le Ministère de l'Environnement. De nombreuses études et actions sont menées sur le site au fil du temps. Une étude préliminaire à la mise en réserve Naturelle Volontaire a été réalisée en 1993, puis un document d'objectifs Natura 2000 du site validé en 2002 et révisé en 2015 à l'occasion de la rédaction d'un plan de gestion. Un projet de classement en Réserve Naturelle Nationale est en cours. La gestion est guidée par le plan de gestion et le document d'objectifs.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Virginie Leroy ; Maxime Archeray

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Tancarville

Bilan de l'année 2024 :

L'action principale de cette année a été le suivi hydromorphologique du Vivier, réalisé selon le protocole CARHYCE de l'OFB et en continuité avec le premier suivi de 2013. Il vise à évaluer l'évolution du cours d'eau à la suite des travaux hydromorphologiques menés en 2014. La mission a mobilisé trois agents pendant trois jours.

Par ailleurs, de nombreuses tempêtes ont provoqué la chute d'arbres, principalement des frênes atteints de la chalarose, depuis les coteaux jusqu'au sentier de randonnée. Le chemin communal a été rapidement dégagé grâce à l'intervention des propriétaires riverains, engagés dans une convention avec le propriétaire du bois de la Hèse, sous la coordination informelle du Parc.

D'un point de vue communication et valorisation du site, cette année 2024 est assez prolifique. En effet, le site a fait l'objet de plusieurs animations dans la cadre de la labellisation PRELE notamment. Des panneaux informatifs ont été installés à l'entrée du site afin de valoriser la diversité du site et la labellisation. Une sortie à destination des partenaires et du grand public a été organisée. Un article pour le journal Paris Normandie a été rédigé. Des prises de vues subaquatiques ont été réalisées par deux fois en 2024 et devraient être renouvelées en 2025 pour une valorisation intra-site envisagée.

Cette année encore, plusieurs intrusions de motocross ont été signalées sur le site, en particulier sur la cressonnière. Alertés par des propriétaires riverains et le Parc, la gendarmerie est intervenue et a mené des contrôles, aboutissant à l'interpellation de plusieurs individus. A la suite de ces interventions, les riverains semblent avoir observé une diminution d'intrusion sur le site.

L'installation des sondes limnimétrique et piézométrique a été reconduite en 2025.

ENS des marais de la Risle Maritime et des Mares de Conteville

Code fiche : P1411-A1-P4

Objectifs :

Assurer la gestion des ENS de la vallée de la Risle Maritime et des mares de Conteville par la mise en œuvre des plans de gestion.

Descriptif :

Le Parc gère deux Espaces Naturels Sensibles dans la vallée de la Risle Maritime par convention avec le Département de l'Eure : l'ENS des marais de la Risle Maritime (74 ha) et l'ENS des mares de Conteville (6 ha). Les deux sites font partie du site Natura 2000 "Vallée de la Risle maritime - Marais Vernier" (ZPS et ZCS) et sont labellisés Ramsar. Ces sites sont dotés de plans de gestion qui guident les actions de connaissance, de gestion et de valorisation.

Référents de l'opération : Clémentine Camus ; Maxime Archeray ; Lucie Buleux ; Simon Gaudet

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Foulbec

Bilan de l'année 2024 :

Projets de restauration

Le PnrBSN est gestionnaire de l'ENS "Marais de la Risle Maritime" par voie de convention avec le CD27. Dans le cadre de cette gestion, il est envisagé de restaurer la connectivité latérale lit majeur/lit mineur de la Risle et de créer

des zones intertidales. Cela se traduirait par un projet de création d'une annexe hydraulique en lieu et place de l'ancien méandre de la Risle, couplé au démerlonnage et reprise des berges de la Risle afin de donner la possibilité au lit mineur de se rééquilibrer (suite à la chenalisation) et d'avoir un gradient d'habitat estuarien en berge du lit mineur et de l'annexe. En 2024, ce projet a été mis en attente, mais la rédaction du CCTP et le lancement du marché sont prévus au cours de l'année 2025.

Gestion courante :

- Marais de la Risle

Le site a été géré par pâturage extensif mixte (bovins Highlands et chevaux de Camargue). Le Parc a assuré la gestion courante du cheptel (surveillance régulière, suivi vétérinaire,) et l'entretien des équipements agro-pastoraux (enclos de contention, clôtures).

Des arbres têtards ont été entretenus. Des interventions de débroussaillage ont été réalisées afin de faciliter les accès pour les opérations de gestion et de limiter l'expansion des ronciers et arbustes dans certains secteurs. Le sentier de l'anguille a également été entretenu.

Plusieurs stations de Balsamine du Cap (espèce exotique envahissante) ont été arrachées. L'expérimentation de gestion par un pâturage ciblé par les chevaux puis arrachage manuel a été reconduite. Il permet de réduire les interventions manuelles sur les zones concernées.

- Suivis écologiques

Un suivi des Odonates (libellules) a été réalisé.

- Mares de Conteville

Pâturage de chevaux de Camargue sur les sites de la Vallée et du Douy, avec surveillance régulière du cheptel, déplacement, abreuvement, suivi sanitaire entretien des équipements de contention (parc et clôtures).

Sur le site de la Vallée, le chemin menant au gabion a été entretenu.

Sur le site du Douy, l'entrée a été entretenue en régie.

Le verger du Grand Coude a été fauché en sous-traitance.

Marais de Caudebec-en-Caux

Code fiche : P1411-A1-P6

Objectifs :

Gérer le marais communal de Caudebec-en-Caux conformément au plan de gestion.

Descriptif :

Le Parc dans sa politique de préservation des milieux naturels gère environ 7 hectares de zone humide - propriété de la commune de Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) - via une convention entre les deux collectivités depuis 2007. Un plan de gestion guide les actions de connaissance, de gestion et de valorisation.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux)

Bilan de l'année 2024 :

Le suivi temporel des libellules a été poursuivi en 2024.

En ce qui concerne la gestion, 2 juments ont pâturé le site en mars-mai, juin-juillet, puis octobre. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les clôtures ont été entretenues intégralement. La passerelle d'accès pour les animaux au marais a été remplacée.

Des prélèvements dans le cadre d'une thèse en paléontologie ont été réalisés.

Les pieds de renouée sur l'île ont été arrachés par les agents du Parc au cours de plusieurs passages entre le printemps et l'automne.

L'évaluation du plan de gestion, débutée en 2023 s'est poursuivie en 2024 pour aboutir à un nouveau document en 2025.

Marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

Code fiche : P1411-A1-P7

Objectifs :

Gérer le marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit propriété du Parc.

Descriptif :

Le Parc dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis environ 6 ha sur la commune de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit. Une première parcelle de 3,5 ha a été acquise en 1994 et est gérée de façon écologique depuis, tandis qu'une seconde de 2,5 ha acquise en 2012 conserve une vocation agricole extensive. Ces terrains comprennent également un populetum, composé de plusieurs sujets de Peuplier noir (*Populus nigra*) issus de

prélèvement en vallée de Seine. Les actions de connaissance, de gestion et de valorisation sont guidées par un plan de gestion.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit)

Bilan de l'année 2024 :

L'évaluation du plan de gestion qui a débuté en 2023 s'est poursuivie, les résultats sont prévus pour 2025.

Sur la parcelle Est, 4 à 5 bovins étaient présents du 30 avril au 3 juin, puis deux chevaux ont pâturé le site du 16 au 31 décembre. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les clôtures et la végétation du populetum ont été entretenues. Plusieurs arbres tombés sur les clôtures ont été coupés.

Plusieurs passages de contrôle de présence de la Balsamine du Cap ont été effectués, sans qu'elle ne soit détectée. La végétation du Populetum a été entretenue par gyrobroyage et débroussaillage, et les arbres taillés pendant l'hiver. Les pieds de laurier palme ont été coupés et broyés dans le bois en bord de Seine, ainsi qu'une partie des arbres au-dessus des clôtures élaguées.

Marais d'Heurteauville

Code fiche : P1411-A1-P8

Objectifs :

Assurer la gestion des terrains d'Heurteauville, propriété du Parc.

Descriptif :

Le Pnr dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis 21 hectares de zone humide sur la commune d'Heurteauville entre 2003 et 2008. Ces terrains se situent à proximité de l'Espace Naturel Sensible, propriété du Conseil Départemental de la Seine-Maritime. Une gestion environnementale a été mise en place sur ces terrains ainsi qu'un plan de gestion qui guide les actions de connaissance, gestion et valorisation.

Le Parc gère en outre une trentaine d'hectares de l'ENS de la tourbière d'Heurteauville qui fait l'objet d'un plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine-Maritime.

Référente de l'opération : Lucie Buleux

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Heurteauville

Bilan de l'année 2024 :

L'évaluation du plan de gestion du site est quasiment terminée. Des opérations de gestion courantes ont aussi été effectuées sur le terrain :

- pâturage mixte chevaux de Camargue et bovins Highland, y compris sur une partie de l'ENS de la Tourbière d'Heurteauville avec surveillance régulière du cheptel, déplacement, abreuvement, suivi sanitaire et vétérinaire et entretien des équipements de contention (parc et clôtures). Il s'agit du site de reproduction pour les bovins du cheptel du Parc,
- 4 parcelles ont été fauchées,
- 13 arbres têtards ont été entretenus en sous-traitance, 10 sur les parcelles du pré aux moines et 3 le long de l'Ancienne Peupleraie,
- les plantes exotiques envahissantes (Balsamine du Cap et Asters américains) ont été gérées sur l'ensemble des parcelles et ponctuellement sur une parcelle du Département. Les vaches et les chevaux ont été utilisés pour pâturer ces espèces, notamment par la mise en place d'enclos pour concentrer les animaux sur les stations d'EEE. L'Aster a été gérée ponctuellement mécaniquement. Les pieds de Balsamine et d'Aster restants ont été arrachés manuellement avant fructification,
- le chemin longeant l'ancienne peupleraie jusqu'à l'étang de la tourbière a été entretenu par gyrobroyage. Des cailloux ont été ajoutés en régie pour combler les trous sur le tronçon entre l'entrée de l'ancienne peupleraie et la parcelle de fauche.

Un Rendez-vous du Parc sur la gestion du cheptel a également été organisé en septembre.

Dans le cadre de battues réalisées sur l'ENS de la Tourbière d'Heurteauville, l'association de Chasse de la Tourbière d'Heurteauville en a effectué 2 (le 24 octobre ainsi que le 19 décembre 2024) comprenant uniquement des levées de sangliers sur le terrain dit « Ancienne Peupleraie ».

Trouville-la-Haule

Code fiche : P1411-A1-P9

Objectifs :

Gérer le site propriété du Parc et pour partie du GPMR.

Descriptif :

Il s'agit de mettre en œuvre une gestion écologique sur cette ancienne carrière d'extraction rétrocédée au Parc au début des années 2000 dans le cadre de la fin d'exploitation.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Trouville-la-Haule

Bilan de l'année 2024 :

La gestion rationnelle des espèces invasives (buddléia) permet avec des moyens contenus d'améliorer la situation sur ce site. Il y a de plus en plus de places pour la végétation locale.

Projet 1.4.1.2. Mettre en œuvre les documents d'objectifs Natura 2000

< < 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Animer la ZPS (Zone de Protection Spéciale) Estuaire et marais de la basse Seine

Code fiche : P1412-A2-P1

Objectifs :

Réaliser le programme de l'observatoire de l'avifaune de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et s'assurer de la prise en compte des enjeux de la ZPS dans les documents de planification, les projets.

Descriptif :

Il s'agit de mieux connaître et suivre l'état des populations de certains groupes et espèces d'oiseaux choisis comme indicateurs sur la Zone de Protection Spéciale, et d'en rendre compte dans le cadre des comités de pilotage de l'Observatoire de l'avifaune et des sites Natura 2000.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Zones humides

Bilan de l'année 2024 :

Un nouvel arrêté préfectoral régie le fonctionnement de l'observatoire de l'avifaune. Désormais, le PNR organise le comité de suivi, centralise les données et les analyses avec une forte coopération de la Maison de l'estuaire et de nombreux liens avec différentes structures : OFB, FDC, Associations de protection de la Nature, collectivités...

< < 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue ; 1.3.3. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Animer les ZSC (Zones de conservation spéciale Habitat, Faune, Flore) de la Vallée de Seine

Code fiche : P1412-A2-P2

Objectifs :

Animer les sites Natura 2000 : Boucle de la Seine aval, Val Eglantier, Marais Vernier - Risle maritime

Descriptif :

L'animation consiste à :

- assurer la mise en œuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du Docob,
- réaliser des comités de pilotage, des réunions techniques et des réunions d'informations,
- mettre ponctuellement à jour le DOCOB et l'atlas cartographique,
- impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000 : inciter les usagers à monter des contrats Natura 2000 et des chartes Natura 2000 à la fois pour les trames vertes et bleues,
- accompagner les porteurs de projets pour veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations... avec les objectifs de développement durable du site Natura 2000,
- assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site,
- améliorer les connaissances sur les végétations et les espèces afin d'évaluer leur état de conservation sur le territoire.

Référents de l'opération : Virginie Leroy ; Romain Francin

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Bouquelon ; Berville-sur-Mer ; Foulbec ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Marais-Vernier ; Aizier ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Toutainville ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Bardouville ; Hénouville ; Val-de-la-Haye ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Rives-en-Seine (Villequier) ; Vatteville-la-Rue ; Heurteauville ; Trouville-la-Haule ; Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval ; Anneville-Ambourville ; Tancarville ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Jumièges ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Sahurs ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville

Bilan de l'année 2024 :

Site « Marais Vernier, Risle maritime »

Le comité de pilotage du site ne s'est pas réuni en 2024, il est objectif qu'il soit conjoint avec le COPIL Ramsar. Deux nouveaux contrats sont déposés, l'un par la mairie de Foulbec (11,87ha) pour la création de 60 arbres têtards et l'autre par un propriétaire privé (5,5 ha), pour l'équipement, la gestion pastorale et le débroussaillage de courtils du marais Vernier tourbeux.

Les actions de lutte contre la Crassule de Helms ont été poursuivies. Des suivis de conductivité et biologiques pour rendre compte de la résilience du milieu ont été mis en œuvre et un bilan des suivis biologiques et abiotiques à l'attention de la DREAL a été rédigé.

L'animateur a participé à la contractualisation MAEC, aux autres projets internes du PNR concernant la gestion et la restauration des milieux aquatiques et de la tourbière.

Côté évaluation des incidences, l'animateur a accompagné 15 projets ou activités dont 9 pour travaux en zone humide (8 dans le cadre du comité de suivi des travaux sur mares de chasse, 1 pour l'entretien des fossés), 4 pour urbanisme et 1 pour un plan d'épandage STEP).

Pour conseil ont été rencontrés 7 propriétaires privés pour la gestion écologique de terrains, de jardins, au sujet d'une antenne 5G, pour deux Certificats d'urbanisme. Chaque rencontre est l'occasion de sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000 dans sa globalité et à l'échelle des terrains considérés.

Les élus de Foulbec ont été rencontrés pour un point Natura 2000 et pour le montage du contrat sur la forêt humide. Sept animations et événements ont été organisés pour un total de 119 participants et trois documents de sensibilisation ont été édités (exposition tourbière, émissions télé et radio)

L'inventaire hivernal des 4 cavités à chiroptères du site, confirme la présence du Grand murin, du Grand Rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées. Vallée de la Risle, l'agrion de Mercure est suivi sur la Risle avec 107 individus contactés.

L'animation suit la révision des PLUI de la CCRS et de la CCPHB et est en lien avec d'autres acteurs pour la gestion de sites CCPAVR, CRPF, CEN, DDTM27, DREAL, HAROPA. La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, animatrice du site RAMSAR était accompagnée techniquement pour la rédaction du plan de gestion écologique du site.

Site « Boucles de la Seine Aval »

2 contrats Natura 2000 ont été signés cette année. Les deux sont portés par la Fédération des Chasseurs du 76 pour des particuliers : au Mesnil-sous-Jumièges, il s'agit d'ouvrir un milieu boisé pour restaurer un milieu ouvert plus favorable aux espèces des milieux humides, par abattage sélectif d'arbres et pâturage bovins. Au Mesnil-sous-Jumièges, et sur la boucle de Brotonne, il s'agit d'élagage et formation d'arbres têtards.

Côté réglementaire, le Parc a accompagné 5 projets ou activités dans la réalisation de leur Évaluation d'Incidences Natura 2000 : 1 pour activités et manifestations sportives (depuis la nouvelle plateforme en ligne, il n'est plus nécessaire pour les porteurs de projets de consulter les animateurs), 3 pour des demandes d'urbanismes (permis de construire et d'aménagement), 1 pour un projet de plantation de verges en site classé.

Une procédure d'extension du site a été entamée en 2022. Celle-ci a été suspendue en 2023 à la demande de la DREAL. Elle l'est toujours en 2024.

La mise à jour de la cartographie des végétations sur le site Natura 2000 s'est poursuivie. Une saison de terrain supplémentaire est nécessaire, pour un rendu final en 2026.

Site « Val Eglantier »

La mise en œuvre du document d'objectifs du site est réalisée à travers le Plan de Gestion du site. Le bilan de l'année est détaillé dans la fiche P1411-A1P3.

Action transversale à tous les sites

Les animateurs participent aux projets de partenaires et d'autres services du Parc pour la prise en compte des enjeux des sites Natura 2000 : Gestion (Haropa Port, Conservatoire du Littoral, Métropole Rouen Normandie, ...), conception de PLUI Roumois-Seine et Honfleur-Beuzeville, règlement d'eau du Marais Vernier, programmes régionaux d'actions, Atlas de la Biodiversité du Roumois, Schéma Régional des Carrières, ...

<< 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Évaluer et réviser les Documents d'objectifs des sites Natura 2000

Code fiche : P1412-A3

Contexte de l'action :

L'État français s'est engagé auprès de la Commission européenne à lancer en 2016 la révision des Docob Natura 2000 vieux de 10 ans de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine » et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qu'elle recouvre. Dans un souci de cohérence et d'efficacité de la démarche de révision, l'État a souhaité confier à une seule structure la révision de l'intégralité des Docob.

Compte tenu de la qualité d'animateur du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour deux des trois ZSC de l'estuaire, d'animateur pour une partie des actions de conservation de la ZPS au travers de l'Observatoire de l'avifaune, et étant donné que la quasi-totalité de la surface en ZPS, hors partie maritime, se situe sur le territoire du Parc, l'État a proposé au Parc de porter cette révision des Docob.

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a ainsi été désigné par le COPIL comme rédacteur unique des quatre Documents d'objectifs.

Objectifs :

Réaliser l'évaluation et la révision des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 "Marais Vernier, Risle Maritime", "Estuaire de Seine", "Boucles de la Seine aval" et "Estuaire et Marais de la Basse Seine" (ZPS).

Descriptif :

L'évaluation concerne :

- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive "Habitats-Faune-Flore" : Marais Vernier, Risle Maritime (MVRM), Estuaire de Seine (ES), Boucles de la Seine aval (BSA),
- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux" : Estuaire et Marais de la Basse Seine.

L'évaluation des documents d'objectifs pour les sites animés par le parc (MVRM et BSA) comprend :

- une évaluation socio-économique,
- une évaluation écologique (habitats et espèces d'intérêt communautaire),
- une évaluation de la gouvernance, de l'animation et de l'appropriation locale,
- une évaluation des outils et actions,
- une évaluation structurelle du Docob.

L'évaluation du site "Estuaire de la Seine" s'appuie en grande partie sur le travail réalisé lors du 4ème plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine (par la Maison de l'Estuaire), la réserve recoupant une grande partie du site Natura 2000. L'évaluation sur les autres secteurs se fait avec l'appui des partenaires concernés. Le Docob de la ZPS fera la synthèse des enjeux "Oiseaux" sectorisés et intégrera la vision plus globale à l'échelle estuarienne à partir des travaux de l'observatoire avifaune.

Référente de l'opération : Virginie Leroy

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) ; Heurteauville ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Petiville ; Saint-Arnoult ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Tancarville ; Vatteville-la-Rue ; Berville-sur-Mer ; Conteville ; Fatouville-Grestain ; Fiquefleur-Equainville ; Foulbec ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; La Cerlangue ; Oudalle ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Sandouville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Toutainville ; Barneville-sur-Seine ; Caumont ; Le Landin ; Mauny ; Saint-Ouen-de-Thouberville ; Aizier ; Bouquelon ; Marais-Vernier ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perrey (Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien) ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Sainte-Croix-sur-Aizier ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Trouville-la-Haule ; Vieux-Port ; Anneville-Ambourville ; Bardouville ; Berville-sur-Seine ; Canteleu ; Gonfreville-l'Orcher ; Hautot-sur-Seine ; Hénouville ; Jumièges ; La Londe ; Le Havre ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Le Trait ; Quevillon ; Rogerville ; Sahurs ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Val-de-la-Haye ; Yville-sur-Seine

Bilan de l'année 2024 :

Estuaire de la Seine (ZSC)

La suspension de la procédure d'extension du site Natura 2000 a engendré une suspension du travail de révision. L'année a ainsi été consacrée à la rédaction du nouveau Document d'Objectifs : Diagnostic et Plan d'actions. Le premier est quasi finalisé, avec une proposition d'enjeux et d'Objectifs à Long Terme qu'il reste à valider. Les fiches mesures sont rédigées, ainsi que les fiches Habitats et Espèces.

Estuaire et Marais de la Basse Seine (ZPS)

Dans le cadre de cette révision, une procédure d'extension du site a débuté l'année dernière. Elle a été suspendue en 2023 et s'est poursuivie en 2024.

L'évaluation de l'ancien DOCOB a débuté avec la mise à jour des indicateurs (travail de l'observatoire de l'avifaune).

Projet 1.4.1.3. Acquérir des terrains en zone humide et les confier en gestion à des exploitants agricoles

< < 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Elaborer la stratégie foncière du Parc

Code fiche : P1413-A1-P1

Objectifs :

Produire un document de cadrage de la stratégie, explicitant les outils utilisés, les partenariats, les procédures ...
Produire un atlas cartographique des secteurs privilégiés d'acquisition, avec une hiérarchie selon l'objectif visé (biodiversité / zones humides, agriculture, urbanisme ...).

Descriptif :

La stratégie foncière du Parc encadre son intervention sur le foncier. Le Parc acquiert des terrains en zones humides avec le soutien de l'AESN, mais peut aussi développer des actions sur le foncier en dehors de ces secteurs (par exemple : promotion du bail rural à clauses environnementales, signature de conventions de gestion avec des propriétaires ...).

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2024 :

Présentation des Obligations Réelles Environnementales (ORE) lors de la journée des rencontres nationales des territoires forestiers à Rouen et lors d'un webinar organisé sur l'enjeu du foncier dans le cadre d'une coopération entre la France et le Québec.

Organisation d'une visite du site de Thalès contractualisé en ORE depuis 2022 à une délégation d'élus du Loir-et-Cher.

Signature d'une nouvelle ORE avec des propriétaires privés sur un clos mesure d'environ 9 hectares à Bourneville Sainte-Croix.

Réalisation de 2 rendez-vous du Parc permettant de faire découvrir les ORE et de communiquer auprès du grand public sur cette thématique.

Participation au projet de recherche exploratoire et académique sur la propriété foncière et les contrats environnementaux « LandEv », financé par l'INRAe.

Travail sur le déploiement de quatre nouvelles ORE.

Participation au projet de restauration du Marais Vernier tourbeux mené par le Parc.

Réalisation du cahier des charges de l'AMI foncier dans le cadre du PAT et envoi à l'ensemble des communes du Parc.

Acquérir des terrains

Code fiche : P1413-A1-P2

Objectifs :

Acquérir des terrains en zone humide afin de les protéger et de les restaurer par le biais d'une gestion écologique adaptée.

Descriptif :

Le Parc acquiert, grâce au soutien de l'AESN, des parcelles de terrain dans des secteurs humides. Les acquisitions sont réalisées par le biais de la SAFER.

Le Parc réalise une veille sur le foncier, notamment grâce à l'outil Vigifoncier, mais également grâce aux relais locaux (collectivités, agriculteurs ...).

Le Parc peut acquérir à l'amiable, ou mobiliser le droit de préemption de la SAFER, pour un motif paysager ou environnemental.

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Corneville-sur-Risle ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Martin-de-Boscherville

Bilan de l'année 2024 :

Organisation d'une veille foncière sur 5 communes dans le but d'acquérir des terrains d'hivernage pour le cheptel de l'UGS.

Accompagnement de la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole dans leur projet d'acquisition de parcelles boisées et de coteaux calcicoles (71 hectares) suite à la vente de parcelles sur la carrière LAFARGE à Saint-Vigor-d'Ymonville.

Confier la gestion des terrains acquis par le Parc à des tiers

Code fiche : P1414-A1-P1

Objectifs :

Conclure des contrats de gestion avec des tiers (majoritairement des exploitants agricoles) pour la gestion des terrains acquis par le Parc dans le cadre de sa politique d'acquisition soutenue par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Descriptif :

Avec le soutien de l'AESN, le Parc a acquis des terrains, principalement des zones humides, dans le but de les protéger et de les restaurer. Ces acquisitions se font par l'intermédiaire de la SAFER, avec laquelle le Parc a signé une convention de partenariat. Dans le cadre de cette convention, le Parc s'est engagé à avoir recours, autant que possible, à des exploitants agricoles pour la gestion des terrains acquis. Les terrains constituent alors des propriétés privées du Parc, sur lesquelles il est possible de conclure des contrats de droit privé tels que des baux ruraux à clauses environnementales, soumis au statut du fermage.

Le Parc travaille en collaboration avec les chambres d'agriculture de Seine-Maritime et de l'Eure pour l'élaboration des cahiers des charges environnementales. Ces structures veillent notamment à ce que les clauses imposées soient compatibles avec une exploitation agricole viable économiquement.

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Martin-de-Boscherville

Bilan de l'année 2024 :

Rendez-vous annuels réalisés avec tous les exploitants.

Chantier d'une journée sur la mare jouxtant les parcelles de Monsieur Lelong (arrachage de renouée du Japon, abattage et broyage des saules dépassant sur la prairie du voisin, nettoyage de la parcelle).

Réalisation d'un rendez-vous du Parc en lien avec les Baux Ruraux à Clauses Environnementales.

Présentation des Baux Ruraux à Clauses Environnementales à la Communauté Urbaine du Havre et à un webinar organisé sur l'enjeu du foncier dans le cadre d'une coopération entre la France et le Québec.

Gestion administrative et juridique de l'affaire Levacher.

Début de négociation pour la cession à l'amiable du Bail Rural à Clauses Environnementales avec Madame Nozin.

Projet 1.4.2.1. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux

< < 1.4.2. Objectif opérationnel : Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité

Gestion durable des espaces collectifs publics et privés

Code fiche : P1421-A1

Objectifs :

Apporter un meilleur accompagnement aux communes, habitants et entreprises en matière de conception et d'entretien des espaces verts dans un objectif de gestion durable (gestion différenciée, suppression du recours aux produits phytosanitaires, fleurissement local).

Descriptif :

Afin de répondre au mieux aux enjeux actuels de préservation de la biodiversité, de préservation de la ressource en eau et aux réglementations en cours sur les produits phytosanitaires, le Pnr propose de déployer différents outils pour accompagner les communes, les habitants et les entreprises dans la mise en œuvre d'une gestion durable de leurs espaces : sensibilisation à cette thématique, organisation de formation, conception et distribution d'outils de communication, conseils techniques, ou bien encore accompagnement.

Les sites d'accueil de la Maison du Parc serviront de support test. Ces actions seront réalisées en partenariat avec des organismes locaux sur les aspects phytosanitaires et fleurissement. Le Pnr pourra alors proposer une vision globale associant les approches flore/paysage/gestion/phytosanitaire.

Référentes de l'opération : Aurélie Lasnier ; Lucie Buleux

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Bardouville ; Saint-Arnoult ; Heurteauville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Corneville-sur-Risle ; Yainville ; Le Trait ; Hénouville ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Rouen ; Jumièges

Bilan de l'année 2024 :

Des accompagnements ponctuels et des conseils ont été fournis aux communes pratiquant la gestion différenciée sur leurs espaces verts (Manneville-sur-Risle, Jumièges, Hautot-sur-Seine ...).

Renaturons la Maison du Parc : le potager de la Maison du Parc, ainsi que les zones laissées en gestion différenciée ont été poursuivis. Des graines de plantes annuelles ont été commandées et seront semées en 2025 dans les espaces de gestion différenciés de la Maison du Parc.

Projet 1.4.2.2. Atlas de la Biodiversité Communale

< < 1.4.2. Objectif opérationnel : Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité

Atlas de la Biodiversité Communale sur le territoire du Roumois

Code fiche : P1422-A1

Objectifs :

Ce projet a pour principale finalité de garantir la préservation et la restauration de la biodiversité de ce territoire en utilisant l'échelle communale pour améliorer les connaissances et impliquer les différents usagers (citoyens, élus, associations, scolaires...) en les rendant acteurs directement.

Descriptif :

Le projet ABC porte sur les communes situées au sud du territoire du Parc, sur la Rive gauche de la Seine, de Corneville-sur-Risle à La Bouille. Ce territoire correspond principalement au plateau du Roumois. Une quinzaine de communes a été ciblée. Il est prévu sur 3 ans (2020-2022) et sera décliné annuellement sur un secteur différent par regroupement de communes, ceci afin de permettre une meilleure appropriation et de créer du lien social. Toutefois, certaines actions pourront être menées à plus grandes échelles (ex : inventaires naturalistes).

Le projet comporte plusieurs parties :

- un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire retenu,
- une phase de valorisation et de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants,
- une implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Référents de l'opération : Marc Ballan ; Lucie Buleux

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Corneville-sur-Risle ; Le Perrey ; Bourneville-Sainte-Croix ; Tocqueville ; Etreville ; La Haye-Aubrée ; La Haye-de-Routot ; Routot ; Hauville ; Le Landin ; Honguemare-Guenouville ; Barneville-sur-Seine ; Mauny ; Caumont ; La Bouille

Bilan de l'année 2024 :

Le document de vulgarisation à destination des élus et des habitants du territoire est rédigé.

Atlas de la Biodiversité Communale Seine et Pays de Caux

Code fiche : P1422-A2

Objectifs :

Ce projet a pour principale finalité de garantir la préservation et la restauration de la biodiversité de ce territoire en utilisant l'échelle communale pour améliorer les connaissances et impliquer les différents usagers (citoyens, élus, associations, scolaires...) en les rendant acteurs directement.

Descriptif :

Le projet ABC porte sur les communes situées au nord du territoire du Parc, sur la Rive droite de la Seine, de Rives-en-Seine à Saint-Maurice-d'Etelan et s'enfonce sur le plateau jusqu'à Yvetot. Ce territoire correspond principalement au plateau de Caux. Seize communes ont été ciblées. Il est prévu sur 3 ans (2024-2026).

Le projet comporte plusieurs parties :

- un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire retenu,
- une phase de valorisation et de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants,
- une implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Référents de l'opération : Lucie Buleux ; Marc Ballan

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Anquetierville ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Villequier) ; Louvetot ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Norville ; Saint-Arnoult ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Saint-Gilles-de-Crétot ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Allouville-Bellefosse ; Auzebosc ; Bois-Himont ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Touffreville-la-Corbeline ; Yvetot

Bilan de l'année 2024 :

L'organisation de l'ABC a commencé avec plusieurs démarches entreprises :

La cartographie de la Flore et des végétations :

Le but de cette cartographie est d'obtenir des données représentatives de la diversité de la flore et des végétations dans les milieux naturels et semi-naturels sur l'ensemble des communes couvertes. Les différentes végétations présentes sur le territoire d'étude seront étudiées et retranscrites sur un logiciel de cartographie selon la méthodologie de la phytosociologie ; la recherche des espèces rares, menacées ou Exotiques Envahissantes n'est pas prévue. Le marché comprenant les modalités de l'étude a été rédigé au printemps 2024, et un bureau d'étude (Biotope) a été sélectionné en été. La première réunion de lancement a pris place en septembre avec les différents partenaires associés (EPCI, CBN, SMBV...). Plusieurs échanges entre le bureau d'étude et le Parc se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année, dans le but d'établir une délimitation des secteurs à prospector. Cette dernière étape s'est poursuivie en régie.

L'inventaire d'invertébrés :

Les pièces administratives et constitutives du marché ont été rédigées. La consultation a été lancée en décembre, et sera attribuée au premier trimestre 2025.

L'inventaire de l'avifaune :

Dans le cadre de la révision de la charte, un marché basé sur une méthodologie STOC EPS a été rédigé et attribué au GONm. Les inventaires ont eu lieu au printemps, et les données ont été remises à l'automne. Ces données ont été mobilisées pour l'ABC.

La sensibilisation :

Les différents acteurs (élus, habitants) ont été rencontrés pour échanger sur le projet et définir leurs attentes vis-à-vis de celui-ci. Un atelier Hors Les Murs a également été organisé afin de permettre la prise en compte des problématiques liées à l'érosion de la biodiversité dans les projets d'aménagements futurs.

Projet 1.4.3.1. Apporter un conseil architectural aux collectivités et aux habitants en matière de restauration du patrimoine bâti

< < 1.2.3 Objectif opérationnel : Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire ; 1.4.3 Objectif opérationnel : Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables

Apporter un conseil architectural aux collectivités et aux habitants en matière de restauration du patrimoine bâti et de performance énergétique

Code fiche : P1431-A1

Objectifs :

Promouvoir des constructions contemporaines économes en énergie, utilisant les ressources locales, les matériaux écologiques et empreintes des caractéristiques du patrimoine existant.

Apporter des conseils pour l'amélioration des qualités thermiques du bâti ancien.

Donner des conseils sur les dossiers de demandes de permis de construire et les déclarations préalables (en concertation avec les différents services instructeurs).

Descriptif :

L'architecte du Parc se tient à la disposition des particuliers, des élus, des collectivités pour leur apporter des conseils pratiques sur les étapes à suivre dans leur projet de construction, extension ou rénovation d'un bâtiment. L'ensemble des questions ayant trait à l'acte de bâtir est abordé en apportant des réponses sur des points administratifs, financiers, réglementaires, techniques ou esthétiques - notamment concernant l'aspect architectural et l'intégration paysagère du projet tout en s'inspirant des matériaux et des caractéristiques du bâti traditionnel, et en matière de performance énergétique du bâti. Les conseils prodigués le sont avec le souci de respecter le programme, la réalité économique et la faisabilité technique du projet. Le Parc naturel régional travaille en collaboration étroite avec ses partenaires (DDTM, CAUE, ABF, EIE, etc.), au service de l'intérêt collectif, respectueux de l'identité et de la spécificité des lieux.

L'architecte-conseil ne réalise ni les plans ni les dossiers de permis de construire. De même, il n'effectue pas de mission de programmation, de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Son rôle est d'informer et de conseiller en toute impartialité et indépendance, son conseil n'a pas valeur d'autorisation, ni d'obligation.

Référent de l'opération : Frédéric Closset

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Bardouville ; La Haye-Aubrée ; Saint-Arnoult ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Villequier) ; Triquerville ; Saint-Paër ; Vatteville-la-Rue ; Yainville ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Le Perrey (Fourmetot, Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Touffreville-la-Cable ; Yvetot ; Canteleu ; Norville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Tancarville ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Saint-Wandrille-Rançon ; Hauville ; Saint-Nicolas-de-la-Taille ; Touffreville-la-Corbeline ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Heurteauville ; Aizier ; Bouquelon ; Caumont ; Eteville ; La Haye-de-Routot ; Honguemare-Guenouville ; Routot ; Anneville-Ambourville ; Marais-Vernier ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Pont-Audemer ; Duclair ; Louvetot ; Jumièges ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Saint-Gilles-de-Crétot ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Bourneville ; Hénouville ; Barneville-sur-Seine ; Bois-Himont ; Anquetierville ; Allouville-Bellefosse ; Tocqueville ; Saint-Pierre-du-Val ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Sainte-Croix-sur-Aizier ; Petiville ; Trouville-la-Haule ; Vieux-Port ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Corneville-sur-Risle ; Toutainville

Bilan de l'année 2024 :

Environ 100 conseils sur dossiers de demandes de permis de construire, CU, PA, PD et déclarations préalables donnés pour les communes du Parc en collaboration avec le Service Urbanisme de Caux Seine Agglo, la DDTM et le Service Urbanisme Mutualisé de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, la Communauté de Communes Yvetot Normandie, la Métropole de Rouen.

Rendez-vous avec des pétitionnaires pris sur site (24), à la Maison du Parc (15) ou au Service Urbanisme de Caux Seine Agglo (14) + 13 Permanences d'une demi-journée ont été effectuées à La Communauté de Communes Caux Vallée de Seine + 5 permanences à la Communauté de communes Yvetot Normandie.

Collaboration étroite avec le SDAP pour des projets pour lesquels l'ABF 76 demande des modifications.

Projet 2.0.0.1. Animation et gestion du programme LEADER

<< 2.0. LEADER >>

Mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2022

Code fiche : P2001-A2

Objectifs :

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement basée sur une priorité ciblée : un Pays ou un Parc naturel régional. Ce programme finance des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Descriptif :

Une priorité ciblée :

« L'économie de proximité et les services à la population au prisme du développement durable et de l'innovation »

Les fiches actions thématiques du programme :

- qualifier et promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire,
- valoriser et optimiser les ressources locales,
- créer un terreau favorable à l'initiative économique,
- structurer une offre touristique attractive et durable,
- adapter l'offre de services aux besoins actuels et futurs,
- favoriser la mobilité et l'inclusion sociale et professionnelle.

Une enveloppe de 3,15 M€ de FEADER pour soutenir des projets publics (collectivités locales et leurs groupements, établissements publics...) et privés (agriculteurs, entrepreneurs, artisans, commerçants, associations, coopératives, prestataires touristiques...) qui s'inscrivent dans la stratégie du GAL Seine Normande.

La Politique Agricole Commune étant prolongée de 2 années (2021 et 2022), le LEADER Seine Normande s'est vu attribuer une enveloppe complémentaire de 900 k€ pour continuer à accompagner de nouveaux projets pendant cette période de transition. Le début de la nouvelle programmation est prévu en 2023. 2022 sera donc une année de nouvelle candidature.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Habitants ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2024 :

Gouvernance :

Nombre de réunions :

- COPROG : 4 réunions dématérialisés, l'activité sur cette programmation se limite à la programmation des fonds pour les projets
- COPIL : 1 réunion (en présentiel + visioconférence)

Au cours de l'année 2024, l'enveloppe du programme LEADER de 4 050 000 € a évolué de la manière suivante

- montant de dossier programmé 565 412,15 €
- montant de dossier en demande de paiement : 343 352,54 €
- montant de dossier payé : 3 123 212,62 €

Mettre en œuvre le programme LEADER 2023-2027

Code fiche : P2001-A4

Objectifs :

Bâtir une stratégie locale de développement pour un développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique.

Descriptif :

L'élaboration du dossier de candidature consiste à mettre en place une stratégie locale de développement avec une analyse des besoins du territoire et un plan d'actions. La stratégie locale a pour priorité ciblée : un "Développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique".

Le tout s'est appuyé sur un diagnostic du territoire et sur la co-construction avec les acteurs du territoire publics et privés.

Le Séminaire LEADER du 10 octobre 2022 a permis d'élaborer les fiches actions découlant des besoins identifiés grâce à plusieurs ateliers thématiques.

La démarche de construction d'un projet LEADER a été participative, le processus d'implication et de concertation des acteurs locaux a constitué la colonne vertébrale de l'élaboration du dossier de candidature. Plusieurs temps de concertation ont été organisés : 2 Réunions du comité de préfiguration, 1 Séminaire LEADER, 2 comités de pilotage. Le Comité de préfiguration est l'organe central de la concertation et est chargé de contribuer à la réflexion sur le

projet de territoire et d'approuver les différents chapitres du dossier de candidature. Préfigurant en partie le futur comité de programmation, cet organe se compose de 12 élus locaux et de 15 acteurs privés reflétant la diversité socio-économique du territoire.

Une gouvernance spécifique a été mise en place :

- le comité de pilotage, composé de 12 élus (chaque partenaire y est représenté proportionnellement à son nombre d'habitants sur le territoire) approuve chacune des étapes de la démarche de projet, notamment le budget prévisionnel pour l'élaboration de la candidature LEADER et les grandes étapes du processus de concertation...
- le comité de préfiguration est chargé de contribuer à la réflexion sur la stratégie de territoire. Préfigurant en partie le futur comité de programmation, le CoPref se compose des 15 élus du Copil et de 15 acteurs privés reflétant la diversité socio-économique du territoire de projet.

Référents de l'opération : Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Commune Roumois Seine

Bilan de l'année 2024 :

La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 a été signée avec la Région Normandie le 28 Mars 2024 entre le Président du Conseil Régional, le Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et le Président du Comité de Programmation Leader Seine Normande et l'animation a débuté avec la mobilisation de 0,8 ETP.

Gouvernance :

Nombre de réunions :

- ateliers d'élaboration des grilles de sélection : 2 réunions,
- COPROG : 1 réunion le 16 octobre avec validation :
 - de la nouvelle composition en binômes,
 - du Règlement intérieur.
- 2 projets pour avis d'opportunité,
- COPIL : 1 réunion.

Au cours de l'année 2023, l'enveloppe du programme LEADER de 1 853 631€ a évolué de la manière suivante :

- montant disponible : 1 732 480,83 €
- montant de dossiers favorables : 87 528,00 €
- montant dossiers en instruction à la Région pour programmation : 33 622 €
- montant de dossiers programmés : 0 €
- montant de dossiers en demande de paiement : 0 €
- montant de dossiers payés : 0 €

Coopération :

Accueil d'une délégation de 23 Estoniens du GAL Hiidlaste Koostöökogu pendant 4 jours avec :

- 2 temps de réunion et d'échange,
- 10 visites de projets accompagnés par le PNR dont 6 par le programme Leader.

A l'issue de ce voyage d'étude, une lettre d'intention a été signée entre les 3 GAL actant une volonté de coopérer sur les thématiques suivantes :

- découverte du tissu territorial des petites entreprises en milieu rural,
- échange d'expériences sur le développement de niches touristiques,
- les petites entreprises comme levier de développement des territoires ruraux.

Un voyage retour aura lieu en 2025.

Projet 2.1.1.1. Valoriser les productions emblématiques du territoire (fruits, volailles, abeilles, élevage ...) et conserver la biodiversité domestique

<< 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

Pérenniser et valoriser la filière fruits sur le territoire

Code fiche : P2111-A1

Contexte

En 2011, le Parc a souhaité développer un projet de valorisation de ses productions agricoles emblématiques, en particulier la production arboricole spécifique à la vallée de Seine. La route des fruits a été choisie comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation et de développement local. Mêlant approche touristique, animations culturelles, éducation à l'environnement... et constituant un réseau vivant d'acteurs..., le challenge était d'inventer une autre manière de valoriser les « + Parc ». Après une première phase d'identification de l'ensemble des prestataires (agriculteurs, restaurateurs, hébergements, écoles, sites, monuments...) situés sur la route des fruits, le Parc s'est rapproché de la Chambre d'Agriculture et du Conseil général de Seine-Maritime pour proposer l'animation d'une journée de communication grand public intitulée "journée pour ma pomme".

Objectifs :

- Valoriser les produits et savoir-faire agricoles du territoire,
- Faire vivre la route des fruits,
- Favoriser l'appropriation de la route des fruits et l'appartenance au territoire du Parc par les prestataires afin qu'ils contribuent à sa valorisation et sa promotion.

Descriptif :

Organisation d'opérations de promotion de l'arboriculture locale (Journée pour ma pomme...)
Suivi et valorisation des vergers conservatoires

Référentes de l'opération : Clara Disse ; Léa Vandecandelaere

Public cible : Tous les publics ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2024 :

Bilan Filière fruits :

L'accompagnement du verger innovant de Quevillon s'est poursuivi, avec l'accompagnement à la rédaction d'un dossier à destination de la DREAL "Site classé", ainsi qu'une évaluation d'incidence Natura 2000.

Cela a permis de conforter le projet de l'arboriculteur et revoir les lignes du projet avec de nouvelles contraintes.

Pérenniser et valoriser la filière "Canard de Duclair" sur le territoire

Code fiche : P2111-A2

Objectifs :

Le territoire du Parc compte une race spécifique de volailles : le canard de Duclair dont la conservation est un enjeu fort. Le syndicat mixte accompagne le Club de Sauvegarde des Races Avicoles normandes pour lancer un programme de conservation et de reproduction semi-pédigrée.

Contexte

Le canard de Duclair est une race ancienne issue du croisement de canards sauvages et de canes des basses-cours. Ce canard connu aussi sous l'appellation de "barboteur de Normandie" est réputé dans la région de Duclair (sur la rive droite de la Seine, en aval de Rouen). Cité dans la littérature avicole dès la fin du XIX^{ème} siècle, notamment par C. Voitelier, le décrivant comme l'autre autochtone normand (en référence au canard de Rouen), le Duclair obtint son standard légal le 11 novembre 1923.

Parfois surnommé l'avocat, il est à l'origine de la création de la célèbre recette normande du canard au sang. On raconte que celle-ci fut conçue suite à la mésaventure de quelques paysannes de la rive gauche de la Seine. En effet, pour transporter leurs animaux au marché de Duclair, elles les entassaient dans des « mues » tant et si bien que certains étouffaient. Elles prirent l'habitude de déposer ces pertes aux cuisines de « l'Hôtel de la Poste ». Là-bas, la «Mère l'Amour», personnage local haut en couleur, faisait déguster le fameux « canard au sang à la mère Denise ».

Unanimement identifié comme un canard « excessivement rustique », le Duclair possède, outre ses qualités gustatives, une très grande aptitude à la ponte et à l'incubation. Sa croissance est rapide, et sa chair moins grasse que celle du canard de Rouen. Malgré ses qualités, il n'existe plus aujourd'hui d'élevage professionnel de Canard de Duclair en Haute-Normandie et l'exclusivité des individus est la propriété de collectionneurs bénévoles la plupart membres du Club pour la Sauvegarde des Races avicoles Normandes.

Depuis début 2012, le CSRAN est porteur d'un projet global de développement de l'ensemble des filières avicoles "races normandes pures". Dans ce cadre, il a pour missions : la vulgarisation, la « recherche et développement », la sélection génétique, le recensement et le développement des élevages conservatoires artisanaux et la valorisation

des races anciennes. C'est dans ce cadre que le Club s'est rapproché du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande afin de porter un projet d'élevage conservatoire sur le site de la Maison du Parc.

Ainsi, plusieurs facteurs ont été à l'origine de l'engagement du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :

- une race de volaille régionale, dont le berceau se situe sur le territoire du Parc,
- une conservation assurée uniquement par des bénévoles avec peu de moyens,
- la disparition en 2012 d'une exploitation d'élevage et de son atelier d'abattage CEE à l'étouffé qui représentait une part importante de la filière économique,
- la nouvelle charte du Parc (notamment l'objectif 2.1.1) et la volonté des élus du territoire de participer à la conservation du patrimoine agricole local.

Objectifs :

- Assurer la sauvegarde (sélection et multiplication des individus) de la race du Canard de Duclair,
- Approfondir la connaissance des races anciennes (observations, animations pédagogiques),
- Développer une filière locale de valorisation du canard de Duclair.

Descriptif :

La première action mise en place à viser à assurer la sauvegarde de la race via la création d'un élevage conservatoire de Canard de Duclair sur le site de la Maison du Parc. Cet élevage sera géré sous la forme d'une unité de sélection semi-pédigrée et de multiplication. Les œufs produits seront ensuite collectés par le CSRAN pour être couvés et répartis chez les éleveurs répertoriés par l'association.

En parallèle de cet élevage de production, il est prévu d'animer la filière professionnelle.

Les éleveurs font pour le moment abattre les canards à Socauvol, une entreprise située à Vibeuf (76) à environ 30 km de la Ville de Duclair. Les questions de coût d'abattage et de déplacement sont vite apparues comme étant problématique pour la structuration de la filière. Pour répondre à ces problématiques d'abattage, le Parc, accompagné par la chambre d'agriculture, a décidé de porter un projet de micro-abattoir de volaille en 2021 avec un groupe d'éleveurs.

Le futur micro-abattoir sera dédié aux volailles de races normandes et atypiques et ne se limitera donc pas au canard de Duclair. Les éleveurs apporteront également des oies, poulets (voir poules), et des cailles.

Ce projet a reçu un avis favorable pour recevoir des fonds Leader. Il existe à calendrier précis à respecter pour bien percevoir ce financement.

La ville de Duclair met à disposition aux éleveurs un bâtiment communal. Ce bâtiment est une ancienne grange qui forme un long rectangle.

Référente de l'opération : Léa Vandecandelaere

Public cible : Agriculteurs ; Entreprises

Bilan de l'année 2024 :

En 2023, le Parc, en association avec 8 autres structures, candidait à l'appel à projet de la Banque des Territoires intitulé "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et agro-alimentaires". Le projet au nom de "Vol'ver, la volaille se met au ver" a été retenu pour une phase de maturation de 18 mois. Vol'ver a officiellement été lancé le 13 novembre 2024.

Il s'articule autour de 3 axes :

- 1/ Des vers pour les poules consistant à élaborer un processus de production de vers de terre qui puissent venir en substitution du soja dans l'alimentation protéinée des volailles.
- 2/ Une économie collaborative. Cet axe consiste en la définition d'un protocole d'élevage des races patrimoniales normandes dont le canard de Duclair.
- 3/ La fabrique des conso'acteurs visant à développer le débouché pour ces volailles patrimoniales.

Cette phase de maturation est accompagnée à hauteur de 300 000 € par la banque des territoires soit 50% du budget global. Elle sera éventuellement suivie dans 6 mois d'une phase de réalisation de 5 ans dotées de plusieurs millions de soutien public.

Une part importante du dernier trimestre 2024 a donc consisté à faire connaître ce programme aux différents acteurs institutionnels ou privés. Il apparaît que la situation est sensiblement variable en fonction des espèces. Si la situation semble difficile pour une race comme la Canard de Duclair dont la filière n'est pas du tout structurée, elle est plus simple pour une espèce comme le Poulet de Gournay où il subsiste quelques producteurs réguliers.

D'un point de vue plus opérationnel, un essai d'éco-pâturage sous vergers par des canards a été mis en place sur la commune de Quevillon. Les retours sont plutôt concluants. L'ambition serait de pouvoir renouveler sur plusieurs sites en avec toutefois les difficultés techniques engendrées par la peste aviaire.

Concernant l'incubation, monsieur E Calbry a arrêté la production de canetons. Le nombre de producteurs de canard de Duclair étant très réduit, la demande en canetons l'est autant. Ajouté à des difficultés d'embauche, le projet d'embauche d'un agent technique venant en appui pour l'incubation à la ferme a été différé.

Le Parc gère toujours un troupeau de reproducteurs. Sur la fin de saison, la production d'œufs trouvait difficilement preneur. Néanmoins l'agent à mi-temps sur ce troupeau poursuit son travail.

Projets LEADER contribuant à valoriser les productions agricoles emblématiques du territoire

Code fiche : P2111-A5

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Villequier

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement par LEADER de la rénovation de la couverture en chaume des murs d'enceinte du manoir de la Maison du Parc

La couverture en chaume des murs d'enceinte (bauge et pierre) du manoir de la Maison du Parc est fortement dégradée sur le faitage et le rang supérieur du chaume. En complément de la rénovation récente de l'intérieur du manoir et de la grange (notamment), il convient de parachever l'entretien et la mise en valeur d'un mur d'enceinte dont les derniers travaux datent de 30 ans.

L'objectif du projet, outre de conserver un patrimoine traditionnel le long de la route des chaumières est de maintenir / transmettre un savoir-faire et participer au développement du retour de la culture du roseau en Normandie...

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier a été programmé le 15/07/2024 pour un montant LEADER de 22 400€.

< < *1.3.1. Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité*

Valoriser les prairies semi-naturelles en zone humide

Code fiche : P2111-A6

Contexte de l'action :

Le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie est couvert par environ 50% de terres agricoles. Une grande part de cette surface est constituée de prairies semi-naturelles (prairies permanentes) situées en zone humide. La valeur écologique de ces milieux est remarquable tout comme leur intérêt pour le paysage, la préservation de la qualité de l'eau et le stockage de carbone. Cependant, l'exploitation de ces prairies est souvent vécue comme une contrainte par les éleveurs du territoire étant donné leurs particularités de gestion (mise à l'herbe tardive, flore diversifiée, accessibilité parfois difficile...). Ainsi, il semble primordial de mener un travail spécifique sur ce type de milieux en lien avec la profession agricole.

Le concours des prairies fleuries a été créé en 2010 à l'initiative des Parcs Naturels Régionaux et des Parcs Nationaux. Il entre au Concours Général Agricole en 2014 et concerne depuis, plus de 50 territoires organisateurs et près de 400 éleveurs candidats par an.

Les objectifs de ce concours national sont les suivants :

- distinguer et promouvoir les pratiques favorisant les équilibres agro-écologiques de ces espaces et leurs contributions à l'accroissement de la qualité alimentaire des fourrages,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde rural et des territoires, à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité des herbages naturels,
- valoriser le dialogue entre acteurs des territoires et de l'élevage,
- communiquer sur le lien entre biodiversité et qualité des produits. Promouvoir la notion de résultat agro-écologique dans les politiques agricoles.

Objectifs : Il s'agira de :

- mobiliser un collectif d'agriculteurs du secteur marais Vernier et Risle maritime sur la valorisation des prairies semi-naturelles humides,
- mobiliser les acteurs de la recherche et les organismes professionnels agricoles sur la thématique,
- organiser le concours général agricole des pratiques agro-écologiques "prairies et parcours" (ex concours prairies fleuries) sur le territoire du Parc.

Les axes de travail abordés qui pourront être abordés sont : le pâturage / le potentiel agronomique des parcelles / le sol / le parasitisme...

Référente de l'opération : Clara Disse

Public cible : Agriculteurs

Bilan de l'année 2024 :

- Organisation du concours des pratiques agro-écologiques "prairies et parcours" en partenariat avec la Maison de l'Estuaire sur le territoire de l'estuaire de Seine. Faute de participants, cette édition a été annulée. Seulement 3 éleveurs ont montré leur intérêt pour participer au concours. Le règlement national prévoit un minimum de 4 participants pour que le concours soit organisé. Remise des prix nationale au SIA de l'édition du concours 2024, les lauréats du concours local, M. et Mme Vautier, ont été récompensés au niveau national : ils ont obtenu le 3e prix dans la Catégorie « Pâturage prioritaire et exclusif ». Un communiqué de presse a été réalisé à ce sujet.
- Stage sur la valeur fourragères des prairies humides : 11 prairies humides du territoire sur le Marais Vernier Risle Maritime ont été échantillonnées et 13 prairies du secteur des Boucles de Seine Aval à 4 dates entre juin et juillet, une fiche technique à destination des éleveurs a été élaborée. Les analyses portent sur des comparaison interannuelles (MVRM) et entre secteurs, des valeurs fourragères. Des inventaires floristiques ont également été menés.
- Organisation de formations thématiques à destination des agriculteurs du territoire : 8 demi-journées thématiques ont été organisées faisant intervenir des agents du parc ou des experts extérieurs, elles ont comptabilisé la participation de 69 agriculteurs. Les sujets ont porté sur : l'avifaune prairiale (x2) (Géraud Ranvier), les insectes des prairies de la vallée de Seine (Simon Gaudet), la biodiversité fonctionnelle (Johanna Villenave), le parasitisme en zones humides (Philippe Camuset), la diversification des fourrages (x2) et la gestion durable des intrants (CA : Alix Pfaff).
- Poursuite de la démarche Patur'Ajuste sur le territoire du Parc : 3 suivis individuels : 2 éleveurs ont bénéficié d'un suivi régulier, et un point d'avancement un an après la démarche a été réalisé avec un autre éleveur. La thématique du report sur pied a été testée chez Frédéric Durand à Bardouville, elle a donné des résultats encourageants. Participation à une journée technique organisée par le Forum des Marais atlantiques dans le Pnr Marais du Cotentin et du Bessin, rencontre d'éleveurs du réseau Patur'Ajuste (problématique du jonc). Présentation du dispositif lors d'un webinaire de coopération avec le Québec.
- Poursuite de l'étude "Stratégie de Restauration du marais Vernier Tourbeux". Participation aux différentes réunions d'échanges internes et avec les partenaires lors du lancement du projet (COPIL). Poursuite des réflexions sur le volet 2 intitulé : "Etude des usages liés au marais Vernier tourbeux et identification des limites et des opportunités dans la perspective de sa restauration.", réflexions sur la méthodologie et les besoins d'acquisition de données de diagnostic agricole des exploitations, mise en commun avec le conservatoire du littoral des données existantes.
- 2 rendez-vous du Parc ont été organisés : sur "l'élevage face aux changements climatiques", dans une ferme laitière bio à Yville-sur-Seine, permettant d'évoquer les liens entre changements climatiques et élevage en zone humide / Un second intitulé "Bingo de la Biodiversité", dans une ferme bio en bovin viande à Bardouville exposant les liens entre élevage, biodiversité de zones humides et qualité des produits. 14 participants par rdv.
- 2 interventions auprès d'élèves et étudiants agricoles : Visite terrain d'une classe de 1ère du lycée agricole de Tourville sur Pont-Audemer. Découverte d'une prairie humide : enjeux et contexte réglementaire. Intervention d'une demi-journée auprès d'une classe de BTS GPN de la MFR de Coqueréaumont sur la place et les enjeux de l'agriculture en zone humide et les actions déployées par le Parc pour y répondre.
- Organisation et participation à la journée territoriale du Plan National Milieux Humides au Marais-Vernier à destination de tous les membres du groupe thématique agriculture, forêt, loisirs le 15 octobre. Les principaux enjeux hydrauliques, hydriques, faune / flore, agricoles et de conciliation des usages sur le territoire du marais vernier ont été présentés.

Projet 2.1.1.2. Développer l'agriculture biologique

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

Participation au réseau des Territoires Bio Pilotes

Code fiche : P2112-A1

Objectifs :

- S'appuyer sur un réseau national et bénéficier d'un apport d'expériences pour mettre en œuvre une stratégie de développement de l'agriculture biologique
- Valoriser et faire connaître le territoire et ses projets agricoles.

Descriptif :

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique anime depuis 2010, en partenariat avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture, les 6 Agences de l'eau, l'ONEMA, les représentants des collectivités territoriales (FNPNR, AMF, ARF), l'APCA et autres partenaires (ITAB, Agence bio, Terre de liens, Solagro, CNRS, INRA) un dispositif composé de 12 sites pilotes Eau & Bio.

Ce dispositif en cours de redimensionnement a évolué en 2015 - notamment par la formalisation de l'engagement de chaque site pilote Eau & Bio via la signature d'une charte avec la FNAB et l'entrée de nouveaux territoires - pour en faire un véritable réseau de co-production, d'expérimentation et d'innovation réunissant les territoires les plus innovants et engagés dans la problématique du développement agricole, plus particulièrement celui du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu de protection de l'eau (grand et petit cycle de l'eau).

La FNAB a retenu la candidature du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour devenir site pilote Eau & Bio en 2015. Il est sollicité d'une part pour son action sur le captage de Bardouville en lien avec la réhabilitation des parcelles extraites par la carrière et la préservation de la qualité de l'eau potable, et d'autre part sur une réflexion plus globale de transition vers l'agriculture biologique à l'échelle du territoire du Parc, notamment sur les zones humides.

Cette action s'inscrit pour le Parc à la fois dans les objectifs opérationnels *1.5.1 Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste* et *2.1.1 Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux* (dans le volet développement de l'agriculture biologique). Les bénéfices pour le syndicat mixte sont nombreux : apport d'expertise et d'outils de communication et d'informations, mise en réseau, appui pour l'expérimentation, perspective de financements, ainsi qu'une valorisation des résultats. En contrepartie il est attendu du Parc de participer à des réunions et groupes de travail, des événements et des outils de communication collectifs, de réaliser d'un bilan annuel ainsi que de partager de son expérience.

Référentes de l'opération : Mathilde Allard ; Clara Disse

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Bardouville ; Zones humides

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, dans le cadre du réseau des territoires Bio Pilotes animé par la FNAB, le Parc a participé à 3 visioconférences :

- 02 février : tour de présentation des sites / actualités FNAB,
- 27 novembre : tour de présentation des sites / actualités FNAB / renouvellement des générations en agriculture : la restructuration des fermes pour mieux transmettre / projet de filières territoriales de valorisation des biodéchets en compost utilisable en bio,
- 04 décembre : réunion d'information sur le cadre national des PSE, l'abandon par le ministère d'un dispositif PSE "bio", les opportunités de partenariat avec des entreprises privées pour cofinancer des PSE fléchés vers les agriculteurs bio.

Projet 2.1.1.3. Développer les circuits courts (points de vente, restauration collective...)

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

Déclinaison du scénario Afterres 2050

Code fiche : P2113-A4

Contexte de l'action :

La Charte 2013-2025 qui classe le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande définit les objectifs du syndicat mixte et de ses partenaires sur le territoire pour 12 ans. Cette charte reconnue agenda 21 de territoire vise l'atteinte des objectifs de réduction « facteur 4 » des gaz à effet de serre. Pour répondre à cette ambition, plusieurs objectifs opérationnels proposent notamment de s'attacher à la transition des systèmes agricoles vers des systèmes plus autonomes et biologiques et au développement de la consommation locale. Le Parc naturel a rejoint en 2016 le réseau national des sites pilotes « Eau et Bio » piloté par la FNAB. Par le biais de ce réseau, le Parc a été amené à engager une réflexion sur la plus-value qu'il pouvait apporter sur la thématique « alimentaire », l'alimentation étant par ailleurs plutôt une thématique saisie par les grandes agglomérations « portes » du Parc : le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie. Ces deux collectivités ont en effet engagé chacune des démarches visant à réaliser des Projets Alimentaires de Territoire.

A l'issue de réunions d'échanges entre les partenaires, il est ressorti :

- la pertinence de travailler sur une échelle cohérente mêlant bassins de consommations (zone urbaine/agglomérations) et bassin de production (zone rurale/parc),
- la nécessité de trouver un angle de travail permettant à la fois d'apporter une plus-value aux démarches des agglomérations et de ne pas faire des zones rurales du parc des « zones blanches » non intégrées dans les stratégies territoriales,
- l'intérêt de proposer un projet innovant et expérimental (l'expérimentation étant une mission des parcs naturels régionaux).

Pour répondre à ces prérequis, le Parc se positionne sur un angle prospectif avec le scénario Afterres 2050. Ce dernier offre une vision de ce que pourront être l'agriculture et l'alimentation à l'horizon 2050 en répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux. Il a été choisi comme support d'une déclinaison territoriale qui permettrait de faire ressortir les enjeux alimentaires et agricoles spécifiques au territoire, d'échanger sur les stratégies et les méthodes avec les habitants et les élus des campagnes et des villes, permettant ainsi d'engager la transition.

Objectifs :

- Développer la consommation des produits du territoire.
- Développer l'agriculture biologique.

Descriptif :

Sur la base d'un diagnostic de territoire et de l'analyse des enjeux, démarches et politiques publiques mises en œuvre localement, l'objectif est de préparer et d'organiser 2 ateliers participatifs visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs sur l'ensemble des enjeux agricoles et alimentaires en lien avec l'environnement et la santé. Ces ateliers doivent aboutir à la déclinaison locale du scénario Afterres 2050 à l'échelle du territoire d'étude.

Référentes de l'opération : Clara Disse ; Léa Vandecandelaere

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2024 :

En mars 2024 a eu lieu un COPIL de restitution de la stratégie agricole et alimentaire du Parc, s'appuyant sur les objectifs définis par le scénario Afterres Seine Normande 2050 et du diagnostic de territoire du PAT.

AFTERRES 2050 continue à donner la ligne directrice sur la stratégie alimentaire et agricole du Parc. Le Parc et les ses partenaires sont régulièrement sollicités pour partager l'expérience autour de ce projet.

Une présentation de la démarche a notamment été faite lors de la venue de la délégation dans le cadre de la coopération France-Québec.

La mairie de Maulévrier-Sainte-Gertrude qui a bénéficié du Plan de Paysage Afterres, continue à mener des travaux sur sa commune, en lien avec les suggestions du Plan de paysage. De même, des habitants poursuivent leurs interrogations. C'est notamment le cas de deux agricultrices, qui portent des projets au niveau de leurs fermes, avec l'accompagnement de groupes d'étudiants d'UniLaSalle, une démarche initiée grâce au Plan de Paysage.

Initier et animer un Projet Alimentaire de Territoire

Code fiche : P2113-A5

Contexte de l'action :

De 2019 à 2020, le Parc a décliné le scénario Afterres 2050, scénario prospectif visant à imaginer l'agriculture et l'alimentation de demain en prenant en compte les changements climatiques. A l'issue de ce travail, il a été proposé de traduire de manière opérationnelle ce scénario en rédigeant un Projet Alimentaire Territorial "Ensemble pour une

transition agricole et alimentaire en Seine normande". La journée de lancement du PAT s'est tenu le 1er décembre 2021 sous la forme d'un forum ouvert. L'objectif visé est une formalisation du plan d'action en avril 2024 pour une première période de mise en œuvre des actions 2024-2026.

Objectifs :

Les objectifs du Projet Alimentaire de Territoire "Ensemble pour une transition agricole et alimentaire en Seine normande" traduisent les ambitions partagées du scénario territorialisé Afterres normande 2050 :

- une qualité de l'eau et des prairies préservées,
- une assiette saine et équilibrée,
- une agriculture et des filières de transformation résilientes.

Ces ambitions générales sont déclinées en 8 leviers chiffrés qui s'appuient sur l'élevage pour la préservation des prairies, sur des nécessaires évolutions de consommation mais aussi sur le changement des pratiques agricoles et le développement de nouvelles filières en déficit sur le territoire par rapport à une volonté d'autonomie alimentaire ou de résilience.

Descriptif :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Les projets alimentaires territoriaux sont des démarches de terrain, volontaires, collectives. C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Référente de l'opération : Léa Vandecandelaere

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Bilan de l'année 2024 :

En mars 2024 a eu lieu un COPIL de restitution de la stratégie agricole et alimentaire du parc, s'appuyant sur les objectifs définis par le scénario Afterres Seine Normande 2050 et du diagnostic de territoire du PAT.

S'en est suivi en avril 2024, le séminaire de la terre à l'assiette, conviant partenaires et acteurs du territoire ainsi que les citoyens de manière à valider les actions qui constituent les plans d'actions du PAT, en prévision de la labellisation niveau 2.

Le PAT nous permet de faire partie des différents réseaux normands, pour partager les actions menées et expériences des différentes collectivités et ainsi mieux collaborer. Suite à la rédaction et l'adoption du Plan d'action du PAT, le Parc est labellisé niveau 2 en décembre 2024. Cette labellisation devrait nous permettre d'accéder à des financements, que nous espérons voir venir.

Projet 2.1.2.1. Dans le cadre des chartes forestières de territoire (PNR, METROPOLE ROUEN NORMANDIE), valoriser le bois d'œuvre et de charpente local

< < 2.1.2. Objectif opérationnel : Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux

Créer et suivre un dispositif de charte forestière de territoire

Code fiche : P2121-A1

Objectifs :

Créer un outil de travail pour aborder les problématiques forestières et de la filière bois répondant aux besoins du territoire.

Rédiger de manière concertée un document de travail permettant d'aborder les problématiques forestières et de la filière bois répondant aux besoins du territoire et de faire émerger des actions à mettre en place sur 3 ans.

Descriptif :

Une charte forestière de territoire est un document de concertation non contractuel, permettant de réunir les acteurs de la forêt et de la filière bois autour d'un programme d'action visant à répondre aux problématiques spécifiques de la filière forêt bois sur le territoire.

La charte a été rédigée par un bureau d'étude, MTDA, avec le soutien d'un chargé de mission bois/forêt du Parc. L'élaboration de la charte a compris 3 phases : le diagnostic, la définition des orientations et du plan d'actions de façon concertée.

Le diagnostic est composé d'un état des lieux forestier du territoire, d'une enquête auprès des entreprises de la filière, et d'une enquête concernant le bois énergie et les besoins des collectivités. Il présente les enjeux du territoire mis en avant par les différents acteurs interrogés et rencontrés.

La phase de concertation pour définir les orientations a été effectuée sous forme d'ateliers territoriaux : 3 ateliers se sont tenus sur le territoire.

La phase de définition des actions a été effectuée sous forme d'ateliers thématiques : les trois thématiques retenues étant la filière forêt / bois économique, les haies, et les enjeux sociétaux et environnementaux de la forêt.

L'étude a abouti en 2014 à la réalisation de deux documents, un diagnostic de territoire et un plan d'action sur 3 ans qui serviront de base de travail pour la période d'animation de la charte.

Depuis 2015, un Comité de suivi réunit l'ensemble des acteurs afin de suivre la mise en œuvre du programme d'action de la Charte Forestière. Des actions de communication, des événements sont réalisés permettant de restituer l'avancement de cette mise en œuvre aux élus du territoire et aux partenaires techniques de la CFT.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le comité de suivi inter-chartes a été organisé par la communauté d'agglomération Seine-Eure avec une participation importante d'élus et partenaires techniques.

Les territoires de chartes forestières de l'axe Seine ont été bien mis en valeur grâce à l'organisation des rencontres nationales des territoires forestiers par l'URCOFOR de Normandie. Des circuits en car ont permis en particulier de présenter plusieurs actions du Parc en amenant les visiteurs venus de toute la France sur le terrain : au marteloscope, au Vallon du Vivier pour parler de libre évolution des boisements rivulaires, en forêt de Villequier pour la certification de groupe FSC...

Concernant l'AMI "Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts", plusieurs réunions ont été organisées pour déboucher à l'élaboration d'un "jeu sérieux" par le prestataire LISODE en 2025...

Démarche collective de certification FSC

Code fiche : P2121-A3

Contexte de l'action :

Le Parc a reçu des financements de la Région Normandie afin de constituer un groupe de certification FSC en Vallée de Seine. Grouper plusieurs forêts permet de réduire les efforts à fournir par les gestionnaires pour la mise en place du référentiel ainsi que les coûts de certification pour les propriétaires forestiers. Ce groupe associera des forêts privées et des forêts publiques.

La demande de bois certifiés FSC est supérieure à l'offre car les surfaces de forêts certifiées FSC sont très faibles. Cette tendance s'exprime à l'échelle nationale, mais aussi sur notre territoire. Le Parc y a vu une opportunité pour initier une certification de groupe, dans le but de promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle des forêts. En effet, FSC certifie les propriétés ou groupes de propriétés appliquant une gestion forestière qui :

- renforce la protection de la biodiversité entre autres par la mise en place d'un réseau de conservation et par le maintien d'arbres-habitats ainsi que d'une quantité suffisante de bois morts sur pied et au sol,
- fonctionne en concertation avec les parties prenantes pour une meilleure compréhension des choix sylvicoles par tous les usagers de la forêt,
- permette une viabilité économique et une traçabilité des bois en vue de renforcer la filière locale d'exploitation et de transformation du bois.

Objectifs :

Créer un groupe de certification FSC Vallée de Seine géré par le Parc et alliant des forêts publiques et privées.

Descriptif :

Le projet suivra les étapes suivantes :

- prise en main du référentiel FSC pour assumer le rôle de gestionnaire de groupe,
- création de la documentation relative à la gestion de groupe et nécessaire à l'application du référentiel dans chaque forêt du groupe,
- communication auprès des propriétaires et recueil des candidatures,
- vérification de l'éligibilité des propriétés au certificat FSC,
- création des réseaux de conservation au sein de chaque forêt candidate,
- audit interne réalisé par le Parc annuellement auprès des membres du groupe,
- planification du Pré-audit effectué par l'organisme certificateur,
- planification de l'audit initial effectué par l'organisme certificateur en vue de l'obtention de la certification,
- gestion courante du groupe sur le long terme pour garder la certification.

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

La certification FSC a été obtenue par le groupe de Certification FSC Vallée de Seine en décembre 2024 suite à un audit initial les 2 et 3 septembre. Le groupe initial est ainsi constitué de 5 forêts :

- la forêt communale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : 23 ha - Forêt départementale du Madrillet : 297 ha (parcelle n°22 non-certifiée),
- la forêt départementale de Villequier : 93 ha - Forêts métropolitaines du Château Robert le diable et des Terres du moulin à vents : 31 ha,
- la forêt des Vieux, propriété de l'Indivision Lucas : 24 ha,

Le Parc en tant que responsable du groupe a désormais pour tâche de valoriser la certification, d'effectuer les suivis à l'échelle du groupe, de former les gestionnaires au référentiel et de proposer des améliorations de pratiques de gestion forestière pour mieux répondre aux normes FSC. Des audits internes et externes sont organisés chaque année. Le groupe a également pour ambition de s'agrandir pour amplifier la coopération entre propriétaires tout en ayant un effet bénéfique sur ses finances (diminution du coût à l'hectare des audits externes et possibilité de négocier des marges auprès des acheteurs).

Créer un levier de demande en bois local par le biais de la commande publique

Code fiche : P2121-A5

Objectifs :

Développer la commande publique en bois, notamment en bois local, et promouvoir l'usage du bois par les collectivités.

Développer l'utilisation du bois dans les constructions publiques en favorisant les circuits courts et l'utilisation de bois local

Descriptif :

Inciter les porteurs de projets à l'inclusion de bois, si possible local dans leurs projets :

- Identifier les projets en cours et à venir où le bois pourrait avoir sa place.
- Sensibiliser de manière plus ciblée ces porteurs de projets pour les inciter à l'utilisation de bois local (diffusion des résultats des études sur la ressource relative aux possibilités locales de production de bois d'œuvre).
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges afin de ne pas exclure le recours à une ressource locale pour la mise en œuvre des projets.
- Mettre en relation les maîtres d'ouvrage publics avec les prescripteurs bois et les entreprises locales de construction bois.

Informé et sensibiliser les maîtres d'ouvrage potentiels en montrant des exemples concrets de commande publique :

- Réaliser des articles de communication sur le sujet à destination des collectivités.
 - Organiser des visites sur des réalisations en bois sur le territoire et à proximité.
- Faire du projet de réhabilitation de la Maison du Parc une vitrine de l'utilisation de bois, si possible local :
- Accompagner les services du Parc à l'inclusion du matériau bois dans le projet de construction et de rénovation de la Maison du Parc.
 - Réaliser un panneau d'information sur ce projet à la Maison du Parc, créer un article sur le sujet sur le site internet du Parc et promouvoir ce travail dans la presse locale.
- Faciliter l'accès à des subventions permettant l'utilisation accrue de bois locaux dans la construction de bâtiments publics :
- Identifier les subventions disponibles pour cela.
 - Le cas échéant,
 - Identifier les acteurs locaux intéressés.
 - Les informer des possibilités d'appuis.
 - Les accompagner dans le montage des dossiers de demandes de subvention (rédaction du cahier des charges, élaboration du dossier).

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

La Halle du Perrey a été réalisée dans le courant de l'année en mobilisant du bois issu de la forêt communale transformé par la scierie mobile Au Bois des Cast'Eure avant sa mise en œuvre par l'entreprise Rocher. Cette nouvelle réalisation, après la Halle de Vatteville-la-Rue et l'extension de la Maison du Parc, offre un nouvel exemple des possibilités de construction à partir de bois produit et transformé localement. Le Parc poursuit par ailleurs ses échanges avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie pour renouveler le partenariat qui a permis de mobiliser les étudiants de l'Ecole sur ces deux réalisations.

Développer la filière forêt-bois locale en s'appuyant sur le travail de l'interprofession

Code fiche : P2121-A8

Objectifs :

Mettre en œuvre localement les actions menées par Professions Bois au niveau régional dans un but de développement de la filière forêt-bois.

Descriptif :

Déclinaison locale des actions réalisées par Professions Bois au niveau régional :

- Réalisation d'études pour déterminer le potentiel de développement de la filière forêt-bois locale.
- Maintien d'une veille technique autour des innovations dans la filière-bois et diffusion de celles-ci auprès des entreprises.
- Rencontres d'information collectives à destination des entreprises de la filière forêt-bois (possibilités d'utilisation des bois locaux, évolution des marchés associés, demandes de subventions, marquage ou certification de leurs produits).
- Accompagnement individuel des entreprises qui sollicitent le soutien de Professions Bois dans leur stratégie commerciale, leurs démarches de financement, de certification, etc...
- Mise en lien entre les entreprises de la filière (diffusion des listes de vente des exploitants forestiers et des entreprises de première transformation, ateliers locaux de mise en relation entre les entreprises).
- Information du grand public sur les possibilités offertes par l'usage du bois et sur les métiers associés à cette filière.
- Sensibilisation des collectivités sur l'importance de la commande publique dans l'utilisation et la diffusion du matériau bois.

Projet de formations à destination des ETF aux techniques d'exploitation à impact réduit sur les sols forestiers, en lien avec l'ONF.

Faire intervenir Professions Bois sur le territoire dans le cadre des actions réalisées au niveau régional (réunions, ateliers, expositions) :

- Mise à disposition de locaux pour la réalisation de réunions locales d'information des professionnels ou pour la réalisation de rencontres entre les entreprises de la filière forêt.
- Mise à disposition de locaux pour la réalisation de salons ou d'expositions liées à la promotion du matériau-bois et des métiers associés auprès du grand public.

Assurer un relai local d'information concernant les réunions, ateliers et expositions animés par Professions Bois sur le territoire.

- Informer les collectivités des actions de professions Bois (ateliers, réunions, visites) et les inciter à y participer par le biais des listes de diffusion du Parc.

Informier le grand public des actions de professions Bois par le biais des supports d'information du Parc.
Mettre en place chaque année des actions de la part du Parc dans le cadre de la semaine du bois organisée par Professions Bois pour promouvoir les métiers associés au bois et à la forêt :

- Rencontrer des partenaires pour dégager des projets.
- Organiser ces événements.
- Communiquer en amont et en aval de ces événements par le biais des supports d'information du Parc.

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2024 :

Le Parc et Fibois Normandie ont accueilli en 2024 l'illustrateur / bûcheron Mathias Bonneau qui a passé quelques jours sur le territoire du Parc en résidence afin de travailler à la suite de son ouvrage "Histoires d'un arbre" qui raconte le parcours d'un hêtre de sa croissance en forêt et sa transformation en fauteuil.

Le Parc a accompagné Mathias lors de son séjour en Normandie pour lui permettre de rencontrer et d'échanger avec des acteurs locaux de la filière bois et notamment des étudiants du CEREF BTP de Bourgheroulde et des Compagnons du Devoir ayant travaillé à la fabrication du fauteuil imaginé par Mathias et ses trois compères.

Fibois Normandie a tiré de cette visite une exposition autour du livre "Histoires d'un arbre" qui a reçu le soutien des territoires de Chartes Forestières de la Vallée de Seine (CU du Havre, Métropole de Rouen et CA Seine Eure).

Projet 2.1.2.2. Développer les filières artisanales et valoriser les artisans et les savoir-faire

< < 2.1.2. Objectif opérationnel : Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux ; 2.5.3 Objectif opérationnel : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété

Valoriser les artisans et les savoir-faire locaux

Code fiche : P2122-A1

Objectifs :

- Valoriser les artisans utilisant des savoir-faire et matériaux locaux.
- Développer de nouvelles filières économiques.

Référent de l'opération : Stéphane Lagrève

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Bilan de l'année 2024 :

Continuité des missions concernant l'artisanat & les éco-matériaux s'inscrivant dans le plan d'actions de 2 ans, défini en 2023.

L'année 2024 a permis au Parc de confirmer sa présence dans les rendez-vous locaux et régionaux liés au développement des filières d'éco-matériaux, en complément des actions suivantes :

- l'étude pour évaluer le potentiel de développement d'un dispositif d'accompagnement à l'auto-réhabilitation s'est terminée en décembre. Elle a permis de mettre en avant la présence de cette pratique sur le territoire du Parc et le besoin d'accompagner la montée en compétences des professionnels. La réalisation de 2 chantiers démonstrateurs confirme également l'intérêt porté par les particuliers. Une proposition de déploiement d'un dispositif pertinent et adapté aux besoins du territoire a été associée à une feuille de route pour la rendre opérationnelle à l'horizon 2027/2028. Un financement supplémentaire permettra d'expérimenter le dispositif sur 2025/2026 par le biais de l'appel à expérimenter Coop' Réno, dont le Parc est lauréat,
- Un regard technique sur l'étude de requalification de la route des chaumières a été apporté. La mise à jour de cet itinéraire touristique doit permettre de mieux valoriser le patrimoine bâti traditionnel emblématique du territoire du Parc, ainsi que de mettre en avant les savoir-faire entourant le nouvel itinéraire,
- Un puits de la Maison du Parc a été réhabilité, permettant l'organisation de 2 rendez-vous du Parc mettant en avant les techniques d'assemblages d'une structure en bois et la couverture en chaume,
- La Marque Valeurs Parc Artisanat d'art poursuit son développement, permettant de valoriser le savoir-faire des artisans du territoire ayant un intérêt marqué pour des pratiques vertueuses. Les 4 premiers artisans d'art ont pu intégrer le réseau de la Marque lors de la rencontre annuelle des prestataires « marqués », organisée en décembre. Tout au long de l'année, la Maison du Parc a pu accueillir différents événements en faveur du développement des filières d'éco-matériaux locaux et des pratiques liés à l'éco-réhabilitation du patrimoine (journée technique sur le développement de la paille hachée, AG de l'association nationale des couvreurs chaumiers, ateliers de concertation pour le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée).

Projet 2.2.1.1. Développer les services de proximité

<< 2.2.1. Objectif opérationnel : Maintenir par l'innovation, l'offre de service de proximité

Projets LEADER contribuant à maintenir les commerces et services de proximité

Code fiche : P2211-A1

Objectifs stratégiques :

- 4.1 Le maintien du commerce de proximité de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire
- 4.2 Un accès aux services de proximité optimisé et équilibré sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels :

- 4.1.1 Proposer une offre de services marchands durables adaptée aux besoins des habitants
- 4.2.1 Maintenir et structurer l'offre de services et d'équipements afférents pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées
- 4.2.2 Pérenniser et améliorer l'offre de santé
- 4.2.3 Favoriser l'accès à la culture
- 4.2.4 Adapter l'offre de services aux modes de vie

Descriptif :

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- aide à l'émergence et à la conception de projets d'urbanisme visant à développer une offre plus adaptée à la population en s'inscrivant dans l'un des objectifs suivants : *Améliorer l'offre de services ; Favoriser la prise en compte des besoins de populations spécifiques ; Renforcer la mixité des populations,*
- appui au regroupement et à la mutualisation de services,
- coordination, mise en réseau et animation des acteurs du territoire dans le domaine des services marchands et non marchands,
- expérimentation de solutions alternatives répondant aux besoins des habitants et des entreprises.

Les investissements dans les services de transport sont traités dans la fiche-action n°6 « Améliorer l'accessibilité par la mobilité et l'inclusion sociale ».

Sont inéligibles :

- création et aménagement de zones d'activités,
- travaux de mises aux normes, les démarches et documents réglementaires, rendus obligatoires en l'état du droit en vigueur,
- actions d'animation ne bénéficiant pas directement au territoire par la localisation des actions elles-mêmes ou de ses bénéficiaires.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Aizier

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement LEADER - Numériser les services de la médiathèque LA PAGE de Pont-Audemer :

La médiathèque de Pont-Audemer, ouverte depuis 2015, est un lieu innovant qui accueille 65 000 visiteurs par an. Afin de continuer à proposer aux visiteurs une offre de service favorisant la culture numérique, la médiathèque LA PAGE a réalisé de nouveaux investissements.

Le projet LEADER a permis le financement de :

- casque,
- domicile des visiteurs, les casiers permettent un système de réservation d'outils numériques tels virtuel accompagné d'une console de jeu dernière génération afin de faire découvrir les possibilités du numérique aux visiteurs, tout en rappelant l'histoire du jeux vidéo avec une borne arcade vintage. Dans cette même dynamique, l'installation de tables tactiles géantes permettront aux enfants de découvrir des applications ludiques et pédagogiques ou encore de lire des histoires interactives et même en créer. Les histoires sont adaptées aux publics porteurs de troubles DYS.
- casiers libre-service pour permettre l'accès à un plus grand nombre de services de la médiathèque, et permettre notamment au numérique d'aller jusqu'aux liseuses, lecteurs Blu-ray par exemple en plus d'autres ressources.

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier a été programmé le 8/02/2024 pour un montant LEADER de 11 044,00 €

MJ4C - Camion social numérique :

L'objectif du projet est de développer un dispositif de médiation numérique mobile, avec un équipement du type "multiplateforme" permettant de répondre aux besoins des personnes en situation d'éloignement géographique dans les zones rurales d'intervention de la MJ4C.

Les grandes orientations de la MJ4C sur le bus social numérique de l'EVS :

- favoriser la mise en place d'espaces de rencontres et d'échanges entre les familles adhérentes dans une perspective de lien social, source de projets et de développement,
- accentuer la démarche intergénérationnelle,
- favoriser l'inclusion numérique via le déploiement d'ateliers de médiation numérique, un accompagnement aux usages numériques (développer l'utilisation de l'outil internet et plus largement des nouveaux outils de communication),
- favoriser l'accès à la culture au sens large (exemple : ciné débat de plein air, radio troquet...),
- participer à la sensibilisation et au développement d'actions environnementales par l'implication de nouveaux publics.

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier a été programmé le 8/02/2024 pour un montant LEADER de 100 000 €.

Accompagnement LEADER - « La Maison Sauvage » - Tiers lieu rural :

Il a été constaté un manque de lien social entre habitants de la commune de Hauville, dû, en partie, à la fermeture de commerces. L'Association « Aux idées semées », a ainsi eu l'idée de créer un lieu associatif intergénérationnel autour de pôle d'activités très diversifiés :

- pôle épicerie vente directe de produits locaux fermiers,
- café culturel,
- espace numérique (médiation numérique et télé travail),
- ateliers « repair » (électroménager et vélo),
- locations de vélos à vocation touristique,
- jardin potager à vocation pédagogique,
- animations environnementales,
- transmission des savoirs,
- animations culturelles (livres, soirées thématiques, spectacle vivant), jeux de société.

Mise à dispositions d'espaces (réunions, artisans, créateurs...)

Étapes d'instruction du projet :

Le paiement de la subvention a été réglé le 19/04/2024.

Montant des dépenses LEADER : 23 187,62€ TTC

Montant de la subvention LEADER : 15 640,92 €

Accompagnement LEADER - création d'une épicerie de proximité à Saint-Mards-de-Blacarville :

Suite à l'achat de l'ancienne boucherie par la commune, un habitant s'est fait connaître auprès de la municipalité souhaitant implanter une épicerie de produits vrac et en circuit court. Un espace de convivialité sera également créé dans l'épicerie.

Étapes d'instruction du projet :

Le paiement de la subvention a été réglé le 20/09/2024.

Montant des dépenses LEADER : 255 597,15€ HT

Montant de la subvention LEADER : 94 613,28 €

Projet 2.2.2.1. Développer l'accueil et la prise en charge de tous les publics (enfants, personnes âgées, handicapés, situation de précarité...)

<< 2.2.2. Objectif opérationnel : Rendre accessible les services au plus grand nombre

Projets LEADER contribuant à l'accueil et à la prise en charge de tous les publics (enfants, personnes âgées, handicapés, situation de précarité...)

Code fiche : P2221-A1

Objectifs stratégiques :

- 4.1 Le maintien du commerce de proximité de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.
- 4.2 Un accès aux services de proximité optimisé et équilibré sur l'ensemble du territoire.

Objectifs opérationnels :

- 4.1.1 Proposer une offre de services marchands durables adaptée aux besoins des habitants.
- 4.2.1 Maintenir et structurer l'offre de services et d'équipements afférents pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées.
- 4.2.2 Pérenniser et améliorer l'offre de santé.
- 4.2.3 Favoriser l'accès à la culture.
- 4.2.4 Adapter l'offre de services aux modes de vie.

Descriptif :

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- aide à l'émergence et à la conception de projets d'urbanisme visant à développer une offre plus adaptée à la population en s'inscrivant dans l'un des objectifs suivants : *Améliorer l'offre de services ; Favoriser la prise en compte des besoins de populations spécifiques ; Renforcer la mixité des populations,*
- appui au regroupement et à la mutualisation de services,
- coordination, mise en réseau et animation des acteurs du territoire dans le domaine des services marchands et non marchands,
- expérimentation de solutions alternatives répondant aux besoins des habitants et des entreprises,
- les investissements dans les services de transport sont traités dans la fiche-action n°6 « - Améliorer l'accessibilité par la mobilité et l'inclusion sociale ».

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement LEADER - Van Envol véhicule itinérant dédié aux droits des femmes, Association Accueil Service : déploiement sur toutes les communes de l'Eure

L'association Accueil Service a pour mission de lutter contre l'exclusion et la pauvreté et de favoriser l'accès aux droits visant une reprise d'autonomie sociale et personnelle. Elle oriente son action vers les publics en grande difficulté socio-économique, y compris les victimes de violences majoritairement féminines. L'association souhaite mettre en place un bureau mobile dénommé « Van Envol » pouvant intervenir au plus près des personnes exclues en zone rurale. Inédit dans l'Eure, le « Van Envol » portera une attention particulière aux femmes, à leurs enfants et aux situations de violences conjugales et intra familiales

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 16 octobre 2024, prévoyant un déploiement sur toutes les communes de l'Eure, le projet est porté conjointement par 3 Groupes d'action locale Eurois (GAL Seine Normande, GAL du Vexin Normand Seine, GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du sud de l'Eure).

Montant des dépenses en Seine Normande : 123 474 € - LEADER : 56 808 € - Cofinanceurs : Etat : Pacte des solidarités : 16 666,67 € DRDFE : 40 000 € DDETS : 10 000€

Projet 2.3.2.2. Développer l'économie sociale et solidaire

< < 2.3.2. Objectif opérationnel : Développer l'économie sociale et solidaire

Connaître et faire reconnaître l'ESS sur le territoire

Code fiche : P2322

Descriptif :

Dans le cadre de conventions en cours de signature avec l'ADRESS et la CRES, il est prévu d'intégrer la dimension Economie Sociale et Solidaire au sein des actions de développement de l'ambition 2 de la charte et de développer les échanges d'information entre les structures. Afin de faire reconnaître l'ESS sur le territoire, et de développer ce type d'entrepreneuriat, l'animation de Cafés-Entrepreneuriat par l'ADRESS sera également proposée en partenariat avec les collectivités intéressées.

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Bilan de l'année 2024 :

Recrutement d'une stagiaire pendant 6 mois.

Réalisation d'un diagnostic quantitatif en partenariat avec la CRESS Normandie.

Réalisation d'un diagnostic qualitatif via :

- 24 entretiens individuels

- 16 associations
- 1 SCIC
- 1 Cuma
- 1 établissement public administratif (consulaire)
- 2 collectivités
- 2 élues
- 1 service de l'Etat

- 2 groupes de travail regroupant : 16 et 19 participants (structures de l'ESS, techniciens et élus de collectivités territoriales)

- 1 CDDT dédié à l'économie sociale et solidaire.

Le diagnostic a permis de faire un panorama quantitatif de la place de l'ESS dans l'économie du territoire. Le diagnostic quantitatif a permis de qualifier les différentes structures du territoire, d'identifier leurs actions, opportunités et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Ce diagnostic a été intégré dans les études préalables de la révision de charte, et un travail a été initié pour définir des pistes d'actions pour le syndicat Mixte pour la prochaine charte.

Projet 2.4.2.1. Accompagner les collectivités dans le cadre de leur Agenda 21 et de leur démarche de développement durable

< < 1.5.3 Objectif opérationnel : Préserver et restaurer la qualité de l'air ; 2.4.2 Objectif opérationnel : Accompagner les collectivités dans le développement durable ; 2.6.1 Objectif opérationnel : Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments ; 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Accompagner les collectivités dans l'élaboration des PCAET

Code fiche : P2421-A1-P3

Objectifs :

Accompagner la mise en place de PCAET de qualité sur le territoire.

Descriptif :

L'appui du Parc auprès des collectivités pourra se traduire par :

- sensibilisation des élus sur le sujet du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie. Cette sensibilisation peut passer par l'animation d'ateliers de travail sur le changement climatique, la transmission de retours d'expériences réalisées par le Parc. La participation à l'élaboration des PCAET. La rédaction d'avis sur ces documents.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Clotilde De Zélicourt ; Allan Vézier ; Mathilde Marty

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Bilan de l'année 2024 :

Participation à une réunion de travail sur le PCAET de la Communauté de Communes Roumois Seine (poste foncier / aménagement et EnR)

Projet 2.4.4.1. Avis sur dossiers ICPE, accompagnement des entreprises

< < 2.4.4 Objectif opérationnel : Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

Avis sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code fiche : P2441-A1

Objectifs :

L'objectif est d'améliorer la qualité des projets d'aménagement sur le territoire du Parc, et notamment maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière. Ainsi, le Pnr, dans ses avis formule un certain nombre de remarques et de recommandations visant à améliorer le dossier, en vue d'une reprise dans l'arrêté d'autorisation. C'est le bureau syndical qui délibère et rend des avis. Par exemple, pour ce qui concerne les carrières, les réaménagements doivent être de grande qualité, ne doivent pas aggraver la fragmentation des milieux et leur état de conservation, voire apportent un gain écologique (amélioration des continuités écologiques...). Une attention particulière est portée également sur le respect de la logique ERC (cf. 113).

Descriptif :

Les projets soumis pour avis au Pnr sont analysés par les spécialistes (biodiversité, paysage...) et un avis technique est préparé pour que les élus, réunis en bureau syndical, puissent délibérer et donner un avis.

Le Parc participe également aux Commissions Locales de Concertation et de Suivi.

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Vatteville-la-Rue ; La Bouille ; Bardouville ; Moulineaux

Bilan de l'année 2024 :

Réalisation d'un avis (défavorable) sur un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Arelaune-en-Seine.

Réalisation d'un avis sur le fuseau de moindre impact concernant le déploiement d'une nouvelle ligne 400 000 volts mené par RTE.

Projet 2.5.1. Route des chaumières

< < 2.5.1 Objectif opérationnel : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Evolution vers un nouvel itinéraire de la route des chaumières

Code fiche : P2511-A1-P4

Contexte de l'action :

À l'instar de ce travail mené sur la route des fruits, le Parc souhaite apporter une nouvelle dynamique à la route des chaumières. Depuis sa création dans les années 1980-90, cet itinéraire a connu en effet de nombreuses évolutions paysagères. Sur certaines portions, les chaumières sont moins visibles au profit de pavillons neufs. Sur ces secteurs, il faudrait donc redéfinir un autre parcours mettant plus en valeur cet habitat traditionnel. Une extension pourrait être envisagée, notamment dans le secteur de la Risle qui comprend également de nombreuses chaumières.

De plus, le slow tourisme et les pratiques des mobilités douces se sont considérablement développés ces dernières années. La Seine à vélo, inaugurée en 2021, suit pour partie l'itinéraire de la route des chaumières. Cette route thématique avait été pensée à l'époque pour être découverte en voiture ou en car. Il semble essentiel aujourd'hui de favoriser la découverte de la route des chaumières en mobilité douce. Des points d'intérêts ou des alternatives facilement accessibles à vélo ou à pied pourraient être identifiés. Il s'agira également de réfléchir à de nouveaux supports de découverte, panneaux d'information et à une signalétique adaptée.

Objectifs :

- Requalifier la Route des chaumières pour proposer une offre touristique qui met mieux en valeur les filières locales, les artisans, le paysage, et prend mieux en compte les mobilités douces.
- Adapter l'itinéraire aux évolutions du paysage.

Descriptif :

Le Parc naturel régional souhaite requestionner la route des chaumières et en faire au-delà d'un itinéraire de valorisation de notre territoire, un axe de développement et d'animation autour de son patrimoine, de ses potentialités économiques et touristiques et de ses ressources naturelles. Différents travaux et études sont menés dans ce sens.

Référent de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Bilan de l'année 2024 :

L'étude pour la requalification de la route des chaumières a été finalisée en septembre 2024 par sa restitution aux partenaires et aux élus de la Commission Transition économique. Alternant ateliers participatifs et phases de terrain, cette étude a suscité beaucoup d'intérêt de la part des acteurs mobilisés : Départements et agences d'attractivité, EPCI et offices de tourisme, ONF, fédérations et clubs de randonnées cyclo-touristiques et pédestre... Ces partenaires seront ensuite sollicités dans le cadre de la mise en œuvre du jalonnement et de la mise en tourisme.

Le projet qui émerge est un grand itinéraire de 105km constitué de deux boucles. Le parcours étant exclusivement en voie partagée et avec un dénivelé parfois important, il sera destiné aux cyclotouristes habitués, avec des enjeux de sécurisation à prendre en compte. En parallèle du jalonnement, des actions en faveur du maintien du paysage et des chaumières, ainsi que des outils de médiation devront être développés.

Projet 2.5.1.1. Animer les routes touristiques (route des fruits, route des chaumières, route des panoramas)

< < 2.5.1 Objectif opérationnel : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Route des fruits

Code fiche : P2511-A2

Contexte de l'action :

En 2010, la route des fruits a été choisie comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation des productions et savoir-faire agricoles. Un groupe de projet composé de partenaires (chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, producteurs, communes, Métropole Rouen Normandie, Offices de tourisme) s'est impliqué dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations comme la « journée pour ma pomme », l'extension de la route sur la boucle d'Anneville-Ambourville, la publication d'une nouvelle brochure bilingue (français-anglais), l'organisation d'éductours...

Objectifs :

Permettre le maintien d'un patrimoine paysager identitaire et emblématique du territoire.
Soutenir une production locale par le développement d'une économie de proximité.

Référente de l'opération : Léa Vandecandelaere

Public cible : Habitants ; Touristes / Visiteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Heurteauville ; Duclair ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Bardouville ; Yainville ; Anneville-Ambourville ; Berville-sur-Seine ; Caumont ; Jumièges ; Yville-sur-Seine

Bilan de l'année 2024 :

Pas de journée pour ma pomme en 2024, en raison de l'absence de chargée de mission alimentation sur la période.
Pour le bilan Filière fruits (cf. P2111-A1 - *Pérenniser et valoriser la filière fruits sur le territoire*)

Projets LEADER contribuant à structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Code fiche : P2511-A4

Objectifs stratégiques :

- 1 La construction d'une offre touristique en s'appuyant sur les atouts identitaires du territoire.
- 2 L'accompagnement des prestataires touristiques pour une offre de qualité.
- 3 La coordination des acteurs pour affirmer une véritable identité de territoire.

Objectifs opérationnels :

- 1.1 Mettre en tourisme les patrimoines naturels et culturels.
- 1.2 Conforter l'offre touristique existante.
- 2.1. Sensibiliser et former les entreprises touristiques s'inscrivant dans une démarche de progrès.
- 2.2. Qualifier les entreprises touristiques s'inscrivant dans une démarche de développement durable.
- 3.1 Coordonner l'action des acteurs institutionnels du tourisme en vue d'une politique globale et efficiente à l'échelle du territoire « Seine Normande ».
- 3.2 Développer un marketing territorial.
- 3.3.3 Faire des habitants, des élus et des différents acteurs touristiques des ambassadeurs du territoire en les sensibilisant à ses atouts touristiques.

Descriptif :

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

Appui à la coordination et animation des acteurs touristiques :

- Amélioration de l'accueil touristique et formation des ambassadeurs du territoire.
- Promotion de la destination.
- Renforcement de l'offre touristique rurale en mobilisant les aménités du territoire.

Les investissements liés à la mobilité des touristes sont rattachés à la fiche-action n° 6 « Améliorer l'accessibilité par la mobilité et l'inclusion sociale ».

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Pont-Audemer ; Allouville-Bellefosse ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Vieux-Port ; Duclair ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon)

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement par LEADER de la rénovation de la couverture en chaume des murs d'enceinte du manoir de la Maison du Parc

La couverture chaume des murs d'enceinte (bauge et pierre) du manoir de la Maison du Parc est fortement dégradée sur le faitage et le rang supérieur du chaume. En complément de la rénovation récente de l'intérieur du manoir et de la grange (notamment), il convient de parachever l'entretien et la mise en valeur d'un mur d'enceinte dont les derniers travaux datent de 30 ans.

L'objectif du projet, outre de conserver un patrimoine traditionnel le long de la route des chaumières est de maintenir / transmettre un savoir-faire et participer au développement du retour de la culture du roseau en Normandie...

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier a été programmé le 15/07/2024 pour un montant LEADER de 22 400 €.

Accompagnement LEADER – Extension de l'espace découverte et refonte de la muséographie :

L'association CHENE a réalisé une extension de l'espace découverte déjà en place afin de pouvoir recevoir des groupes tout au long de l'année dans de bonnes conditions. La refonte de sa muséographie permet de proposer des outils innovants pour répondre à cet objectif.

Étapes d'instruction du projet :

Le dossier a été soldé le 19 avril 2024.

Montant des dépenses LEADER : 234 659,52 € HT - LEADER : 73 811,40 € - Autres financements publics : 160 848,12 €.

Projet 2.5.1.4. Structurer une offre de tourisme de nature

< < 2.5.1 Objectif opérationnel : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Développer le tourisme ornithologique

Code fiche : P2514-A1

Contexte de l'action :

Dans sa stratégie de développement touristique, le Parc affirme sa volonté de compléter les actions menées par les EPCI et Offices de Tourisme qui ont la compétence tourisme, en priorisant sur ses spécificités : routes des chaumières et des fruits, marque Valeurs Parc naturel régional, tourisme de nature.

Le tourisme ornithologique s'inscrit dans une démarche de tourisme durable. Il est au carrefour des pratiques du tourisme de nature qu'un Parc naturel régional a pour mission de valoriser dans le respect des espèces et des milieux naturels. Entre randonnées, observations de la faune sauvage, le marché touristique de l'ornithologie représente un fort potentiel qui peut contribuer au développement de l'économie locale.

Idéalement situé entre la mer, le fleuve et la terre, le PnrBSN constitue un intérêt majeur pour les oiseaux et principalement les oiseaux migrateurs. L'État finance un poste d'ornithologue sur le territoire du PnrBSN dans le cadre de suivi d'une zone Natura 2000.

Objectifs :

Le développement du tourisme ornithologique permet de répondre aux objectifs suivants :

- s'appuyer sur la biodiversité pour développer l'attractivité du territoire du Parc,
- sensibiliser les habitants et le public sur les spécificités environnementales du Parc,
- enrichir l'offre touristique tout en affirmant la plus-value du Parc,
- participer au développement d'un tourisme d'observation sur le territoire en lien avec le site Ramsar.

Descriptif :

Une demande de financement dans le cadre du programme LEADER permet de dédier du temps d'animation spécifique à cette filière. Ce projet de développement du tourisme ornithologique comporte deux volets, correspondant à deux demandes de subventions LEADER distinctes :

Volet 1 : Mutualisation des actions à l'échelle du territoire du Parc

Plusieurs structures locales interviennent dans ce domaine sur le territoire : Maison de l'estuaire, LPO, GONm, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération de Chasse de l'Eure... Une concertation a été engagée en 2017 afin d'étudier les possibilités de mutualisation. Il en ressort une nécessité de structuration des acteurs et de positionnement de l'offre sur le marché. Une coordination portée par le Syndicat Mixte du Parc est souhaitée. Ce premier volet du projet vise donc à répondre aux attentes du terrain et à présenter une meilleure lisibilité de l'offre auprès du public.

Volet 2 : Projet de destination ornithologique d'excellence au niveau national

Une dizaine de Parcs naturels régionaux de France valorisent la richesse ornithologique de leur territoire en participant depuis près de 20 ans, au British Birdwatching Fair, le plus grand rassemblement international dédié au tourisme naturaliste. Au sein de ces Parcs, 8 d'entre eux dont le PnrBSN proposent un projet de coopération LEADER pour réaliser une stratégie de positionnement marketing visant à conquérir de nouveaux marchés.

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Public expert ; Touristes / visiteurs ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, la coopération pour la structuration d'une destination de tourisme ornithologique (engagée initialement par un financement LEADER) s'est poursuivie avec les 7 autres Parcs partenaires : Lorraine, Golfe du Morbihan, Avesnois, Marais du Cotentin et du Bessin, Brenne, Alpilles, et Camargue. Elle s'est concrétisée par la création d'un site Internet vitrine, "Birding France", qui regroupe l'ensemble des offres des 8 Parcs autour d'une philosophie commune. Mis en ligne en novembre 2024, le site fera l'objet d'une communication institutionnelle au printemps 2025.

En ce qui concerne le financement LEADER, ce projet a été programmé le 28/05/2024 pour un montant de 16 591,72€.

Le Parc a organisé une réunion d'échanges en décembre, des gestionnaires de milieux naturels, associations ornithologiques, et partenaires touristiques. L'objectif est que chaque partenaire puisse partager les actualités et projets de sa structure avec l'ensemble du réseau, pour que les offres proposées puissent être bien valorisées. Il peut être mentionné les travaux et l'ouverture au public du Marais du Hode par la Maison de l'estuaire en 2024, avec l'aménagement d'un parcours de découverte et de 3 observatoires ornithologiques. Ce site va devenir un spot important pour l'observation des oiseaux sur le territoire du Parc.

Adaptation de la stratégie touristique aux évolutions du territoire

Code fiche : P2514-A2

Contexte de l'action :

Le Parc a été assisté par le bureau d'Etudes MaHoc pour la réalisation de sa stratégie de développement touristique durable entre octobre 2009 et janvier 2011. Cette mission a été réalisée en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux et régionaux. En mars 2012, une mission d'accompagnement pour la rédaction de la nouvelle charte du territoire sur le volet « tourisme » a été effectuée en complément.

En août 2015, la stratégie de développement touristique du territoire a été mise à jour pour prendre en compte les évolutions de la loi NOTRe et adapter le plan d'actions en respectant les moyens humains et financiers du syndicat mixte. Celui-ci s'est ainsi repositionné par rapport à ses partenaires suite à la nouvelle organisation de la compétence tourisme entre les collectivités et intercommunalités. Ce positionnement s'articule autour du tourisme durable et de l'écotourisme spécifique « Parc » : des séjours ou excursions enrichissants, proches de l'environnement, et une offre de tourisme de nature et de tourisme de découverte inscrite dans une optique de la préservation et de valorisation de l'environnement. Le plan d'actions se décline autour de la valorisation des produits phares du territoire : la route des fruits, la route des chaumières, la vallée de Seine, le marais Vernier et la vallée de la Risle.

Objectifs :

Requestionner régulièrement la stratégie touristique du Parc naturel régional pour l'adapter aux enjeux du territoire, et au contexte de gouvernance territoriale.

Descriptif :

La charte du Parc naturel régional a une durée de 15 années pendant lesquelles le contexte territorial et les enjeux liés au tourisme continuent d'évoluer. Pour vérifier que la stratégie touristique mise en place en début de charte répond toujours aux enjeux du territoire, le Parc naturel régional souhaite la requestionner régulièrement.

Il s'agit notamment d'intégrer les grandes évolutions comme la réorganisation territoriale liée à la loi NOTRe en 2015, mais aussi des enjeux de plus en plus prégnants qui viennent modifier les attentes et les comportements de clientèles (prise de conscience liée au réchauffement climatique, crise sanitaire, crise énergétique...).

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs

Bilan de l'année 2024 :

L'étude pour la mise à jour de la stratégie touristique du Parc s'est poursuivie tout au long de l'année 2024. Elle a été menée par le groupement des cabinets GéoSystème et Maîtres du Rêve, en parallèle du projet de requalification de la route des chaumières. Très participative, l'étude a permis une forte mobilisation des partenaires tout au long des différentes phases. Ce travail a été restitué aux partenaires institutionnels et aux élus de la Commission Transition économique en septembre 2024. La volonté partagée d'accorder un rôle plus important au syndicat mixte dans le développement touristique durable est ressortie.

Ce travail a permis d'aboutir au choix d'un scénario prospectif par les élus du Bureau du syndicat mixte à horizon 2043, qui est celui du "Retour à la terre", mettant en avant les déplacements décarbonés et une offre touristique très diffuse, créative et vivante.

4 axes stratégiques ont été définis et déclinés en un plan d'actions :

1/ Faire des grands itinéraires emblématiques des projets exemplaires de slow tourisme (les Routes des Chaumières et des Fruits notamment).

2/ Renforcer le rôle de la Maison du Parc pour en faire un site majeur d'accueil, d'information et d'éducation tourné vers la transition du tourisme.

3/ Renforcer les connaissances sur les richesses patrimoniales (naturelles, culturelles, savoir-faire) et les rendre attractives aux publics cibles et acteurs locaux.

4/ Mettre en réseau / accompagner les acteurs publics et privés pour stimuler l'innovation et affirmer une destination à haute valeur environnementale et patrimoniale.

Ce travail sera valoriser dans le cadre de la rédaction de la Charte du Parc 2028-2043.

Projet 2.5.2.2. Développer la qualification des entreprises par des démarches de labellisation de développement durable (marque Accueil, PANDA, Respect...) selon les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux ; 2.5.2 Objectif opérationnel : Qualifier les produits et les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable

Qualification des entreprises à travers la Marque "Valeurs Parc naturel régional"

Code fiche : P2522-A3

Contexte de l'action :

La Charte du Parc affirme la nécessité de valoriser le territoire et ses savoir-faire en développant un tourisme et des loisirs durables. Par ailleurs, les rencontres avec les partenaires engagées en 2014, ont confirmé la nécessité de faire émerger une offre « qualifiée » répondant aux valeurs du Parc.

Après une étude des différents labels développés par les Parcs naturels régionaux (marque Valeurs Parc naturel régional, volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable...), une stratégie de qualification a été définie. Pour les prestataires touristiques, le Parc a décidé de développer la marque Valeurs Parc naturel régional.

En parallèle, concernant le développement de la consommation de produits agroalimentaires locaux, un projet est mené sur la création d'un réseau de boutiques du Parc. Pour la qualification des produits agricoles, la volonté est de miser en priorité sur le développement label Agriculture Biologique, mais la marque pourra être utilisée comme un outil pour la protection de certaines espèces patrimoniales notamment.

Objectifs :

Développer les démarches de qualification de l'offre de tourisme et de loisirs, afin de valoriser les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable.

Promouvoir les produits locaux en créant un réseau de boutiques relais du territoire.

Valoriser les agriculteurs du territoire engagés dans la protection des espèces patrimoniales.

Descriptif :

La "Marque Parc" a été développée il y a plusieurs années, dans une logique de création de plus-value pour les entreprises et le territoire. La Marque a évolué au niveau national pour renforcer son impact auprès des consommateurs avec une nouvelle stratégie marketing, et simplifier la démarche d'adhésion avec une procédure allégée pour le Parc et le prestataire.

Depuis 2016, une nouvelle marque « Valeurs Parc naturel régional » met en avant des produits et services du territoire obéissant à des critères spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable. Les critères de la Marque s'articulent autour de trois valeurs : le lien au territoire, la dimension humaine, et la préservation et la valorisation de l'environnement.

Le Parc souhaite développer cette marque à l'échelle de son territoire, en la proposant dans un premier temps aux hébergements touristiques et à la restauration. Dans un second temps, elle pourra être élargie à d'autres filières en dehors du secteur touristique : boutiques de Parc, produits locaux, artisanat, etc...

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Entreprises

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le Parc a concrétisé la démarche engagée l'année précédente auprès des artisans d'art, par le marquage de 4 d'entre eux :

- le Pavillon des terres, céramiste à Saint-Martin-de-Boscherville (76),
- poterie seinomarine, céramiste à Saint-Clair-sur-les-Monts (76),
- les Liens du sauvage, vannière au Marais-Vernier (27),
- l'atelier des modistes, chapelière-modiste à Rives-en-Seine (76).

De plus, 2 autres prestataires touristiques ont rejoint le réseau :

- le restaurant Le Skáli à Rives-en-Seine (76),
- les chambres d'hôtes de la Ferme de la rivière Bourdet à Quevillon (76).

Le Parc a également procédé au renouvellement de 4 prestations. Ces nouvelles entrées et ces renouvellements porte le nombre de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc à 24 établissements fin 2024 : 16 hébergements, 4 restaurants et 4 artisans d'art.

Par ailleurs, le Parc naturel régional a poursuivi l'animation de son réseau de prestataires. Une journée de réseau s'est notamment déroulée le 3 décembre 2024, au Manoir de l'Aumônerie à Saint-Martin-de-Boscherville. De plus, un "Rdv du Parc" ouvert à l'ensemble des professionnels du tourisme s'est tenu le 2 avril en forêt de Brotonne sur le thème des multiples usages de la forêt.

Concernant la communication, le Parc a réalisé en régie une vidéo de promotion de la marque Valeurs Parc, à travers le portrait de Céline Le Ber, propriétaire des gîtes de l'Ânerie et du Poulailier au Marais-Vernier. Des outils promotionnels ont également été acquis pour renouveler le stock : présentoirs à documents, ouvrages pour les kits pédagogiques des hébergeurs, plaques logos, autocollants logos pour les artisans d'art, etc.

Projet 2.5.3. Actions de promotion, d'animation et de diffusion

< < 2.5.3 Objectif opérationnel : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété

Mener des actions avec les offices de Tourisme de proximité

Code fiche : P2531-A1-P3

Objectifs :

Renforcer le rôle de prescripteur des Offices de Tourisme voisins de notre territoire et valoriser l'offre de tourisme et de loisirs auprès de leurs visiteurs (clientèle touristique et habitants).

Descriptif :

Il est proposé d'organiser une animation sur un ou plusieurs jours afin d'aller à la rencontre des conseillers en séjour des Offices de Tourisme d'une part et des visiteurs d'autre part. Les sites ciblés sont ceux faisant l'objet d'une importante fréquentation à proximité du Parc : Le Havre, Rouen, Etretat, Honfleur, Giverny...

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Touristes / Visiteurs

Bilan de l'année 2024 :

Le 2 avril 2024, le Parc a organisé un "Rdv du Parc" à destination des hébergeurs et offices de tourisme du territoire. Cet éductour abordait le thème de la forêt et de ses multiples usages : pratiques de loisirs, gestion de la forêt et filière bois, chasse... Les 18 participants ont notamment découvert la halle aux randonneurs de Vatteville-la-Rue, ainsi que les grands principes de la gestion forestière en forêt de Brotonne par un atelier ludique animé par l'ONF et le Parc.

Projet 2.6.1.1. Réaliser une rénovation thermique exemplaire de la Maison du Parc

< 1.2.3 Objectif opérationnel : Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire ; 2.6.1 Objectif opérationnel : Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments

Projet de rénovation thermique et fonctionnel de la Maison du Parc associé à la conservation des collections labellisées musée de France

Code fiche : P2611-A1

Objectifs :

Réaliser une rénovation thermique exemplaire de la Maison du Parc.

Requalifier (par leur isolation notamment) les bâtiments existants et construire un bâtiment neuf à énergie positive afin d'améliorer les conditions de travail des agents et permettre leur regroupement sur le site de la Maison du Parc. Accueillir le Public sur le site de la Maison du Parc ET sur le territoire par la création d'un espace d'exposition et d'information couplé à une valorisation (de leur restauration à leur présentation) des réserves collections labellisées « Musée de France ».

Mettre en conformité les locaux au regard des réglementations relatives à la sécurité incendie et à l'accessibilité des lieux publics et des espaces de travail.

Rénover l'assainissement de l'ensemble des bâtiments par lits plantés de roseaux.

Descriptif :

Le projet de restructuration vise à améliorer les différentes fonctionnalités et notamment l'accueil sur la Maison du Parc, tout en faisant de celle-ci un ensemble de bâtiments exemplaires à la fois en termes de performance thermique, d'assainissement autonome et de production d'énergies renouvelables.

Il consiste à construire un bâtiment neuf à énergie positive, dévolu à l'accueil du public (espaces d'expositions, centre de ressources, salles de réunions et animations de groupes) et à la valorisation des réserves collections labellisées "musée de France" et effectuer la rénovation énergétique des bâtiments existants. Celle-ci consiste à isoler par l'extérieur le bâtiment administratif de 1991 (et redistribution intérieure pour un usage exclusif de bureaux pour le personnel), isoler l'intérieure du Manoir du 17ème siècle (associée à une redistribution intérieure à usage exclusif de bureaux pour le personnel), créer une chaufferie bois (chaudière à bois déchiqueté) unique pour l'ensemble des bâtiments de la Maison du Parc, réviser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments du site de la ferme de la côte (traitement par filtres plantés de roseaux) et créer un sentier de découverte.

Référents de l'opération : Frédéric Closset ; Julien Chesnel ; Marine Vanot ; Emmanuelle Cressent ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Tous les publics ; Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Touristes / Visiteurs ; Equipe du parc

Bilan de l'année 2024 :

- Visite de la délégation Estonienne (dans le cadre d'une coopération LEADER) le 09 janvier 2024 - Accueil et visite de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) le 05 février 2024 - Accueil et visite de la CAPEB le 02 juillet 2024 - Accueil et visite de Biomasse Normandie, le 17 juillet 2024.
- Participation et lauréat de la 1ère édition des Etoiles de l'Europe (pour récompenser les projets exemplaires co-financés par des fonds européens).
- Participation au prix national de la construction Bois 2024 en mars 2024 : présentation de la réhabilitation des bâtiments B et D et de l'extension du bâtiment ABC de la Maison du Parc ; Non lauréat mais publication dans le "Panorama des Construction Bois en Normandie" en octobre 2024 et sur le site de Fibois Normandie.
- Participation à la table ronde de l'ARPE avec le CAUE 76 le 07 novembre 2024 : "Chanvre Normand - Une plante, des cultures, des filières" / Atelier "Construisons" - Le chanvre dans la commande publique - Présentation de l'extension de la Maison du Parc en chaux-chanvre banché.
- Rédaction d'une fiche REX pour le Centre de Ressources pour la réhabilitation responsable du Bâti Ancien (CREBA), sur la réhabilitation du manoir et de la grange de la Maison du Parc ; la fiche REX sera publiée sur le site internet du CREBA.

Projet 2.6.2.1 Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

< < 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Projets LEADER contribuant au développement de la filière bois-énergie

Code fiche : P2621-A3

Objectifs stratégiques :

- 1.2. La promotion et l'utilisation de produits locaux par les consommateurs et leur diffusion en circuits courts.
- 1.3. La transformation locale des ressources du territoire.
- 1.4. Une meilleure rationalisation des ressources du territoire en recourant aux principes de l'économie circulaire.

Objectifs opérationnels :

- 1.2.1 Favoriser l'utilisation de produits locaux par les collectivités locales.
- 1.2.2. Développer les circuits courts.
- 1.3.1. Créer des unités de transformation artisanales.
- 1.3.2. Accompagner les unités de transformation artisanales existantes pour mieux intégrer les ressources locales dans leur process.
- 1.4.1. Optimiser l'utilisation de matières premières recyclées pour le bâtiment.
- 1.4.2. Limiter le gaspillage en soutenant le recyclage des déchets, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location.
- 1.4.3. Développer les filières énergétiques renouvelables.

Descriptif :

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- introduction des produits et matériaux locaux dans la commande publique et privée,
- développement de la vente directe,
- transformation locale des ressources du territoire,
- recyclage des déchets, réemploi, et économie circulaire,
- transition énergétique et développement de filières énergétiques renouvelables.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Aizier

Bilan de l'année 2024 :

Accompagnement par LEADER du projet de coopération sur la structuration de la filière bois énergie

Dinan Agglomération, SCIC EnR Pays de Rance et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, Thermopolis et Metsakeskus participent à un projet de coopération sur la filière bois énergie. L'objectif de ce projet de coopération est d'échanger sur les différentes pratiques sur chacun des territoires puis proposer localement des solutions pour une meilleure structuration de la filière bois énergie.

Ce projet de coopération a été programmé le 29/11/2024 pour un montant LEADER de 77 926,13 €.

Promouvoir et impulser des démarches de projets citoyens d'énergies renouvelables

Code fiche : P2621-A4

Contexte de l'action :

En créant un projet citoyen d'énergie renouvelable, les habitants et acteurs d'un territoire participent localement à la transition énergétique, se réunissent pour se réapproprier les enjeux liés à l'énergie, s'interrogent sur leurs propres consommations d'énergie, imaginent collectivement de nouveaux projets (de sobriété par exemple) et par la même occasion créent du lien dans des zones rurales où l'isolement est un enjeu fort.

Objectifs :

Développer des projets d'énergies renouvelables favorisant une gouvernance locale et des retombées économiques pour le territoire.

Descriptif :

Un projet citoyen d'énergie renouvelable est un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement sa gouvernance et son capital aux citoyens, collectivités et acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Référente de l'opération : Mathilde Marty

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Aizier

Bilan de l'année 2024 :

Une journée sur les projets citoyens d'énergies renouvelables a été coorganisée le 6 décembre par le PNR et 8 partenaires au Tiers-lieu de la Presqu'île de Brotonne.

65 participants ont pu assister au temps destiné aux élus et techniciens avec 3 retours d'expérience de projets citoyens photovoltaïque, éolien et bois-énergie, portés par des structures bretonnes. L'après-midi, des ateliers participatifs ont été organisés où chacun a pu endosser le rôle de porteur de projet. En fin de journée, un temps dédié aux citoyens a réuni une vingtaine d'habitants.

Cette journée a permis de faire connaître les projets citoyens d'énergies renouvelables, de faire émerger un premier collectif de citoyens et d'impulser des démarches avec les communes de Pont-Audemer et de Saint-Vigor-d'Ymonville.

Projet 3.1.1.1. Observatoire photographique du paysage

<< 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Observatoire photographique du paysage

Code fiche : P3111-A1

Contexte de l'action :

Un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) est un outil de sensibilisation et d'évaluation des évolutions des territoires. Il se matérialise sous la forme d'une série de prises de vues, réalisées sur un territoire donné, et reconduites régulièrement dans le temps. Cette reconduction régulière, suivant les mêmes conditions, permet de mettre en évidence les évolutions, les dynamiques en œuvre, à différentes échelles territoriales.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76), le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine (Cen NS) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PnrBSN) et le Centre Photographique des Paysages portent le projet.

Objectifs :

Créer un observatoire photographique des paysages.

Descriptif :

- Faire vivre la gouvernance globale du projet, multi-partenaires.
- Constituer la première série photographique constitutive de l'observatoire.
- Impliquer les élus, les aménageurs, les acteurs du territoire et les habitants, les sensibiliser à l'évolution des paysages et leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans ces évolutions.

Référente de l'opération : Aurélie Lasnier

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

Tout en poursuivant le travail de confortement de l'itinéraire initial, en 2024, diverses utilisations plus institutionnelles et techniques ont été initiées.

Le carnet technique a été conforté par la rédaction puis l'ajout de 25 analyses paysagères de points de vue photographiques. Le lien du websig est envoyé pour aider les personnes à prendre connaissance des points de vue. L'OPP apparaît maintenant sur le site internet "objectif paysage" de l'Etat. Une charte et une convention de prêt et de diffusion des points de vue a été finalisée.

Des animations à destination du grand public ont été organisées (lecture de paysage au départ d'un point de vue depuis Bardouville le 1er juin, organisation d'une projection immersive au cinéma des Andelys, atelier lors de la fête du Parc en juin 2024, lecture de paysage à Berville-sur-Mer le 2 octobre).

Deux journées de formation autour de cet outil et de la notion de paysage ont été organisées auprès d'agents de la Métropole Rouen Normandie le 26 mars 2024 puis le 12 novembre.

Deux expositions ont eu lieu : l'exposition de deux modules de fin décembre 2023 à avril 2024 à MuséoSeine (Rives-en-Seine), avec deux ateliers à destination des enfants, une rencontre habitant, deux visites de territoires ; puis l'exposition de quatre modules augmentés d'iconographies et d'une vidéo (co-écriture et enregistrement de commentaires audio), de septembre 2024 à janvier 2025 à la Maison de l'architecture à Rouen (avec deux conférences et plusieurs visites).

Projet 3.1.1.2. Mettre en place et suivre un observatoire des zones humides et des indicateurs associés

<< 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Mise en place et suivi des indicateurs de l'état de conservation des milieux humides et aquatiques et des espèces associées

Code fiche : P3112-A1-P1

Objectifs :

Définir des indicateurs pour évaluer l'état de conservation des milieux et des espèces, en particulier ceux liés aux milieux humides du Parc.

Descriptif :

Cette action consiste à trouver des indicateurs pertinents qui pourront rendre compte de l'évolution des milieux et des espèces de milieux humides au cours de la durée de la charte, et donc de constater d'éventuelles améliorations ou détériorations.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Clémentine Camus ; Simon Gaudet

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Petiville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Foulbec ; Sahurs ; Jumièges ; Hautot-sur-Seine ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Bardouville

Bilan de l'année 2024 :

Les inventaires de terrain (odonates) et l'analyse des données de terrain de 2022 (Flore, pédologie) se sont poursuivis sur plusieurs sites. Des échanges sur cette thématique ont été réalisés avec Patrinat dans le cadre d'une enquête nationale et le Parc a présenté une partie de ses retours d'expérience sur ces protocoles dans le cadre d'une réunion technique avec différents partenaires de l'axe Seine, organisée par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Projet 3.1.1.3. Suivi de l'observatoire de l'avifaune

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Suivre les espèces d'oiseaux de la ZPS

Code fiche : P3113-A1

Objectifs :

Connaître l'importance et l'évolution des populations d'oiseaux de la vallée de la Seine.

Donner des orientations de gestion basées sur des connaissances biologiques et validées localement avec un bon niveau de certitude.

Descriptif :

Le Parc assure la collecte des données de l'observatoire de l'avifaune de la ZPS « Estuaire et marais de la basse-Seine » pour le territoire situé en dehors de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Il participe activement au traitement de l'ensemble des données récoltées dans le cadre de cet observatoire ainsi qu'à leur synthèse.

L'objectif est de rendre compte de l'état des populations d'oiseaux en continu, d'informer le public et rendre disponible ces informations pour le territoire et les décideurs.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Zones humides

Bilan de l'année 2024 :

Cigogne blanche

Le suivi a été réalisé à minima en 2024. Cette espèce présente de forts effectifs désormais. Il y a plus de colonies, moins de nids isolés dans un contexte de stagnation.

Suivi des oiseaux d'eau migrateurs

En plus des relevés 2024, une meilleure organisation est prévue pour améliorer les relevés et faciliter les rendus à l'échelle de la ZPS à partir de 2025.

Un nouveau marché régie la réalisation des programmes ci-dessous.

Suivi des oiseaux nicheurs par points d'écoute

Le suivi a été normalement réalisé. Les cartes des espèces ont été mises en ligne. Les indicateurs associés seront actualisés en 2025.

Suivi rallidés

Le suivi a été réalisé cette année. Les localisations se concentrent dans la RNN de l'estuaire de la Seine.

Projet 3.1.1.4. Administration des données SIG

<< 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Mise à jour, acquisition et création de données géographiques

Code fiche : P3114-A1-P2

Objectifs :

Disposer d'un jeu de données cohérent et homogène dans tous les domaines d'intervention du Parc.

Descriptif :

Le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'intervention : tourisme, patrimoine culturel, artisanat, développement économique, biodiversité, milieux aquatiques... Cette incrémentation des bases de données se fait par production de données internes, via des échanges avec des partenaires ou encore par des acquisitions de référentiels.

Les données existantes doivent également être régulièrement mises à jour.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Public cible : Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

Les principales données acquises ou mises à jour en 2024 sont :

- mise à jour annuelle du cadastre,
- mise à jour de référentiels de l'IGN,
- mise à jour de l'inventaire des haies sur le territoire du périmètre d'études,
- création de données sur le changement climatique à échelle fine,
- inventaire croisés de la commune de Rives-en-Seine (Villequier),
- acquisition de données dans le cadre du diagnostic de territoire : énergies, qualité de l'air, démographie, consommation foncière...

Projet 3.1.1.4. Améliorer les connaissances sur les espèces phares, milieux et sous trames

<< 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les végétations et la flore patrimoniale

Code fiche : P3114-A2-P1

Objectifs :

Améliorer les connaissances sur les végétations du territoire et de la flore patrimoniale, centraliser, homogénéiser et réorganiser l'ensemble des données acquises depuis de nombreuses années pour les exploiter de manière plus efficace et mieux évaluer l'état de conservation des milieux naturels et des espèces, et acquérir des informations sur l'état de conservation et la répartition des espèces remarquables.

Descriptif :

L'essor de la phytosociologie depuis quelques années a permis de développer des outils permettant une analyse plus fine des végétations. Par ailleurs, cette science a pris de l'ampleur avec un projet d'envergure de cartographie au 1/25 000 des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2025 lancé par le ministère en charge de l'écologie dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (programme **CarHAB** - Cartographie des HABitats) qui se base sur la représentation de la végétation considérée comme l'un des meilleurs intégrateurs des facteurs environnementaux et écologiques du milieu. Le PnrBSN a souhaité s'inscrire dans ce programme et a donc orienté ses cartographies d'habitats vers la réalisation de cartographies de végétation utilisant l'approche de la phytosociologie.

De même, depuis plus de 10 ans, de nombreuses données sur la flore et les habitats naturels ont été collectées par le PnrBSN, parfois sous formes hétérogènes à la fois dans leur format et dans leur contenu. Un travail de centralisation et d'homogénéisation est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des données disponibles sur le territoire.

Au travers d'inventaires, il s'agit également de suivre ou découvrir de nos nouvelles localités d'espèces remarquables, ou de confirmer la présence de localité anciennes. Des données sur l'état de conservation de l'habitat seront également notées, lorsque c'est possible.

Référente de l'opération : Lucie Buleux

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du Parc

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Vatteville-la-Rue ; Bouquelon

Bilan de l'année 2024 :

Les données issues de l'étude du périmètre d'extension Natura 2000 Boucles de Seine Aval sont en cours de validation scientifique par le CBN Normandie. Dans l'optique d'améliorer les connaissances des végétations et de la flore dans le territoire du Parc, un export des données provenant de Digitale2 (base de données du CBNBL) a aussi été réalisé, accompagné d'un rapport sur l'analyse des enjeux floristiques décrits.

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les invertébrés

Code fiche : P3114-A2-P2

Objectifs :

Améliorer les connaissances sur les invertébrés du territoire et centraliser, homogénéiser et réorganiser l'ensemble des données acquises depuis de nombreuses années pour les exploiter de manière plus efficace et mieux évaluer l'état de conservation des espèces.

Acquérir des informations sur l'état de conservation et la répartition des espèces remarquables.

Descriptif :

Depuis de nombreuses années, des données sont collectées par le PnrBSN en matière d'invertébrés. Un travail de centralisation et d'homogénéisation est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des données disponibles sur le territoire.

Au travers d'inventaires, il s'agit également de suivre ou découvrir de nos nouvelles localités d'espèces remarquables, ou de confirmer la présence de localités anciennes. Des données sur l'état de conservation de l'habitat sont également notées, lorsque c'est possible.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du Parc

Communes concernées (depuis 2014) : Yville-sur-Seine ; Berville-sur-Seine ; Anneville-Ambourville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Jumièges ; Quevillon ; Conteville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Foulbec ; Le Mesnil-sous-Jumièges

Bilan de l'année 2024 :

Sur le Marais Vernier, le Miroir (papillon) a été observé sur la RNN du Marais Vernier sur les Manneville comme les années précédentes, mais aussi sur Bouquelon, une première depuis 2010.

L'Agrion de Mercure a été suivi sur l'ENS de la vallée de la Risle.

Une veille sur le Pique-prune a été réalisée mais aucun adulte n'a été observé.

[Veille, suivi et amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune](#)

Code fiche : P3114-A2-P3

Objectifs :

Inventorier et caractériser l'habitat des espèces faunistiques à fort enjeux.

Descriptif :

La Seine est un milieu estuarien riche avec la présence d'espèces marines et d'eau douce, mais c'est également un axe majeur de migration pour les espèces amphihalines comme l'anguille, les lamproies marine et fluviatile, le saumon, la truite de mer ou encore les aloses qui transitent par la Seine pour accéder soit à leur site de reproduction, soit à leurs habitats de croissance.

Ces espèces fragiles de par leur cycle biologique et la multiplication des pressions de l'Homme sont aujourd'hui suivies en tant qu'indicateur pour la continuité écologique des milieux aquatiques.

L'objectif est d'une part d'avoir une représentation de l'accessibilité réelle des cours d'eau (indicateur de la continuité écologique) au travers du recensement des frayères, et d'autre part d'assurer un suivi interannuel de ces espèces patrimoniales et emblématiques. Cette action pourra être réalisée en partenariat avec d'autres structures telles que l'ONEMA, les FDPPMA, les syndicats de rivière...

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du Parc

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Bouquelon ; Marais-Vernier ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf

Bilan de l'année 2024 :

Recensement des frayères de Salmonidés et Pétromyzontidés

En 2024, le suivi des frayères de salmonidés et de pétromyzontidés a été réalisé sur la Fontenelle/Rançon, l'Ambion/Sainte-Gertrude et l'Austreberthe. Cette année, très peu de nids de salmonidés ont été recensés, principalement en raison des mauvaises conditions hydrologiques en début de période (forte turbidité). Malgré une amélioration des conditions à la mi et en fin de période, le nombre de nids observés est resté faible. L'ensemble des données recueillies a été intégré dans une base de données et partagé avec l'ensemble des partenaires concernés. Un retour d'information a également été effectué auprès de ces structures.

Inventaire des réseaux hydrauliques de la Seine et de la Risle

Pour améliorer la continuité latérale de la Seine et de la Risle, le Parc mène, depuis 2006, des inventaires piscicoles sur son territoire. Ces suivis permettent de mieux connaître la répartition des espèces autochtones et de surveiller l'évolution des espèces exotiques envahissantes. Les données recueillies servent également à identifier les zones à forte valeur écologique pour l'ichtyofaune, afin de mieux cibler les actions de conservation et de restauration. En 2024, l'inventaire a été réalisé sur 40 stations du réseau hydraulique de la Seine et de la Risle. Au total, 40 230 individus, appartenant à 23 espèces (dont 4 EEE), ont été capturés, identifiés et analysés biométriquement.

[Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les mares et les amphibiens](#)

Code fiche : P3114-A2-P4

Objectifs :

Les Amphibiens semblent être, dans la région, de bons indicateurs de l'impact du changement climatique sur la biodiversité.

Dans un premier temps les mares, habitat naturel des amphibiens, sont caractérisées via la fiche PRAM. Ensuite le protocole POPAMPHIBIEN est appliqué sur certaines mares à l'échelle communale.

Descriptif :

Depuis 2006, le Parc a mis en place un protocole national POPAMPHIBIEN Communauté sur une parcelle échantillon située sur le plateau du Roumois. Ce programme vise à déceler des tendances dans la dynamique des espèces d'Amphibiens à différentes échelles spatiales et paysagères.

Les Amphibiens sont des organismes ectothermes (dit « à sang froid ») particulièrement sensibles aux modifications des températures (mais aussi de l'hygrométrie). De ce fait, il est intéressant de suivre avec attention l'évolution des

espèces en limite de répartition en Normandie ou dans les régions limitrophes et de suivre les cortèges selon leurs origines biogéographiques.

Référente de l'opération : Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2024 :

Le Parc a mis en place le protocole POP amphibien (programme porté par l'OBHEN) sur l'aire de Bourneville. Le site comprend 9 mares dont une nouvelle mare intégrée au site d'étude. Cette mare restaurée en 2017 avait fait l'objet d'une signature d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) en avril 2024. Elle fera donc l'objet au même titre que les autres mares de l'aire d'un suivi tous les 4 ans afin d'observer les tendances des populations nationales.

Les inventaires sur ce site d'étude ont permis de recenser 6 taxons. Les données acquises dans ce cadre ont été transmises à l'OBHEN pour y être intégrées dans leur base de données et plateforme dédiée (Géonature).

Par ailleurs, des conventions GEMAPI ont été signées entre le Parc et les structures gémapiennes afin d'identifier les besoins d'accompagnement des collectivités par le Parc que ce soit sur la connaissance des mares et des amphibiens ou sur les chantiers de restauration des mares et réseaux de mares.

Projet 3.1.1.4. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides et milieux aquatiques

< < 1.3.2. *Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire ; 1.5.1 Objectif opérationnel : Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste*

Etude et suivi du fonctionnement hydrologique des milieux humides et aquatiques

Code fiche : P3114-A3-P3

Objectifs :

Etudier, suivre et surveiller le fonctionnement hydrologique des milieux humides et aquatiques.
Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides.

Descriptif :

Depuis 2005, le Parc a mis en place un dispositif de suivi du fonctionnement hydrologique des zones humides grâce à un réseau de mesure (suivi des niveaux d'eau de surface et souterraines, suivi météorologique). Cette action comprend la gestion et le suivi du réseau de mesures hydrologique, la collecte et l'analyse des données (études et bilans hydrologiques) et s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de l'estuaire de Seine.

Suite aux études hydrologiques menées en 2014, la définition d'une stratégie de suivi hydrologique des zones humides du Pnr a été entamée pour optimiser et développer le réseau de mesures, permettre la mise en place d'un suivi sur le long terme des zones humides (suivi patrimonial de la vallée de Seine) et étudier de manière plus fine le fonctionnement hydrologique de certains sites (rôle fonctionnel et les interactions entre eau et biodiversité).

Référente de l'opération : Clémentine Camus

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Foulbec ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon) ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Bouquelon ; Conteville ; Pont-Audemer ; Toutainville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Berville-sur-Mer ; Quillebeuf-sur-Seine ; Zones humides

Bilan de l'année 2024 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de suivi hydrologique des milieux humides et aquatiques, le Parc a participé à plusieurs projets et groupes de travail sur la connaissance du fonctionnement de l'estuaire de la Seine et de ses zones humides et le suivi et la surveillance des eaux de surface et souterraines. Il a également apporté un appui technique à différents partenaires pour la mise en place de suivi hydrologique des milieux humides et aquatiques (aide à l'élaboration de cahier des charges, définition des points de suivi, synthèse des connaissances sur les secteurs concernés...).

La première phase de développement des réseaux de suivi hydrologique s'est poursuivie avec la mise en place de piézomètres et équipements de suivi sur plusieurs sites gérés par le Parc ou dans le cadre de partenariats. Le suivi hydrologique prévu dans le cadre des plans de gestion et/ou pour le suivi de projets de restauration est opérationnel sur 10 sites. La mise en service des équipements de suivi sera finalisée en 2025 sur 3 sites.

Le suivi courant des réseaux existants sous responsabilité du Pnr a été réalisé. Les données des sondes limnimétriques (eaux de surface) et piézométriques (eaux souterraines) ont été collectées et bancarisées. Le suivi et l'entretien des équipements ont également été réalisés. Des analyses et synthèses des données hydrologiques ont été finalisées dans le cadre de l'observatoire des milieux aquatiques et humides, du suivi du règlement d'eau du marais Vernier et/ou de demandes spécifiques (plan de gestion, projets de partenaires...).

Le Parc a contribué à plusieurs projets de recherche notamment dans le cadre du site atelier de Brotonne (site de recherche et de suivi environnemental de la vallée de Seine) en partenariat avec l'Université de Rouen et le GIP Seine Aval. De nouveaux partenariats ont été initiés afin de développer des projets de recherche scientifiques et/ou formation technique sur la connaissance et le suivi des milieux aquatiques et humides.

< < 1.4.1. *Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire ; 1.5.1 Objectif opérationnel : Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste*

Projet Stratégie pour la restauration fonctionnelle du marais Vernier tourbeux

Code fiche : P3114-A3-P6

Objectifs :

Comprendre le fonctionnement du marais Vernier tourbeux afin de proposer une stratégie de restauration adaptée aux enjeux écologiques et aux usages du site.

Descriptif :

Ce projet transversal a pour objectif de comprendre le fonctionnement hydrologique du marais Vernier tourbeux afin de proposer une stratégie de restauration fonctionnelle permettant de préserver les écosystèmes et les usages associés, en identifiant les potentialités de restauration et leurs effets sur les usages en place, et les différents leviers d'actions pour la préservation du marais en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Référents de l'opération : Clémentine Camus ; Florian Rozanska

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Bouquelon ; Le Perrey ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Samson-de-la-Roque

Bilan de l'année 2024 :

Le projet de Stratégie pour la Restauration Fonctionnelle du Marais Vernier tourbeux a démarré en 2024. Le marché SRMV portant sur la réalisation des études relatives au projet a été attribué à un groupement de prestataires : Setec Hydratec, Ecosphère et le cabinet Pierre Goubet. L'étude de diagnostic fonctionnel du marais Vernier tourbeux (phase 1 du projet) a débuté au printemps 2024. Une première analyse et synthèse bibliographique a permis de préciser les données à acquérir pour mettre à jour et compléter les connaissances sur le fonctionnement du marais. Des sondages pédologiques ont été réalisés afin de préciser l'état et la nature des tourbes qui composent la tourbière. Le suivi hydrologique du site a été renforcé avec de nouveaux points de suivi des niveaux d'eau et la mise en place d'un suivi physico-chimique des eaux de surface.

Projet 3.1.1.6. Centre de ressources documentaires

<< 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Fonctionnement du centre de documentation

Code fiche : P3116-A1

Objectifs :

Renforcer son positionnement au cœur des actions du Parc et son attractivité.

Assurer le fonctionnement général du centre de documentation ainsi que les services documentaires à destination des élus, des habitants et de l'équipe du Parc.

Descriptif :

Le centre de documentation du Parc a été fermé au public fin 2018. En attendant sa restructuration, il s'agit d'en maintenir le fonctionnement pour les personnels du Parc au quotidien et pour les personnes extérieures sur rendez-vous.

Référentes de l'opération : Emmanuelle Cressent ; Marie Vérove

Public cible : Habitants ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

Poursuite de l'installation de la documentation dans le nouveau local.

Tri et rangement de 2926 ouvrages dans le nouveau centre de documentation et l'Ethnothèque. 40 nouvelles acquisitions d'ouvrages.

Désherbage des documents obsolètes.

Le site internet de l'Ethnothèque est désormais opérationnel et permet une recherche croisée dans la documentation et les collections en ligne.

Permanence de la chargée des collections au centre de documentation chaque mardi. Mise en place d'un règlement annexé au règlement intérieur du Parc.

Projet 3.1.2.2. Partager les données du territoire

< < 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Administration de l'outil de cartographie en ligne (LizMap)

Code fiche : P3122-A1-P1

Objectifs :

Proposer une expertise et un accompagnement aux collectivités pour garantir une utilisation optimale des données mobilisées dans le cadre de leur projet. Gérer de manière optimale l'accès aux données mises à disposition sur Cartaparc.

Descriptif :

L'administration de Cartaparc, au niveau des données, consiste à mettre à jour régulièrement les données mises à disposition et ajouter des nouvelles données selon les opportunités ou les demandes des utilisateurs. L'accès à Cartaparc étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les profils utilisateurs.

Un suivi de la fréquentation du site est effectué afin de s'assurer de sa bonne utilisation, et de réorienter la stratégie de mise à disposition des données ou renforcer l'accompagnement des utilisateurs si nécessaire.

L'animation du réseau Cartaparc consiste à informer les utilisateurs des actualités et mises à jour concernant Cartaparc, réaliser des formations de groupe à l'utilisation de l'outil et assurer un suivi de l'utilisation de l'outil et assister les utilisateurs.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Public cible : Tous les publics ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du Parc

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Métropole Rouen Normandie

Bilan de l'année 2024 :

- Mise à jour des données centralisées dans LizMap et mise à jour technique de l'outil : Environ 500 connexions et 70 utilisateurs ont été enregistrés.
- Réalisation de la carte interactive "Au fil des patrimoines" sur les communes d'Aizier, Vieux-Port, Tocqueville et Trouville-la-Haule.
- Suivi hebdomadaire de l'application de gestion des niveaux d'eau du marais Vernier tourbeux.

< < 3.1. Objectif stratégique : DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET MIEUX LA DIFFUSER

Participation aux réseaux SIG

Code fiche : P3122-A1-P2

Objectifs :

Participer activement aux réseaux d'acteurs liés aux SIG et aux observatoires.

Descriptif :

Les chargés de mission SIG du Parc participent aux réseaux d'échange spécialisés au niveau national (réseau GéoPNR de la Fédération des Parcs), régional (réseau des géomaticiens haut-normands, GIPSA, OBHN...) et local (réseau SIT des collectivités du Parc). Les objets de ces réseaux sont le retour et le partage d'expériences, la mutualisation de compétences, d'outils et de données, les échanges de conseils et expertises, l'établissement de conventions...

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, les chargés de mission SIG ont participé aux réseaux suivants :

- participation aux échanges du réseau des géomaticiens des Parcs : liste d'échange GéoPNR,
- mutualisation en interparcs normands sur la modélisation du changement climatique : suivi du stage interparcs,
- participation à la CRIGE normande (Coordination Régionale de l'Information Géographique) : groupe de travail MOS, groupe de travail open data, groupe de travail drone, comité de coordination, échanges divers,
- participation aux ateliers techniques organisés par l'ANBDD.

< < 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Echanges de données et conventions

Code fiche : P3122-A1-P3

Objectifs :

Mettre les données du Parc au service des politiques publiques conduites par le Parc et ses partenaires.

Descriptif :

Il s'agit de répondre aux demandes diverses de données faites auprès du Parc par ses partenaires ou leurs prestataires.

Une partie des données est accessible directement sur Cartaparc. Pour le reste, le Parc reçoit régulièrement des demandes de mise à disposition de données qui seront prises en compte dans différents projets d'aménagements : projets des collectivités, études d'impacts... Le Parc étudie donc ces demandes au cas par cas et, le cas échéant, transmet les données au demandeur en établissant une convention de mise à disposition de données.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, 2 conventions d'échange de données ont été signées, l'une avec un bureau d'études dans le cadre de l'étude d'impact de la construction d'une ligne électrique 400 000V, et l'autre avec Haropa. D'autres échanges de données se sont faits sans convention spécifique, soit parce qu'il existe une convention cadre, soit parce qu'il s'agit de données publiques échangées avec d'autres collectivités ou partenaires publics.

Projet 3.1.2.3. Evolution des outils de diffusion de la connaissance (notamment Cartaparc)

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire ; 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Evolution des bases de données naturalistes

Code fiche : P3123-A2

Contexte de l'action :

L'augmentation régulière du volume d'informations stockées dans les bases de données, et l'évolution permanente des technologies, imposent de disposer d'une organisation rigoureuse et régulièrement remaniée. Pour ces raisons, il est nécessaire de faire évoluer techniquement les bases de données environnementales du Parc.

Le Parc a donc engagé en 2012 la migration des données naturalistes vers une nouvelle application, basée sur des technologies libres et couplée à un webSIG (SIG/base de données pouvant être accessible directement via internet), en partenariat avec d'autres parcs français. De plus, Cet outil permettra de faciliter le partage et la diffusion des données recueillies par le Parc auprès de ses partenaires.

Plutôt que de concevoir et faire développer un outil complètement nouveau, le Pnr a souhaité récupérer et faire adapter à ses besoins propres une application déjà existante. Ce projet s'appuie donc sur des expériences similaires menées par d'autres Parcs naturels régionaux.

L'outil est développé par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché piloté par le Pnr Loire Anjou Touraine et auquel est également associé le Pnr de Lorraine. Une fois l'outil finalisé, il sera nécessaire de migrer les données existantes et de former les utilisateurs à son utilisation.

Objectifs :

Mettre en place un nouvel outil, STERNE, pour améliorer la gestion des données naturalistes du Parc.

Gérer de manière optimale la saisie, la consultation, l'organisation et la diffusion des données naturalistes du Parc.

Descriptif :

Cette action consiste à :

- structurer et rendre les données homogènes et complémentaires des autres bases de données déjà existantes à un niveau départemental, régional, national voire européen,
- faire évoluer techniquement les bases de données environnementales du Parc, basées sur des technologies anciennes (début des années 2000), pour obtenir une gestion plus efficace et améliorer la diffusion et le partage des connaissances du Parc vers différents publics.

Pour ce qui concerne l'administration de Sterne, l'action consiste à assurer la maintenance corrective et évolutive de l'outil avec suivi et correction des bugs éventuels, ajout de nouvelles fonctionnalités, amélioration de l'ergonomie et organisation de la base de données.

L'accès à STERNE étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les comptes utilisateurs. Enfin, l'ensemble des données naturalistes existant précédemment à la mise en place de l'outil doit être importé.

Référent de l'opération : Hervé Rémy

Public cible : Public expert ; Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, la maintenance technique de STERNE a été réalisée. Environ 18 000 nouvelles données ont été saisies ou importées dans la base de données. Le transfert des données de STERNE vers la plateforme régionale de données naturalistes ODIN est toujours opérationnel.

L'outil Biodiv'en Seine (valorisation des données naturalistes à destination du grand public et des élus du territoire) a été alimenté et mis à jour. De nouvelles fiches espèces ont été rédigées et des photos ont été intégrées dans le site. Les données publiques saisies dans STERNE sont automatiquement diffusées dans Biodiv'en Seine. En 2024, environ 4000 connexions et 2500 visiteurs ont été enregistrés.

Projet 3.2.1.1. Créer une dynamique de réseau entre les acteurs de l'éducation au territoire

<< 3.2.1 Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

Créer des dynamiques de réseaux d'acteurs locaux innovants autour de l'éducation au territoire

Code fiche : P3211-A1

Objectifs :

Développer l'éducation au territoire dans le Parc avec l'ensemble des acteurs concernés.

Descriptif :

Depuis la rentrée 2013, une charte éducation encadre la mise en réseau d'acteurs de l'éducation au territoire dans le Parc. Le principe consiste à produire chaque année un guide pédagogique à destination des enseignants afin de les aider à monter des projets d'éducation au territoire. Le réseau des acteurs de la charte éducation est animé à l'aide de journées d'échange et de journées de formation et un appel à projet : les parcours "Je découvre mon Parc". Cette action est renouvelée tous les ans.

A partir de 2018, deux nouveaux réseaux innovants sont expérimentés dans l'optique d'élargir les publics touchés : un réseau de professionnels de la petite enfance pour l'éveil à la nature et un réseau d'acteurs locaux de la transition écologique pour l'éducation au territoire dans les collèges et les lycées.

A partir de 2020 un nouveau réseau expérimental est créée avec les enseignants du primaire pratiquant l'école du dehors.

Référente de l'opération : Marine Vanot

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Associations

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Département de l'Eure ; Département de Seine-Maritime ; Métropole Rouen Normandie ; PnrBSN

Bilan de l'année 2024 :

Ecole du dehors : accompagnement des enseignants qui pratique l'école du dehors. 2023-2024 : 45 enseignants accompagnés dans la démarche (conseils, repérage de sites ad-hoc pour la pratique, animations pendant l'école, diffusion d'une newsletter, organisation de réunions d'échange, réflexion et démarrage des premiers terrains de nature à visée éducative dans les communes pour développer la pratique).

Réseau des acteurs de l'éducation au territoire : le guide pédagogique et les catalogues d'animation ont été actualisés pour l'année 2023-2024. Ils ont été mis en ligne avec l'ensemble des ressources pédagogiques du Parc. En 2023-2024, 54 classes ont bénéficié de parcours Je découvre mon Parc, dans lesquels 14 acteurs du réseau d'éducation au territoire sont intervenus. 133 animations ont été dispensées dans ces parcours.

Réseau des professionnels de la petite enfance pour l'éveil à la nature : suivi de l'accompagnement dans 3 Relais Parents Enfants (RPE) de la communauté de commune Pont-Audemer/Val-de-Risle (Quillebeuf-sur-Seine, Routot, canton de Pont-Audemer), création d'une association pour la poursuite de l'action transférée sur le RPE de Montfort sur Risle.

Démarrage d'un nouvel accompagnement sur le secteur de Caudebec-en-Caux. Une cinquantaine d'assistantes maternelles impliquées. Réseau des acteurs de la transition écologique pour l'éducation au territoire Intégration du Parc au réseau des coordonnateurs locaux du dispositif "Génération demain" pour les lycées Normands. Projet 2023-2024 avec des élèves du lycée Queneau d'Yvetot et du lycée agricole d'Yvetot. 3 acteurs du réseau mobilisés.

Projet 3.2.2. Définir et mettre en œuvre un Projet Scientifique et Culturel pour les collections du PNR

<< 3.2.2 Objectif opérationnel : S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice

Définir et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel des collections ethnographiques du Parc

Code fiche : P3222-A1

Objectifs :

Rédiger, faire valider et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel (PSC) des collections à travers ses trois axes principaux : la conservation de la collection, la création d'un centre de ressources matérielles et immatérielles sur le geste et le savoir-faire et le développement d'une médiation originale.

Descriptif :

Le travail scientifique sur les collections commence en 2014 par, notamment, la mise en place de grilles d'analyse pour définir les politiques d'acquisition, de restauration, et de conservation préventive des objets. Cela comprend l'achat et la mise en place d'une base de données informatisée. Par la suite, a également été mise en place la politique de gestion du prêt des objets auprès des musées demandeurs.

La rédaction d'un Projet scientifique et culturel (PSC) est une obligation légale pour les structures conservant une collection relevant de l'appellation *Musée de France*. Un travail conséquent a été mené dans le but de produire ce document les années passées et une première version a pu être communiquée au Service des musées de France (SMF) en 2018 pour validation. Cette proposition ayant été retoquée, un nouveau travail a été mené à partir de 2019. Le nouveau PSC a été approuvé par les instances du Parc en septembre 2021 et transmis à la DRAC pour validation. Ce PSC se décline en trois axes permettant :

- d'assurer la conservation de la collection à travers des actions de conservation préventives, la mise en œuvre d'une politique d'acquisition et de restauration, le récolement des collections ainsi que le suivi des collections en dépôt dans les locaux de l'association Terres Vivantes et à MuséoSeine.
- créer un centre de ressources matérielles et immatérielles sur le geste et le savoir-faire en poursuivant l'étude et la documentation des collections et leur mise en ligne sur la base de données Webmuséo.
- développer une médiation originale grâce au renouvellement des expositions itinérantes et à la mise en place de nouvelles formes de médiation à travers les ateliers de l'Ethnothèque.

En 2022, le PSC est validé par le ministère de la Culture, l'Ethnothèque, musée des Boucles de la Seine Normande est officiellement créée.

Référents de l'opération : Laurent Muller ; Emmanuelle Cressent ; Marie Vérove

Public cible : Tous les publics ; Habitants ; Jeune public ; Personnes en situation d'handicap ; Scolaires / Milieu éducatif ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs ; Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

Accompagner les projets muséaux du territoire : prise de contact avec la chargée des collections dans le cadre du projet de Cité internationale du textile à Bolbec - Participation au comité scientifique du projet d'exposition sur les poissons à MuséoSeine - Accompagnement du projet de rénovation de la Maison du Lin à Routot.

Participation à la Journée échange Normandie Livre et lecture sur le thème conservation du patrimoine et écologie - Participation à la journée friches vivantes CAUE 27 - Participation au Projet éducatif et culturel du Trait - Intégration de l'Ethnothèque au réseau COGITO Normandie (réseau régional des acteurs et actrices de la culture scientifique, technique et industrielle en Normandie).

Chantier des collections : installation des étagères dans les nouvelles réserves, retour et installation de 4000 objets dans les nouvelles réserves de la Maison du Parc. Installation de la salle de consultation, création d'étagères pour la documentation et rangement de la documentation. Mise en place d'un protocole de sécurisation des réserves et règlement de la salle de consultation annexés au règlement intérieur du Parc.

25 objets anoxiés.

Prêts d'objets de la collection : 7 objets prêtés à savoir : 1 objet dans le cadre de l'exposition « Magie noire – Magie blanche. Sorcellerie en Normandie ». Au Musée de Vire Normandie du 03 avril au 03 novembre 2024. 6 objets sur le thème du mariage pour une exposition de l'association du Cercle de généalogie de Duclair les 15 et 16 juin 2024.

Plan de récolement : le récolement a été mis en pause durant le déménagement des collections.

Valorisation numérique : mise en place d'un groupe de travail pour l'indexation des enregistrements sonores sur webmuséo – mise à jour des contrats de cession de droit et conventions de don. Lancement du nouveau site internet de l'Ethnothèque avec portail de recherche dans les collections, la documentation et les enregistrements sonores.

Documentation de la collection : acquisition de nombreuses connaissances à travers les différents programmes de recherche de l'Ethnothèque notamment Inventaire croisé du patrimoine Interview de M. Joël Hauville, ancien jardinier

au verger conservatoire du jardin des plantes de Rouen - Passé industriel du territoire : recherches aux Archives Nationales (Pierrefitte-sur-Seine).

Ateliers de l'Ethnothèque : 4 ateliers de l'Ethnothèque réalisés en 2024 : Atelier de restauration d'un puits charpente puis chaume, fabrication de briques en terre crue, usages de la faux.

Mise à jour de 5 notices de la base de données suite à la rédaction d'articles du Circuits-courts.

Acquisitions : don du dépôt Delahaye composé de 136 vêtements et accessoires vestimentaires.

Médiation des collections :

- Expositions itinérantes : Huit expositions ont été installées en 2024, dont deux à l'extérieur pour l'exposition « A la recherche des halles perdues » à Vatteville-la-Rue et Vieux-Port. Ces 8 expositions ont rassemblé environ 1685 visiteurs.
- Pressoir : installation de mise à distance autour du pressoir et du tour à piler, mise en place d'un éclairage automatique, fermeture automatique des portes.
- Vitrites : réfection complète de la vitrine par l'entreprise Muséscène (aménagement, menuiseries, éclairage, écran tactile avec casques audio, lettrines). Installation en juin 2024 d'une nouvelle exposition sur le thème des Prairies Fleuries. L'exposition présente des objets de l'Ethnothèque liés à l'histoire des prairies mais aussi des objets contemporains. Elle met en avant des actions du Parc. Du contenu supplémentaire et des témoignages oraux sont accessibles via l'écran tactile.

Demandes de recherches : 3 demandes en interne au Parc, 5 demandes externes d'utilisateurs

Le 29 novembre 2024 : inauguration de l'Ethnothèque, ouverture de la nouvelle salle de consultation et lancement de la 1ère programmation de l'Ethnothèque sur le thème Prairies Fleuries.

Connaissance du passé industriel du territoire

Code fiche : P3222-A1-P2

Objectifs :

Développer la connaissance de l'histoire de l'industrialisation du territoire.

Descriptif :

Ce projet vise à développer la connaissance sur l'histoire économique et sociale du territoire, en particulier vis à vis de son industrialisation.

Il est initié en 2013 avec comme axes de travail :

- un travail de recherche avec le co-portage d'une thèse de doctorat en histoire économique et sociale avec l'université de Rouen,
- la mise en place de partenariats avec les collectivités et entreprises concernées,
- des actions de médiation, de sensibilisation et de vulgarisation plus particulièrement sur le territoire entre Duclair et Caudebec-en-Caux, pour sensibiliser, notamment, les habitants.

Il se poursuit en 2020-2021 avec un travail de recherche sur le secteur d'Yvetot puis à partir de 2023 avec une thèse sur le passé industriel de Pont-Audemer et son secteur.

Référente de l'opération : Emmanuelle Cressent

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Yainville ; Le Trait ; Duclair ;

Bilan de l'année 2024 :

Deuxième année du contrat CIFRE. Début de rédaction de la thèse (plan, introduction, un chapitre)

- Poursuite de la formation sur les outils d'analyse spatiale et textométrique.
- Analyse d'une partie des sources collectées l'année passée.
- Début de la collecte de témoignages (8 entretiens réalisés).
- Consultation des Archives Nationales (Pierrefitte-sur-Seine).
Actions de valorisation : Interview sur BFM Normandie.
- Rédaction d'une chronique estivale à destination du grand public dans le journal l'Eveil de Pont-Audemer (8 articles).
- Animation d'un *Rendez-Vous du Parc* "Voyage photographique dans le patrimoine industriel de Pont-Audemer".
- Intervention dans le cadre des Doctoriales en sciences sociales de l'eau (Bordeaux, 4-6 décembre 2024).
- Intervention dans le Workshop IPAP (UMR IDEES).
- Musée industriel de la Corderie Vallois (Notre-Dame-de-Bondeville), participation à l'exposition « Reconstruire... l'usine », 12e temps des collections, 30 novembre 2024 – 1er juin 2025.

Publications :

- Pernot Thomas, « Identité industrielle d'un territoire : la tannerie et la Risle (Pont-Audemer) », dans Doctoriales Sciences Sociales de l'Eau, Université de Bordeaux-Montaigne, 4-6 décembre 2024. Publication envisagée dans la revue Sciences, eaux et territoires (2025).
- Mairaville Léa, Pernot Thomas, Visite guidée à deux voix de Lillebonne, Journée des doctorants de l'UMR IDEES, 12 juillet 2024.

- Pernot Thomas, « La prise en compte du patrimoine industriel dans la politique de Pont-Audemer (aménagement, tourisme, culture) », Workshop Inégalités, Parcours de vie et Action Publique (axe 4) de l'UMR 6266 CNRS IDEES, 04 juillet 2024.

Suivi de la thèse :

- Comité de pilotage en février 2024 : décision de la rédaction d'un document de synthèse à destination des élus à l'issue de la Thèse en janvier 2026
- Comité technique en décembre 2024 : décision de participation à l'exposition sur la Risle été 2025 - projet d'exposition synthèse du travail de thèse à la Galerie Théroulde -possibilité de participer à la rédaction de panneaux pédagogiques sur le site des étangs.

Projet 3.2.3.1. Poursuivre l'action d'inventaires communaux croisés des patrimoines culturels et les actions de valorisation de ces inventaires

<< 3.2.3 Objectif opérationnel : Révéler et partager les trésors cachés

Conduite scientifique des inventaires croisés communaux

Code fiche : P3231-A1

Objectifs :

- Inventorier le patrimoine bâti, les éléments paysagers associés et la mémoire orale des communes du Parc.
- Recenser et l'étudier afin de faire connaître et de valoriser les "trésors cachés" des communes du Parc.
- Préserver ce patrimoine, notamment au travers des documents d'urbanisme.

Cette entreprise de connaissance du territoire a pour objectif d'établir un lien social avec les habitants et de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire.

Descriptif :

Initiés en 2010, les inventaires croisés sont réalisés en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire de la Région et permettent de mieux connaître le patrimoine de chaque commune. L'inventaire croisé est une opération transversale qui inventorie le patrimoine bâti, les éléments paysagers et la mémoire orale associés. Sur cette base de connaissance, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants et des élus afin de susciter des comportements nouveaux envers le petit patrimoine, identité et unicité de chaque commune.

Il s'agit de recenser et d'étudier les patrimoines bâtis et paysagers des communes selon une approche pluridisciplinaire : inventaire de terrain, recherches en archives. Une collecte de la mémoire orale est également programmée.

Une fois la phase terrain terminée, il s'agit de mettre en forme les données dans le système d'information géographique du Parc, Cartaparc, et sur le logiciel d'informatisation du Service Régional de l'Inventaire : Gertrude. La suite logique des inventaires croisés serait la mise en œuvre d'actions de restauration en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de préserver durablement le patrimoine identifié. Par exemple : la réalisation de chantiers exemplaires.

A partir de 2022, les inventaires croisés du patrimoine intègrent un des 3 axes de recherche et connaissance de l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande.

Référente de l'opération : Gaëlle Pottier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2024 :

- Finalisation de l'opération plateau du Roumois. Réalisation et mise en ligne de la carte interactive du secteur 3 (Aizier, Vieux-Port, Tocqueville, Trouville-la-Haule) : <https://arcg.is/ajDfO>. Organisation du COPIL de clôture de l'ensemble de l'opération à la mairie d'Aizier le 29 mars 2024 en présence d'une dizaine d'élus. Il comportait un volet de restitution du secteur 3 (à l'image des précédents secteurs) + un bilan de l'opération menée sur 3 ans en rappelant les objectifs fixés au début de l'opération et faisant le point sur les actions réalisées et à venir. 274 dossiers de l'aire d'étude « Plateau du Roumois » ont été diffusés sur le site de l'Inventaire de la Région Normandie et sur la base de données POP du ministère de la Culture. Les derniers dossiers diffusés sont ceux des communes d'Aizier et de Sainte-Croix-sur-Aizier.
- Opération Villequier (2024) : l'inventaire de ce secteur vise à compléter l'inventaire croisé des patrimoines réalisé en 2015 à Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon afin d'y ajouter la partie qui manquait à la commune nouvelle de Rives-en-Seine. Sa valorisation se fera par l'édition d'un nouveau guide de la collection « Au fil des patrimoines », dont le format et le contenu seront renouvelés et augmentés. Le COPIL de lancement s'est déroulé le 15 mars 2024 à la mairie de Rives-en-Seine. Suite aux campagnes de recensement menées sur le terrain avec le chercheur de l'inventaire, la photographe et plusieurs personnes-ressources, 1295 photos ont été indexées à partir de l'outil Photothèque mis à disposition par la Région Normandie, puis importées dans GERTRUDE. 17 dossiers d'inventaire existants ont été repris sur Villequier. 62 nouveaux dossiers individuels et 6 dossiers collectifs ont été ajoutés, soit un total de 80 dossiers d'inventaire sur cette commune. Étant donné l'ampleur du patrimoine identifié, de la documentation historique et iconographique recueillie sur la commune de Villequier, il a été convenu de décaler de 6 mois la restitution technique et scientifique de l'opération (juin 2025).

Valorisation des inventaires croisés communaux

Code fiche : P3231-A2

Objectifs :

Diffuser et faire connaître le patrimoine des communes du Parc par la valorisation de l'inventaire croisé. Sensibiliser les habitants et les élus, et créer une dynamique locale de protection du patrimoine.

Descriptif :

Les actions de valorisation de l'inventaire croisé des patrimoines sont multiples et le Parc souhaite diversifier ses propositions afin de s'adapter, chaque fois, au mieux aux besoins des communes. Le Parc organise des actions de sensibilisation à destination des élus, des habitants et des scolaires.

Les actions culturelles prennent la forme de spectacles de théâtre, de randonnées patrimoine, d'expositions... La rédaction et la publication du guide *Au fil des patrimoines* est une action phare envers les habitants qui bénéficient ainsi d'une trace écrite de l'inventaire qui a été réalisé dans leur commune.

Des actions pédagogiques sont mises en place dans les écoles de la commune sous la forme de rallye et d'ateliers audiovisuels.

Le Parc organise également des chantiers de restauration d'édifices identifiés lors de l'inventaire. Ils peuvent prendre la forme de stage de construction traditionnelle avec l'architecte du Parc ou de chantiers de jeunes bénévoles en lien avec la Direction Régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie.

Le Parc met en place des actions de sensibilisation des élus via des éducteurs et des rencontres thématiques notamment sur les questions d'urbanisme.

La transmission des données techniques au service urbanisme de la commune concernée est désormais systématisée afin que les résultats de l'inventaire croisé soient intégrés dans les documents d'urbanisme.

Référente de l'opération : Gaëlle Pottier

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2024 :

Projets de valorisation en transversalité avec l'Ethnothèque

Présentation de l'exposition « A la Recherche des Halles perdues », support de valorisation de l'ICP mené sur le plateau du Roumois entre 2021 et 2023. Cette itinérante et en plein air, conçue en lien avec les collections de l'Ethnothèque et valorisant les filières agricoles et marchandes du Roumois, est désormais intégrée dans le catalogue des expositions de l'Ethnothèque. Elle a été présentée trois nouvelles fois en 2024 (à la Maison du Parc pour la fête des 50 ans du Parc, à Vieux-Port et à Vatteville-la-Rue).

Participation aux groupes de travail « Webmuséo » + alimentation de deux rubriques provisoires sur les filières agricoles du Roumois et les argiles de Villequier sur le site de l'Ethnothèque.

Conception d'un livre sur l'ICP de Rives-en-Seine : ce projet de publication actualisée et augmentée inaugure une nouvelle ligne éditoriale de la collection « Au fil des patrimoines » en tant que publication de l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande. Pour cela un nouveau format augmenté est choisi : couverture rigide, 96p, dimensions 22x22 cm qui permettra notamment de mieux mettre en valeur les illustrations (iconographie ancienne et photos actuelles) et de donner une place aux objets conservés dans les collections de l'Ethnothèque.

Actions de sensibilisation en lien avec les ICP :

Afin de maintenir la dynamique engagée avec les élus et les habitants, des animations sont régulièrement conduites sur des opérations précédentes, à la demande de partenaires extérieurs ou en interne :

- Participation à plusieurs COPIL sur la requalification de la route des chaumières : 1^{er} février, 11 mars (atelier participatif tracés), 17 mai (test itinéraire vélo, boucle Roumois), 6 juin (retour sur les tracés proposés avec le BE), 10 septembre (restitution finale).
- 2 février 2024 : participation au colloque RAMSAR organisé à Pont-Audemer par la CCPAVR et avec le Lycée Prévert. Présentation de l'étude du secteur entre Aizier et Trouville-la-Haule (zone Natura 2000 + label RAMSAR).
- 15 février 2024 : intervention auprès des lycéens de Pont-Audemer + enseignants SVT sur le site de la Grand'Mare à Sainte-Opportune-du-Bosc.
- 5 juillet 2024 : visite de l'architecture de Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) avec la participation de Frédéric Closset à destination de Stéphanie Dupont, responsable du label Patrimoine normand de la Reconstruction (Région Normandie).
- 14 et 15 novembre 2024 : intervention à deux voix (avec Frédéric Closset) lors du colloque Reconstruction organisé par la Région Normandie et l'Université de Caen. Présentation de la Reconstruction de Arelaune - en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine).

+ 4 RDV du Parc détaillés dans les indicateurs.

Projet 3.3.1.1. Générer de la médiation culturelle et développer des évènements porteurs d'un message de développement durable favorisant la rencontre entre publics et entre générations

< < 3.3.1 Objectif opérationnel : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire

Animation d'une politique culturelle propre au Parc

Code fiche : P3311-A1

Objectifs :

Organiser des animations tous publics (15 à 30 personnes) pour valoriser le territoire et les actions menées dans le cadre de la charte.

Descriptif :

De 2013 à 2015, les animations tous publics sont variées, peu structurées et sans réelle stratégie de communication (on compte parmi elles, les visites sur les ENS, les sorties sur la Réserve Naturelle du Marais Vernier, les sorties nature en famille...)

A partir de 2015 une stratégie de communication structure ces animations en en faisant des *Rendez-vous du Parc* (voir fiche EVA dédiée). Tous les agents peuvent proposer et animer ces Rendez-vous, ce qui est innovant.

A partir de 2020 une politique culturelle du Parc est mise en place à la demande du bureau syndical. La première saison commence à l'automne 2021. Elle intègre la programmation plus large des *Rendez-vous du Parc* en différenciant certains de ces rendez-vous pour les rendre plus participatifs et originaux avec notamment de l'action artistique. Par ailleurs cette programmation fait l'objet d'une mise en récit et d'une diffusion par des artistes chaque année.

Référentes de l'opération : Marine Vanot ; Emmanuelle Cressent

Public cible : Tous les publics ; Habitants

Bilan de l'année 2024 :

La saison 2023-2024 avait pour thème "rencontres sauvages". Elle était accompagnée par la réalisatrice Aurore Chauvry à l'occasion de rendez-vous du Parc et dans les classes participant au projet CTEJ. L'ouverture de saison a eu lieu le 6 octobre 2023 à Tancarville avec le spectacle "La Symphonie des chauves-souris" de la compagnie Mycelium qui a réuni environ 150 personnes, principalement des familles avec enfants scolarisés à Tancarville. Aurore Chauvry a accompagné 4 rendez-vous du Parc sur la thématique : une balade à la découverte des plantes sauvages à Corneville-sur-Risle, "observer les oiseaux dans l'œil du cinéaste" sur la réserve du Marais Vernier, une balade nature sans chaussures à Saint-Sulpice-de-Grimbouville et un bivouac avec les papillons forestiers en forêt de Vatteville-la-Rue. Durant cette saison culturelle, deux Grandes Oreilles de chauves-souris, réalisées par le Collectif Manœuvre & OMEDOC, ont été installées sur le site de la Maison du Parc pour une durée de 6 mois. Ces Grandes Oreilles possèdent un dispositif sonore permettant de capter les sons de la faune environnante grâce à des micros, hydrophone et un capteur d'ultra son. Cette installation a donné lieu à un *Rendez-Vous du Parc* proposant des massages sonores. La tranche d'âge 0-3 ans a également pu bénéficier de cette saison culturelle grâce à la création du spectacle "Rencontres Sauvages" par la compagnie Paon-Paon Cui-Cui. Enfin, la clôture de saison a eu lieu le 25 juin à Quillebeuf-sur-Seine. Lors de cette clôture a été diffusé le film réalisé par Aurore Chauvry mêlant interventions en classes et *Rendez-Vous du Parc* suivi du spectacle "S'émerveiller" de la compagnie Matikalo. Enfin à l'occasion de cette saison culturelle et des 50 ans du Parc, une Cigogne en matériaux de récupération a été réalisée par le collectif des Plastiqueurs. Elle a été fabriquée devant le public lors de la fête du Parc et terminée en atelier. Elle a été installée et inaugurée le 19 décembre 2024 dans le verger de la Maison du Parc. Cette œuvre a été financée avec le concours du Crédit Agricole.

La saison 2024-2025 ayant pour thème "Estuaire, terre de liens" a été lancée le 12 octobre 2024 avec le spectacle P A S S A G E S de la compagnie les Fées railleuses à la base de loisirs du Mesnil-sous-Jumièges. La saison sera accompagnée par Olivier Gosse de la compagnie Art Scène qui interviendra dans les classes du projet CTEJ et auprès des familles.

Projet 3.3.1. Programmation et animation des manifestations festives accueillant un public nombreux

< < 3.3.1 Objectif opérationnel : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire

Parc en Fête

Code fiche : P3311-A2-P2

Objectifs :

Valoriser les missions et les actions du Parc et de ses partenaires auprès des habitants.

Descriptif :

La Fête du Parc est un rendez-vous devenu incontournable pour les habitants, depuis 2007. Le Parc et ses partenaires proposent au public des animations, découvertes, expositions, jeux, ateliers, concerts, théâtre, contes, marché du terroir dans un climat festif et convivial. Le patrimoine naturel et culturel ainsi que le développement durable sont les fils conducteurs des activités. Lors des précédentes éditions la manifestation a reçu entre 6000 et 8000 visiteurs.

Afin de renouveler les animations et de pouvoir mettre en valeur les différents partenaires du Parc, le thème de la fête change à chaque édition. Les années précédentes, le Parc a abordé les thèmes de la terre, de l'eau, de l'air et lors de cette édition "du temps qui passe".

Depuis 2018, la formule de Parc en fête a évolué. Fini le côté "salon", le Parc se recentre sur la mise en valeur de ses missions et actions, qu'il mène seul ou avec ses partenaires. La fête sera désormais itinérante, tous les deux ans, sera agrémentée de Rendez-vous du Parc. Le côté festif est toujours très présent.

En parallèle, le Parc peut être amené à organiser et/ou participer à d'autres événements.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics ; Habitants ; Jeune public ; Personnes en situation d'handicap ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / Visiteurs

Bilan de l'année 2024 :

A l'occasion des 50 ans du Parc, « Parc en fête » était organisé à la Maison du Parc. Un retour sur le site du siège de Notre-Dame-de-Bliquetuit, puisqu'en raison des travaux de rénovation, du Covid et d'une période de délocalisation de la fête, Parc en fête n'avait pas eu lieu ici depuis 2016. La fête bénéficiait donc d'espaces réaménagés et occupait également un terrain jusque-là uniquement dédié à la pâture. Juste à côté de là, le service éducation au territoire y a développé un Terrain de Nature à Visée Educative (TNVE), c'est donc tout naturellement que le village Education au territoire avait choisi cette parcelle pour y proposer ses animations. 4 autres villages thématiques étaient identifiés sur le site : savoir-faire, biodiversité, habiter le Parc, et gourmand.

Une cinquantaine d'animations était proposée dans ces différents villages thématiques, par le Parc et ses partenaires.

La restauration – buvette a été confiée aux tiers-lieux du territoire, qui proposaient une restauration "responsable". Une attention toute particulière a été portée sur les structures provisoires (barnums, tentes, stands) disposées sur le site en essayant de les limiter, pour réduire l'impact environnemental et paysager.

Le midi, un moment institutionnel a été organisé avec la présence de nombreux élus et un apéritif a été offert à tous les visiteurs, dans le cadre du cinquantième anniversaire du Parc.

La participation a été importante puisque 2500 personnes ont fréquenté le site dans la journée. Ce chiffre a été établi grâce notamment à un questionnaire réalisé en sortie de parking, dans le but d'établir un bilan carbone de l'événement, qui débouchera sur une compensation environnementale.

Côté budget, le budget total de la fête s'est élevé à 34 500 €, décomposé comme suit :

- Parc : 20 000 € via programme d'action de la Région en com, 1300 € venant de lignes Education et Biodiversité.
- HAROPA Port : Subvention de 5 000 €.
- Crédit Agricole Normandie Seine : Subvention de 2500 € qui a permis de financer la création d'une œuvre pour les 50 ans du Parc, une cigogne en métal recyclé fabriquée par les Plastiqueurs en partie pendant la fête.
- Conseil Départemental de la Seine-Maritime : subvention exceptionnelle de 3500 €.
- Caux Seine agglo : 2200 € d'aides sous formes de paiement de prestations (animations éducation à l'environnement notamment).

Projet 3.3.1.2. Coordonner et structurer l'évènementiel du Syndicat Mixte pour créer du lien social et impliquer les acteurs du territoire

<< 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Accompagnement des événements locaux par le prêt de matériel

Code fiche : P3312-A2-P2

Objectifs :

Aider à la préparation des événements des acteurs du territoire.
Garder la cohérence entre tous les événements du territoire.

Descriptif :

Faire le lien avec l'organisateur de la manifestation.
Coordonner la présence du Parc à la manifestation.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

Prêts : 82 chapiteaux 12x5m, 15 stands 4x3m, 338 tables, 470 chaises, 164 grilles caddies.

Soit 49 conventions pour le prêt de matériel auprès de 26 communes (mairie, associations, etc.).

Les besoins internes pour les manifestations organisées à l'occasion des événements autour des 50 ans du Parc ont neutralisé autant de prêts.

14 conventions de prêts de la salle de l'extension, pour un total de 315 personnes accueillies.

Projet 3.4.1.1. Editions générales

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Echos des boucles

Code fiche : P3411-A1-P2

Objectifs :

Informers les habitants sur l'action du syndicat mixte et celle du territoire par un semestriel en juin et décembre.

Descriptif :

Brochure de 24 pages destinée aux habitants du territoire du Parc, comprenant ces rubriques : actualités en bref, actualités à venir, Parc en action, portrait d'association, portrait d'habitant, dossier thématique, vie de la fédération des Parcs, actualité des Parcs normands, etc.

Certaines rubriques évoluent au fil des années, comme ça a été le cas pour le Golf de Jumièges, quand le Parc en était gestionnaire.

Des suppléments ou des hors-séries sont parfois publiés dans le même format sur une thématique particulière.

Le magazine est diffusé directement par les communes adhérentes, sur la base de leur volontariat.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Habitants

Bilan de l'année 2024 :

L'écho des Boucles n°31 est paru en décembre 2024. Retour à un format classique, de 24 pages, avec les rubriques habituelles. Le dossier central (7 pages) est consacré à l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande, inaugurée deux mois plus tôt.

Le magazine a été imprimé à 42 000 exemplaires. 32 469 exemplaires ont été distribués dans les boîtes à lettres de 69 communes (sur 77), y compris les 2 communes associées : Bourg-Achard et Sandouville. 5 autres communes ont pris l'écho des Boucles en points de dépôts dans leur mairie. 3 communes, Foulbec, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Saint-Nicolas-de-la-Haie ont refusé d'en recevoir des exemplaires papier.

5 610 exemplaires ont été déposés par notre diffuseur dans 173 points de dépôts en Seine-Maritime et dans l'Eure : cabinets médicaux, offices de tourisme et musées, bureaux de poste, bibliothèques, collèges et lycées, points de dépôts spécifiques, organismes institutionnels.

Le magazine a également été diffusé aux élus, CDDT, CS et partenaires du Parc, ainsi qu'à l'ensemble des Parcs naturels régionaux et à la fédération des Parcs.

Environ 500 exemplaires ont été envoyés par courrier aux élus, membres des commissions, conseil scientifique, etc., ainsi qu'à tous les Pnr de France et la fédération des Parcs.

Il reste environ 2 000 exemplaires, qui seront distribués au fil de l'année, notamment au point d'accueil de la Maison du Parc.

Plans de communication des services

Code fiche : P3411-A1-P3

Objectifs :

Organiser et rationaliser la communication des activités et missions du Parc en cohérence avec son positionnement, au moyen d'outils adaptés.

Descriptif :

Un plan de communication décliné de la stratégie de communication du Parc a été réalisé. Il développe les actions de communication et de sensibilisation à engager, les échéances, les moyens nécessaires et les publics cibles à venir. Pour tout projet le nécessitant, un plan de communication est décliné.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

2024 était une année exceptionnelle puisque nous avons fêté les 50 ans du Parc. La programmation des RDV du Parc était annuelle avec 50 RDV identifiés dans une brochure. D'autres actions spécifiques ont été menées pour les 50 ans :

- création d'affiches de voyage : 3 visuels du Parc déclinés en cartes postales, affichettes et affiches en vente à l'accueil + 1 affiche sur la Réserve Naturelle Nationale du marais Vernier (non vendue).
- création d'un film d'animation "A quoi il sert le Parc".
- partenariat avec l'INA pour (re)diffuser 10 archives du Parc via les réseaux sociaux et le site.
- accueil d'une guinguette de l'office de tourisme Caux Seine Normandie sur le site de la Maison du Parc le jeudi 4 juillet 2024 : 1300 visiteurs.
- création d'une bière "50 ans du Parc" par la micro-brasserie Brotonia.
- concert de l'Opéra de Normandie à l'abbatiale de Saint-Martin-de-Boscherville le 23 mai 2024.

Communication Interne

Code fiche : P3411-A1-P4

Objectifs :

Permettre une meilleure circulation de l'information au sein de l'équipe et avec les élus.

Descriptif :

A partir d'un diagnostic sur la communication interne du Parc, des outils sont à créer afin de renforcer la circulation de l'information entre l'équipe et les élus.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du Parc

Bilan de l'année 2024 :

La newsletter interne "Circuits Courts" a été envoyée à 6 reprises à l'équipe du Parc. C'est autant que l'année précédente, avec un contenu de plus en plus riche sur les actions menées dans chacun des pôles. C'est un outil important qui permet aux agents du Parc de connaître les actions menées par chacune et chacun.

21 cafés thématiques ont été organisés par l'équipe, un record :

- Lundi 15 janvier 2024 : LEADER - présentation du nouveau programme, par Emma El Aouini et Karine Leccroq,
- Lundi 22 janvier 2024 : Parc en fête, par Lisa Pinguet et Guillaume Aubin,
- Lundi 13 février 2024 : présentation des études touristiques, par Anne-Sophie Jehanne,
- Lundi 11 mars 2024 : présentation de la saison culturelle 2024/2025, par Emmanuelle Cressent et Marine Vanot,
- Mardi 19 mars 2024 : Anoxie des objets de l'Ethnothèque, par Marie Vérove,
- Mardi 9 avril 2024 : ABC Seine et Pays de Caux, par Marc Ballan- Mardi 16 avril 2024 : Thèse passé industriel de Pont-Audemer, par Thomas Pernot,
- Mardi 23 avril 2024 : Présentation de la base de données haies, par Hervé Rémy,
- Mardi 21 mai 2024 : Présentation de Parc en fête, par Lisa Pinguet et Guillaume Aubin,
- Mardi 28 mai 2024 : Economie Sociale et Solidaire,
- Mardi 11 juin 2024 : Saison culturelle Estuaire, Terres de liens, par Emmanuelle Cressent,
- Mardi 25 juin 2024 : balade au Terrain de nature à visée éducative, par Nadège Grézil,
- Mardi 27 août 2024 : Charte Box, par Mathilde Allard,
- Lundi 2 septembre 2024 : Modélisation du changement climatique en Normandie,
- Mardi 3 septembre 2024 : Paysans de nature,
- Mardi 24 septembre 2024 : Présentation de la trame verte et bleue, par Clotilde de Zélicourt,
- Mardi 8 octobre 2024 : PNR et ESS, vers une coopération renforcée ? par Emma El Aouini,
- Lundi 14 octobre 2024 : Saison culturelle 2025/2026, par Emmanuelle Cressent et Marine Vanot,
- Lundi 25 novembre 2024 : Protocole de sécurité des réserves de l'Ethnothèque,
- Mardi 3 décembre 2024 : Certification FSC, un label international avec un impact local, par Florence Allaer,
- Mardi 17 décembre 2024 : le patrimoine de la Reconstruction, par Gaëlle Pottier et Frédéric Closset.

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire ; 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Les Rendez-vous du Parc

Code fiche : P3411-A1-P6

Contexte de l'action :

Les Rendez-vous du Parc sont déclinés par saison : Printemps-Eté et Automne-Hiver.

Objectifs :

Décliner la charte du Parc à travers un programme de « Rendez-vous ».

Amener le public visé à modifier, conforter ou changer ses pratiques au quotidien dans sa vie privée ou professionnelle.

Améliorer la lisibilité et la cohérence des actions du Parc, et en particulier donner une ligne directrice à sa communication : « une autre vie s'invente ici... ».

Descriptif :

Les rendez-vous du Parc sont des moments organisés pour que les participants "apprennent à faire" et trouvent des ressources pour être en capacité d'agir dans leur vie quotidienne, privée, professionnelle ou en tant que citoyen élu, engagé, bénévole, acteur du territoire... Ils s'inscrivent dans le slogan des Parcs « une autre vie s'invente ici » et répondent à un des objectifs de la charte du Parc.

Sur la forme, ils peuvent avoir des approches variées et on favorisera les approches participatives et engageantes. La durée peut être très variable, d'une heure à plusieurs demi-journées. Au moins un agent du Parc référent est présent sur l'ensemble des plages horaires des Rendez-vous. Enfin, le Rendez-vous est monté de préférence en partenariat avec des acteurs du territoire.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, en raison des 50 ans du Parc, la programmation habituelle a été modifiée avec la parution d'une brochure couvrant janvier à octobre : 50 ans, 50 Rendez-vous du Parc. Si on ajoute les Rendez-vous identiques avec plusieurs dates et des Rendez-vous qui se sont ajoutés de façon impromptue, il y a eu 62 Rendez-vous programmés. Malgré l'annulation de 14 Rendez-vous du Parc (première raison : départ de la Conservatrice de la Réserve du Marais-Vernier), il y a eu 775 participants au total sur tous les Rendez-vous, ce qui fait un taux de remplissage de 79% si on ne compte pas les rendez-vous annulés.

En fin d'année, retour à une programmation classique avec une saison automne 2024 - hiver 2025. 3 Rendez-vous du Parc ont eu lieu fin 2024, tous complets.

Outils de communication institutionnelle

Code fiche : P3411-A1-P7

Objectifs :

Renforcer la communication institutionnelle du Parc, notamment envers les élus, selon les objectifs de la stratégie de communication.

Descriptif :

Conception de divers outils de communication dans le but de faire comprendre aux différents publics, le Parc et ses missions. Parmi ceux-ci un stand institutionnel (en double exemplaires) est mis à disposition des communes, structures et associations du Parc.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, à l'occasion des 50 ans du Parc le stand institutionnel du Parc a été retravaillé, il montrait des signes de fatigue évidents ! Le mur d'image a été conservé, il était encore en bon état, seul son visuel a été actualisé. Les 6 rollups ont été renouvelés, que ce soit dans le visuel ou le matériau. Les rollups sont désormais des totems en tissu recto/verso. L'aspect est beaucoup plus qualitatif et plus solide dans le temps. En revanche, l'usage en est réservé à l'intérieur.

< < 3.1. *Objectif stratégique : DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET MIEUX LA DIFFUSER*

Communication InterParcs normands

Code fiche : P3411-A1-P8

Objectifs :

Améliorer la visibilité des Parcs naturels régionaux de Normandie à l'échelle régionale et nationale.

Descriptif :

Depuis quelques années, un réseau informel des 4 Parcs de Normandie a pris vie, par le biais de rencontres entre présidents et directeurs. Il s'agit de mieux partager les expériences et actions conduites par chacun des Parcs, d'imaginer des mutualisations, de se structurer en tenant compte de la réunification de la Normandie.

Depuis 2018, les chargés de communication des 4 Parcs se rencontrent régulièrement, dans leur Parc et/ou à la Région, en présence du chargé de mission Parcs naturels régionaux de la Région Normandie.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Bilan de l'année 2024 :

Le Festival de l'excellence normande a eu lieu du 18 au 20 octobre au Parc des expositions de Caen. Comme tous les ans, les 4 Parcs normands faisaient stand commun avec l'intitulé Parcs naturels régionaux de Normandie. Le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin a piloté la préparation et l'installation. Le Pnr des Boucles de la Seine Normande y était sur deux jours, vendredi et dimanche, et a prêté du matériel (TV + Frigo) pour compléter le stand des 4 Pnr fourni par la Région Normandie. L'affluence a été exceptionnelle, 58 000 personnes sur les trois jours, avec un défilé non-stop sur le stand des 4 Parcs.

En parallèle du FENO, des réunions régulières ont lieu à la Région à Caen entre chargé(e)s de com des Pnr normands et Marie Couellier, chargée des Pnr pour la Région, afin d'évoquer des projets de communication communs.

Projet 3.4.1.2. Décliner un plan de communication dans le cadre de la nouvelle charte

<< 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Relations presse

Code fiche : P3411-A2

Objectifs :

Être présent régulièrement dans les médias papier, audiovisuels, web pour relayer l'information auprès de nos publics cibles. Mobiliser la presse écrite, audiovisuelle et web sur les actions du Parc et de son territoire.

Descriptif :

Les relations presse s'organisent autour de deux axes :

- l'événementiel,
- les actions de fond.

Les communiqués de presse sont envoyés aux médias avec un ciblage selon le sujet développé.

Les journalistes sont invités dans le cadre d'actions spécifiques.

Des conférences de presse, déjeuners de presse sur des thématiques ou événements particuliers sont organisés.

Le service participe à l'organisation de voyages de presse : le Parc peut être amené à organiser des voyages de presse ou à intervenir dans les voyages de presse gérés par les partenaires (CDT 27, office de tourisme de Rouen...)

Le service communication répond aux nombreuses sollicitations de journalistes concernant soit des actions spécifiques du Parc, soit des informations d'ordre touristique, soit pour valoriser des actions du Parc ou/et aussi les acteurs du territoire. Les médias sollicitent également le Parc pour obtenir des visuels.

Tous les contacts presse sont gérés en direct par le service communication qui est seul habilité à organiser les interviews en accord avec la Direction et la Présidence.

Réalisation d'une revue de presse Parc et d'une revue de presse thématique. Envois réguliers à l'équipe, au Président et aux vice-présidents, effectués en fonction de la quantité d'information relevée, une à plusieurs fois par semaine.

Réfèrent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Médias

Bilan de l'année 2024 :

38 communiqués de presse ont été envoyés à la presse régionale et/ou spécialisée. Cela concerne environ pour moitié des actions du Parc et pour l'autre moitié des Rendez-vous du Parc. La plupart des RDV du Parc n'ont pas besoin de communication à la presse pour assurer leur réservation.

Quelques moments presse importants à relever :

- Remise de prix du Concours Prairie et Parcours au Salon international de l'agriculture avec le troisième prix national, en février,
- Lancement de l'inventaire croisé, secteur Villequier, le 18 mars,
- Restitution de l'inventaire croisé, secteur Roumois, le 4 avril,
- Tournage d'un reportage TV sur la route des fruits pour Météo à la Carte sur France 3 National, en juin,
- Plusieurs reportages et interviews pour Parc en fête, en juin,
- Inauguration de l'Ethnothèque, musée des Boucles de la Seine, le 29 novembre,
- Inauguration de la Cigogne des 50 ans, le 19 décembre.

80 sollicitations de la part de la presse régionale ou nationale.

A noter les partenariats presse exceptionnels pour Parc en fête :

- France 3 Normandie : enregistrement des JT du midi et du soir en direct de la Maison du Parc le jeudi 13 juin 2024, avec des éditions quasi-exclusivement consacrées au Parc : reportages sur l'école du dehors, la réserve du marais Vernier, direct sur les fossés à Jumièges et sur l'inventaire croisé à Villequier, interviews en plateau de Jacques Charron, Laurence Dervaux et Michaël Weber (président fédération des Parcs).
- France Bleu Normandie : installation d'un plateau sur le site de la Maison du Parc pendant Parc en fête, de 10h à 12h30 : interviews en direct de 6 agents et du président du Parc et reportages en direct sur la fête.

Projet 3.4.1.3. Redéfinir la place et le rôle des représentants des structures, développer pour eux formations et voyages d'étude

<< 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Journée de formation des délégués communaux et des secrétaires de mairies

Code fiche : P3413-A1

Objectifs :

Inclure les délégués dans la stratégie de communication du Parc auprès des élus communaux et des habitants.

Descriptif :

Le Parc communique au travers de différents médias, sans oublier les animations qu'il organise régulièrement en différents points du territoire. Malgré tout, seul, il ne peut toucher l'ensemble des acteurs de son territoire. Les élus, les acteurs socio-économiques présents dans le dispositif de gouvernance de la nouvelle charte doivent donc être mieux mobilisés et constituer autant de vecteurs de l'information, aussi bien pour faire remonter les besoins du territoire que pour informer celui-ci des réalisations ou des services proposés par le Parc.

Pour y parvenir, le Parc développe des Eductours auprès des élus et acteurs socio-économiques sur les thématiques qu'il identifie comme prioritaires. Il veille également à mieux impliquer dans ce dispositif le réseau des secrétaires de mairie qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont en prise directe avec les élus et les habitants.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, 4 newsletters spécifiques aux élus ont été envoyées, dont une "spéciale 50 ans du Parc".

Projet 3.4.1.4. Communication numérique

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Newsletters du site Internet

Code fiche : P3414-A1-P1

Objectifs :

Diffuser l'information du Parc auprès des publics inscrits à cette newsletter.

Descriptif :

Sélection d'informations du Parc (événements ou actions de fond) via une lettre d'information électronique, envoyée plus ou moins périodiquement.

Le but est de lier l'envoi de cette lettre aux actualités du Parc.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, 8 newsletters ont été envoyées à un fichier d'environ 2000 abonnés, dont une spéciale Parc en fête.

Réseaux sociaux

Code fiche : P3414-A1-P2

Objectifs :

Affirmer la présence du Parc sur les réseaux sociaux.

Descriptif :

La page Facebook du Parc est une page professionnelle, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du réseau pour la visualiser. Cependant, c'est tout de même grâce à ses membres que la page vit et progresse.

Le but est de poster quotidiennement des informations sur le Parc ou des sujets liés au Parc.

Twitter et Instagram sont désormais incontournables pour les collectivités, le Parc a créé des comptes sur ces réseaux fin 2018.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

Environ 8200 followers suivaient la page Facebook du parc fin 2024 ; 1350 sur Instagram ; 1750 sur LinkedIn.

13 campagnes publicitaires sur Facebook pour un montant total de 771.58 €, générant 654 542 impressions et une couverture 281 841 comptes.

Site Internet du Parc

Code fiche : P3414-A1-P3

Objectifs :

Mettre en avant le Parc, ses missions, son fonctionnement, son organisation, ses actions et ses événements ainsi que valoriser les partenaires du territoire.

Descriptif :

Mise à jour de toutes les rubriques, "chaudes" ou "froides". C'est à dire concernant l'agenda, les actualités, tous les éléments de la base touristique, mais également les contenus des actions, des richesses et du fonctionnement du syndicat mixte du Parc.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2024 :

En 2024, le site du Parc a reçu 40 914 visiteurs uniques, soit 128 par jour en moyenne. Le temps moyen de visite est de 1 min 38 sec, le taux de rebond est de 58%. A noter que 6 856 documents ont été téléchargés dans l'année.